

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
ANNEQUIN	07/02/22	ANNEQUIN PR Traversaine
ANNEQUIN	07/02/22	ANNEQUIN PR1 Sénéchal
ANNEQUIN	07/02/22	ANNEQUIN PR2 Sénéchal
ANNEQUIN	12/08/22	ANNEQUIN PR Traversaine
ANNEQUIN	17/02/22	ANNEQUIN PR Traversaine
ANNEQUIN	17/06/22	ANNEQUIN PR1 Sénéchal
ANNEQUIN	21/02/22	ANNEQUIN PR Traversaine
ANNEQUIN	23/06/22	ANNEQUIN PR1 Sénéchal
ANNEQUIN	23/09/22	ANNEQUIN PR1 Sénéchal
ANNEQUIN	23/09/22	ANNEQUIN PR2 Sénéchal
AUCHY-LES-MINES	15/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos
AUCHY-LES-MINES	15/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Portes des Flandres (RD941)
AUCHY-LES-MINES	15/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard
AUCHY-LES-MINES	15/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Grenier face école A. Franck
AUCHY-LES-MINES	15/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial rue Rostand
AUCHY-LES-MINES	15/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Portes des Flandres (Kippling)
AUCHY-LES-MINES	22/02/22	AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos
AUCHY-LES-MINES	22/02/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard
AUCHY-LES-MINES	23/03/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Portes des Flandres (RD941)
AUCHY-LES-MINES	23/03/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Grenier face école A. Franck
AUCHY-LES-MINES	23/03/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial rue Rostand
AUCHY-LES-MINES	23/03/22	AUCHY-LES-MINES PR Portes des Flandres (Kippling)
AUCHY-LES-MINES	26/01/22	AUCHY-LES-MINES STEP
AUCHY-LES-MINES	27/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos
AUCHY-LES-MINES	27/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Portes des Flandres (RD941)
AUCHY-LES-MINES	27/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard
AUCHY-LES-MINES	27/06/22	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Grenier face école A. Franck
BEUVRY	01/03/22	BEUVRY PR Rue de Bellanville
BEUVRY	01/03/22	BEUVRY PR rue Jules Guesde
BEUVRY	01/03/22	BEUVRY PR1 9 Rue du Courant
BEUVRY	01/03/22	BEUVRY PR1 Pluvial 10 Rue du Courant
BEUVRY	01/03/22	BEUVRY PR2 Pluvial Rue du Courant
BEUVRY	01/03/22	BEUVRY PR2 Rue du Courant
BEUVRY	01/09/22	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal
BEUVRY	01/12/22	BEUVRY PR Rue Jules Bailleul
BEUVRY	02/03/22	BEUVRY PR Lot. Clos l'Hermine rue des Oies Cendrées
BEUVRY	02/03/22	BEUVRY PR Rue de la Chapelle Quinty
BEUVRY	02/03/22	BEUVRY PR Rue Victor Dutériez
BEUVRY	02/03/22	BEUVRY PR1 10 Rue Arthur Lamendin
BEUVRY	02/03/22	BEUVRY PR1 61 Rue Aristide Briand
BEUVRY	02/03/22	BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand
BEUVRY	02/03/22	BEUVRY PR2 Rue Arthur Lamendin
BEUVRY	02/06/22	BEUVRY PR Rue Noé 4 Rue Merlot
BEUVRY	02/09/22	BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard
BEUVRY	04/05/22	BEUVRY PR rue Jules Guesde
BEUVRY	05/07/22	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles
BEUVRY	06/07/22	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA
BEUVRY	06/12/22	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly
BEUVRY	06/12/22	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert

Commune	Date	Adresse
BEUVRY	07/06/22	BEUVRY PR 840 Rue Basse
BEUVRY	08/12/22	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert
BEUVRY	10/09/22	BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand
BEUVRY	12/08/22	BEUVRY PR2 Gore Rue de Festubert
BEUVRY	12/09/22	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine
BEUVRY	12/09/22	BEUVRY PR Rue de la Chapelle Quinty
BEUVRY	14/02/22	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert
BEUVRY	15/08/22	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal
BEUVRY	16/06/22	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles
BEUVRY	16/06/22	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine
BEUVRY	16/06/22	BEUVRY PR 496 Rue des Eplaines
BEUVRY	16/06/22	BEUVRY PR 840 Rue Basse
BEUVRY	16/06/22	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal
BEUVRY	17/06/22	BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard
BEUVRY	17/06/22	BEUVRY PR Lot. Clos l'Hermine rue des Oies Cendrées
BEUVRY	17/06/22	BEUVRY PR Rue de la Chapelle Quinty
BEUVRY	17/06/22	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert
BEUVRY	17/06/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	17/06/22	BEUVRY PR1 Pluvial 10 Rue du Courant
BEUVRY	17/06/22	BEUVRY PR2 Pluvial Rue du Courant
BEUVRY	17/11/22	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal
BEUVRY	18/08/22	BEUVRY PR2 Gore Rue de Festubert
BEUVRY	19/08/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	19/09/22	BEUVRY PR2 Gore Rue de Festubert
BEUVRY	19/10/22	BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard
BEUVRY	20/06/22	BEUVRY PR rue Jules Guesde
BEUVRY	21/07/22	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly
BEUVRY	21/07/22	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly
BEUVRY	22/02/22	BEUVRY PR Impasse Gallot
BEUVRY	22/08/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	22/09/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	23/09/22	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA
BEUVRY	24/01/22	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles
BEUVRY	24/03/22	BEUVRY PR 496 Rue des Eplaines
BEUVRY	24/03/22	BEUVRY PR 840 Rue Basse
BEUVRY	24/03/22	BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard
BEUVRY	24/03/22	BEUVRY PR Pluvial 2 Rue Clémenceau
BEUVRY	24/06/22	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert
BEUVRY	24/08/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	25/03/22	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles
BEUVRY	25/04/22	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine
BEUVRY	25/04/22	BEUVRY PR Rue de Bellanville
BEUVRY	26/08/22	BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard
BEUVRY	26/08/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	27/06/22	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles
BEUVRY	27/09/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	28/01/22	BEUVRY PR 840 Rue Basse
BEUVRY	28/02/22	BEUVRY PR Gore 205 Rue de la Prévôté
BEUVRY	28/02/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	28/02/22	BEUVRY PR2 Gore Rue de Festubert
BEUVRY	28/02/22	BEUVRY PR3 Gore Rue de Festubert
BEUVRY	28/03/22	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal

Commune	Date	Adresse
BEUVRY	28/03/22	BEUVRY PR Rue Jules Bailleul
BEUVRY	28/03/22	BEUVRY PR Rue Melot
BEUVRY	28/03/22	BEUVRY PR Rue Noé 4 Rue Merlot
BEUVRY	28/03/22	BEUVRY PR ZAC du Moulin
BEUVRY	29/08/22	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles
BEUVRY	29/08/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	31/08/22	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BILLY-BERCLAU	02/09/22	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros
BILLY-BERCLAU	03/11/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau
BILLY-BERCLAU	05/12/22	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy
BILLY-BERCLAU	05/12/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry
BILLY-BERCLAU	05/12/22	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP
BILLY-BERCLAU	06/04/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau
BILLY-BERCLAU	14/06/22	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros
BILLY-BERCLAU	14/06/22	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy
BILLY-BERCLAU	14/06/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry
BILLY-BERCLAU	14/06/22	BILLY-BERCLAU PR2 Sembat
BILLY-BERCLAU	14/09/22	BILLY-BERCLAU PR 69 Rue du 11 Novembre
BILLY-BERCLAU	14/09/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau
BILLY-BERCLAU	15/09/22	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy
BILLY-BERCLAU	15/09/22	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Rue du Bois
BILLY-BERCLAU	15/09/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry
BILLY-BERCLAU	15/09/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau
BILLY-BERCLAU	15/09/22	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP
BILLY-BERCLAU	15/09/22	BILLY-BERCLAU PR2 Sembat
BILLY-BERCLAU	15/11/22	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP
BILLY-BERCLAU	16/08/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry
BILLY-BERCLAU	21/06/22	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle
BILLY-BERCLAU	21/06/22	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros
BILLY-BERCLAU	21/06/22	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy
BILLY-BERCLAU	21/06/22	BILLY-BERCLAU PR 42 Rue du 8 mai
BILLY-BERCLAU	21/10/22	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros
BILLY-BERCLAU	22/06/22	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Sembat Rue Guesde
BILLY-BERCLAU	22/06/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry
BILLY-BERCLAU	22/06/22	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau
BILLY-BERCLAU	22/06/22	BILLY-BERCLAU PR2 Sembat
BILLY-BERCLAU	22/12/22	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP
BILLY-BERCLAU	23/06/22	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP
BILLY-BERCLAU	26/05/22	BILLY-BERCLAU PR2 Sembat
BILLY-BERCLAU	31/03/22	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy
CAMBRIN	09/02/22	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois
CAMBRIN	09/02/22	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Route Nationale
CAMBRIN	09/02/22	CAMBRIN PR Pluvial Rue du Marais
CAMBRIN	28/07/22	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois
CUINCHY	02/05/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Rousseau
CUINCHY	07/02/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Clément
CUINCHY	07/02/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard
CUINCHY	07/02/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva
CUINCHY	08/02/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Eglise
CUINCHY	08/02/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Salengro
CUINCHY	08/02/22	CUINCHY PR Lotissement Cabidou
CUINCHY	25/05/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Clément

Commune	Date	Adresse
CUINCHY	25/05/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Clément
CUINCHY	28/10/22	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva
DOUVRIIN	02/09/22	DOUVRIIN PR Cité La Carole
DOUVRIIN	09/03/22	DOUVRIIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu
DOUVRIIN	12/04/22	DOUVRIIN PR Piscine EU rue du 8 mai
DOUVRIIN	12/04/22	DOUVRIIN PR Rue du Marais Cité Camus
DOUVRIIN	12/09/22	DOUVRIIN PR Piscine EU rue du 8 mai
DOUVRIIN	14/08/22	DOUVRIIN PR Cité La Carole
DOUVRIIN	16/08/22	DOUVRIIN PR Cité La Carole
DOUVRIIN	20/06/22	DOUVRIIN PR Piscine EU rue du 8 mai
DOUVRIIN	22/08/22	DOUVRIIN PR Piscine EU rue du 8 mai
DOUVRIIN	23/06/22	DOUVRIIN PR Cité La Carole
DOUVRIIN	26/07/22	DOUVRIIN PR Cité La Carole
DOUVRIIN	26/08/22	DOUVRIIN PR Piscine EU rue du 8 mai
DOUVRIIN	28/08/22	DOUVRIIN PR Piscine EU rue du 8 mai
DOUVRIIN	30/05/22	DOUVRIIN PR Piscine EU rue du 8 mai
DOUVRIIN	31/08/22	DOUVRIIN PR Piscine EU rue du 8 mai
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	02/11/22	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	08/11/22	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	16/11/22	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	16/12/22	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	26/10/22	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	29/11/22	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles
HAISNES	03/02/22	HAISNES PR Cité des Capucines
HAISNES	09/05/22	HAISNES PR Nexity Chemin du Blocus Melezes
HAISNES	10/02/22	HAISNES PR Nexity Chemin du Blocus Melezes
HAISNES	11/05/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	12/07/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	12/07/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	16/06/22	HAISNES PR Cité des Capucines
HAISNES	16/06/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	16/06/22	HAISNES PR Nexity Chemin du Blocus Melezes
HAISNES	20/06/22	HAISNES PR Cité des Capucines
HAISNES	21/07/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	23/06/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	25/02/22	HAISNES PR Cité des Jardins Chemin Ballot
HAISNES	25/02/22	HAISNES PR Rue des Peupliers
HAISNES	25/02/22	HAISNES PR1 25 Impasse route de Béthune (médecine)
HAISNES	25/02/22	HAISNES PR2 67 Impasse route de Béthune (canal)
HAISNES	25/07/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	25/10/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	27/10/22	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	28/01/22	HAISNES PR Rue des Peupliers
HERSIN-COUPIGNY	14/01/22	HERSIN-COUPIGNY PR Bréguet
HERSIN-COUPIGNY	14/01/22	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont
HERSIN-COUPIGNY	18/07/22	HERSIN-COUPIGNY PR Basly
HERSIN-COUPIGNY	18/07/22	HERSIN-COUPIGNY PR Bréguet
HERSIN-COUPIGNY	18/07/22	HERSIN-COUPIGNY PR Jules Guesde
HERSIN-COUPIGNY	19/07/22	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont
HERSIN-COUPIGNY	29/08/22	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont
HERSIN-COUPIGNY	30/11/22	HERSIN-COUPIGNY PR Basly
LA COUTURE	11/10/22	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°1 face HEPAD

Commune	Date	Adresse
LA COUTURE	15/03/22	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret
LA COUTURE	25/03/22	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°1 face HEPAD
LA COUTURE	25/03/22	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret
LABOURSE	02/05/22	LABOURSE PR2 Rue Octave Presse
LABOURSE	02/12/22	LABOURSE PR Rue Desuert Ampère
LABOURSE	05/05/22	LABOURSE PR Clos du Fief
LABOURSE	06/05/22	LABOURSE PR Darras
LABOURSE	06/05/22	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie
LABOURSE	06/05/22	LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet
LABOURSE	06/05/22	LABOURSE PR Rue Achille Larue
LABOURSE	06/05/22	LABOURSE PR Rue Desuert Ampère
LABOURSE	06/07/22	LABOURSE PR2 Rue Octave Presse
LABOURSE	07/07/22	LABOURSE PR Rue Peucelle
LABOURSE	07/07/22	LABOURSE PR1 Rue Octave Presse
LABOURSE	08/11/22	LABOURSE PR1 Rue Octave Presse
LABOURSE	12/04/22	LABOURSE PR Cité Mangin
LABOURSE	12/04/22	LABOURSE PR Darras
LABOURSE	12/04/22	LABOURSE PR Domaine du Chateau
LABOURSE	12/04/22	LABOURSE PR Rue du Stade
LABOURSE	12/04/22	LABOURSE PR Rue Lefebvre
LABOURSE	12/04/22	LABOURSE PR Rue Peucelle
LABOURSE	12/04/22	LABOURSE PR1 Rue Octave Presse
LABOURSE	15/08/22	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie
LABOURSE	17/05/22	LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet
LABOURSE	23/05/22	LABOURSE PR Impasse du Stade
LABOURSE	23/05/22	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie
LABOURSE	23/05/22	LABOURSE PR Rue Achille Larue
LABOURSE	24/05/22	LABOURSE PR Impasse du Stade
LABOURSE	26/09/22	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie
LABOURSE	30/03/22	LABOURSE PR Rue Jules Ferry
LABOURSE	30/03/22	LABOURSE PR Rue Jules Guesde
LABOURSE	31/08/22	LABOURSE PR Domaine du Chateau
LORGIES	02/09/22	LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz
LORGIES	02/09/22	LORGIES PR 87 rue du Beau Rietz
LORGIES	02/09/22	LORGIES PR Bois du Biez Rue des Chênes
LORGIES	02/09/22	LORGIES PR le Frenelet Rue de l'Eglise
LORGIES	05/09/22	LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz
LORGIES	06/09/22	LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz
NEUVE-CHAPELLE	15/09/22	NEUVE-CHAPELLE PR Pluvial rue des Tulipes
NEUVE-CHAPELLE	15/09/22	NEUVE-CHAPELLE PR rue du Bois le Clos Saint Jean
NEUVE-CHAPELLE	15/09/22	NEUVE-CHAPELLE PR Ruelle de la Vieille Bombe
NOEUX-LES-MINES	01/06/22	NOEUX-LES-MINES STEP
NOEUX-LES-MINES	03/05/22	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée
NOEUX-LES-MINES	05/05/22	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
NOEUX-LES-MINES	06/10/22	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
NOEUX-LES-MINES	07/07/22	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré
NOEUX-LES-MINES	10/01/22	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
NOEUX-LES-MINES	10/01/22	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée
NOEUX-LES-MINES	10/01/22	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré
NOEUX-LES-MINES	10/01/22	NOEUX-LES-MINES PR Rue Léon Blum
NOEUX-LES-MINES	10/01/22	NOEUX-LES-MINES PR Rue Salengro
NOEUX-LES-MINES	10/03/22	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée

Commune	Date	Adresse
NOEUX-LES-MINES	12/01/22	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
NOEUX-LES-MINES	13/07/22	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
NOEUX-LES-MINES	13/07/22	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
NOEUX-LES-MINES	14/01/22	NOEUX-LES-MINES PR 1 Rue Chopin
NOEUX-LES-MINES	14/01/22	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée
NOEUX-LES-MINES	15/07/22	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée
NOEUX-LES-MINES	15/07/22	NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26
NOEUX-LES-MINES	15/07/22	NOEUX-LES-MINES PR Rue Léon Blum
NOEUX-LES-MINES	17/08/22	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré
NOEUX-LES-MINES	20/09/22	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée
NOEUX-LES-MINES	24/01/22	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
NOEUX-LES-MINES	25/07/22	NOEUX-LES-MINES PR 1 Rue Chopin
NOEUX-LES-MINES	30/08/22	NOEUX-LES-MINES PR 1 Rue Chopin
NOEUX-LES-MINES	30/08/22	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré
NOYELLES-LES-VERMELLES	03/01/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry
NOYELLES-LES-VERMELLES	04/05/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Rue du Marais Chapelle
NOYELLES-LES-VERMELLES	06/05/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix
NOYELLES-LES-VERMELLES	06/05/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry
NOYELLES-LES-VERMELLES	06/05/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO
NOYELLES-LES-VERMELLES	06/05/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat
NOYELLES-LES-VERMELLES	09/09/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO
NOYELLES-LES-VERMELLES	20/09/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix
NOYELLES-LES-VERMELLES	23/03/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO
NOYELLES-LES-VERMELLES	23/12/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix
NOYELLES-LES-VERMELLES	23/12/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Rue du Marais Chapelle
NOYELLES-LES-VERMELLES	23/12/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO
NOYELLES-LES-VERMELLES	28/04/22	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry
RICHEBOURG	13/04/22	RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles
RICHEBOURG	13/04/22	RICHEBOURG PR1 23 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	13/04/22	RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	13/04/22	RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle
RICHEBOURG	13/04/22	RICHEBOURG PR2 62 Rue Hennelle
RICHEBOURG	13/04/22	RICHEBOURG PR2 Rue Hennelle
RICHEBOURG	13/04/22	RICHEBOURG PR3 12 Rue Hennelle
RICHEBOURG	14/04/22	RICHEBOURG PR 14 Place de Gaulle
RICHEBOURG	14/04/22	RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle
RICHEBOURG	14/04/22	RICHEBOURG PR2 39 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	14/04/22	RICHEBOURG PR2 43 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	14/04/22	RICHEBOURG PR3 35 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	14/04/22	RICHEBOURG PR3 60 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	14/04/22	RICHEBOURG PR4 15 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	15/04/22	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué
RICHEBOURG	15/04/22	RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué
RICHEBOURG	15/04/22	RICHEBOURG PR 43 Rue du Quai
RICHEBOURG	15/04/22	RICHEBOURG PR 85 Rue du Moulin l'Avoué école
RICHEBOURG	17/06/22	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué
RICHEBOURG	19/04/22	RICHEBOURG PR 41 Rue du Bas Chemin
RICHEBOURG	19/04/22	RICHEBOURG PR 58 Rue des Berceaux
RICHEBOURG	21/01/22	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué
RICHEBOURG	21/09/22	RICHEBOURG PR2 39 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	21/09/22	RICHEBOURG PR3 60 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	21/12/22	RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles

Commune	Date	Adresse
RICHEBOURG	23/12/22	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué
RICHEBOURG	23/12/22	RICHEBOURG PR 14 Place de Gaulle
RICHEBOURG	23/12/22	RICHEBOURG PR 58 Rue des Berceaux
RICHEBOURG	27/10/22	RICHEBOURG PR1 23 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	27/10/22	RICHEBOURG PR2 43 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	27/10/22	RICHEBOURG PR3 35 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	27/10/22	RICHEBOURG PR4 15 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	29/04/22	Réseau communal de Richebourg - 6208010202
SAILLY-LABOURSE	04/07/22	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43
SAILLY-LABOURSE	06/05/22	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots
SAILLY-LABOURSE	06/05/22	SAILLY-LABOURSE PR1 RN 43
SAILLY-LABOURSE	06/05/22	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43
SAILLY-LABOURSE	09/05/22	SAILLY-LABOURSE PR Petit Saily
SAILLY-LABOURSE	09/05/22	SAILLY-LABOURSE PR Rue du Chateau
SAILLY-LABOURSE	09/05/22	SAILLY-LABOURSE PR ZI Saily
SAILLY-LABOURSE	23/05/22	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots
SAILLY-LABOURSE	23/09/22	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots
SAILLY-LABOURSE	30/06/22	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43
VERMELLES	02/05/22	VERMELLES PR Rue du Marais
VERMELLES	02/05/22	VERMELLES PR ZAC de la Liberté
VERMELLES	03/05/22	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
VERMELLES	04/08/22	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
VERMELLES	07/06/22	VERMELLES PR Rue de Glauchau
VERMELLES	12/01/22	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
VERMELLES	12/01/22	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
VERMELLES	20/09/22	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
VERMELLES	20/09/22	VERMELLES PR Rue de Glauchau
VERMELLES	23/03/22	VERMELLES PR ZAC de la Liberté
VERMELLES	29/11/22	VERMELLES PR Rue du Marais
VERMELLES	30/03/22	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
VERMELLES	30/03/22	VERMELLES PR Rue du Marais
VERMELLES	30/05/22	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
VERQUIGNEUL	01/05/22	VERQUIGNEUL PR Rue du Marais
VERQUIGNEUL	06/01/22	VERQUIGNEUL PR Rue du Marais
VERQUIGNEUL	07/04/22	VERQUIGNEUL PR Liévin Route Nationale
VERQUIGNEUL	11/04/22	VERQUIGNEUL PR Rue du Marais
VERQUIGNEUL	13/04/22	VERQUIGNEUL PR Parc d'activité Futura 2
VERQUIGNEUL	13/04/22	VERQUIGNEUL PR1 Pluvial Parc d'activité Futura 2
VERQUIGNEUL	13/04/22	VERQUIGNEUL PR2 Pluvial Parc d'activité Futura 2
VERQUIN	04/01/22	VERQUIN PR 1 Rue Francois Calonne
VERQUIN	13/04/22	VERQUIN PR 1 Rue Francois Calonne
VERQUIN	13/04/22	VERQUIN PR Pluvial ZAC Beau Pré
VERQUIN	13/04/22	VERQUIN PR Rond Point du Mont sans pareil
VERQUIN	13/04/22	VERQUIN PR Rue Cocteau carreau de l'église
VERQUIN	13/04/22	VERQUIN PR ZAC Beau Pré
VIEILLE-CHAPELLE	18/11/22	VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy
VIOLAINES	08/11/22	VIOLAINES STEP
VIOLAINES	09/09/22	VIOLAINES PR Rue de l'étang
VIOLAINES	13/01/22	VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochiète
VIOLAINES	13/01/22	VIOLAINES PR 8 Rue de la Cochiète
VIOLAINES	13/09/22	VIOLAINES PR 26 Rue du Marais
VIOLAINES	14/04/22	VIOLAINES PR 2 Rue de la Planquette

Commune	Date	Adresse
VIOLAINES	14/04/22	VIOLAINES PR 26 Rue du Marais
VIOLAINES	14/04/22	VIOLAINES PR 28 Rue du Marais
VIOLAINES	14/04/22	VIOLAINES PR 30 Rue du Marais
VIOLAINES	14/04/22	VIOLAINES PR 59 Rue du Marais
VIOLAINES	14/04/22	VIOLAINES PR Rue du Marais
VIOLAINES	15/03/22	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	15/04/22	VIOLAINES PR Rue de l'Abbé Pachurka
VIOLAINES	19/04/22	VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	19/04/22	VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	19/04/22	VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	19/04/22	VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	19/04/22	VIOLAINES PR Rue de l'étang
VIOLAINES	19/04/22	VIOLAINES PR Rue de Wandhofen
VIOLAINES	21/03/22	VIOLAINES STEP
VIOLAINES	22/08/22	VIOLAINES STEP
VIOLAINES	26/08/22	VIOLAINES PR Rue de l'Abbé Pachurka

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
ANNEQUIN	03/01/2022	ANGLE IMPASSE BOULET et 80 RUE DE L'EGLISE
ANNEQUIN	17/02/2022	Réseau communal
ANNEQUIN	14/03/2022	Réseau communal
ANNEQUIN	24/06/2022	59 Rue Roger Salengro
ANNEQUIN	12/08/2022	Rue Traversaine
ANNEQUIN	07/10/2022	2 Rue Léon Blum
AUCHY-LES-MINES	02/02/2022	1 Rue de la Planquette
AUCHY-LES-MINES	25/02/2022	17 Rue des Violettes
AUCHY-LES-MINES	11/03/2022	Réseau communal
AUCHY-LES-MINES	23/03/2022	157 Rond Point
AUCHY-LES-MINES	23/03/2022	17 Allée des Fauvettes
AUCHY-LES-MINES	28/03/2022	20 Rue de la Planquette
AUCHY-LES-MINES	01/04/2022	13 Rue Emile Basly
AUCHY-LES-MINES	04/04/2022	52 Route Nationale
AUCHY-LES-MINES	04/04/2022	9 Route Nationale
AUCHY-LES-MINES	09/04/2022	25 Rue des Violettes
AUCHY-LES-MINES	11/04/2022	5 Rue Edmond Grenier
AUCHY-LES-MINES	12/04/2022	17 Rue Jules Guesde
AUCHY-LES-MINES	20/04/2022	86 RUE CASIMIR BEUGNET
AUCHY-LES-MINES	24/06/2022	27 Rue du Bois
AUCHY-LES-MINES	16/08/2022	72q Rue Ignace Humblot
AUCHY-LES-MINES	29/09/2022	face au 39 Résidence Raymond Devos
AUCHY-LES-MINES	11/10/2022	17 Rue Jules Guesde
AUCHY-LES-MINES	15/12/2022	13 Rue Emile Basly
AUCHY-LES-MINES	21/12/2022	2 Boulevard de la Fosse
AUCHY-LES-MINES	22/12/2022	2 Boulevard de la Fosse
BEUVRY	08/02/2022	175 Rue de la Chapelle Quinty

BEUVRY	09/02/2022	59 Rue Henri Lefebvre
BEUVRY	21/02/2022	1 Rue d'Or
BEUVRY	01/03/2022	336 Rue de la Chapelle Quinty
BEUVRY	03/03/2022	44 Rue Sadi Carnot
BEUVRY	14/03/2022	Réseau communal
BEUVRY	15/03/2022	Réseau communal
BEUVRY	22/03/2022	631 Rue du Général Leclerc
BEUVRY	28/03/2022	50 Rue Lucien Trinel
BEUVRY	08/04/2022	1 Route Nationale
BEUVRY	21/04/2022	1 Route de Lens
BEUVRY	25/04/2022	Réseau communal
BEUVRY	25/04/2022	Réseau communal
BEUVRY	26/04/2022	35 Rue Alfred Gosselin
BEUVRY	20/05/2022	233 rue jacques morat
BEUVRY	24/05/2022	140 Rue Georges Clémenceau
BEUVRY	20/06/2022	14 bis Impasse du Moulin à Eau
BEUVRY	21/06/2022	2 Rue Volta
BEUVRY	24/06/2022	148 Route Nationale
BEUVRY	06/07/2022	26 Rue Jules Verne
BEUVRY	12/08/2022	12 Rue Pacault
BEUVRY	13/08/2022	Réseau communal
BEUVRY	15/08/2022	885 Rue Aristide Briand
BEUVRY	18/08/2022	242 Route Nationale
BEUVRY	20/08/2022	65 Impasse Emile Basly
BEUVRY	22/08/2022	132 Rue Jules Guesde
BEUVRY	23/08/2022	10 Rue Jules Weppe
BEUVRY	05/09/2022	33 Rue des Bruyères
BEUVRY	06/09/2022	33 Rue des Bruyères
BEUVRY	11/09/2022	639 Rue du Général Leclerc
BEUVRY	10/10/2022	226 Route Nationale
BEUVRY	11/11/2022	900 Rue Aristide Briand
BEUVRY	22/11/2022	5 RUE CHARLES BEAUDELAIRE
BEUVRY	09/12/2022	38 Rue Léon Gallot
BEUVRY	09/12/2022	2 Rue des Bruyères
BEUVRY	22/12/2022	742 Rue de Festubert
BEUVRY	23/12/2022	232 Route Nationale
BEUVRY	23/12/2022	385 Rue Léon Gallot
BEUVRY	23/12/2022	813 Rue Georges Clémenceau
BEUVRY	30/12/2022	412 Rue Germon
BEUVRY	31/12/2022	9bis Rue Jules Guesde
BILLY-BERCLAU	03/02/2022	34 Rue du Général de Gaulle
BILLY-BERCLAU	22/02/2022	210 Rue du Général de Gaulle
BILLY-BERCLAU	07/03/2022	253 Rue du Général de Gaulle
BILLY-BERCLAU	21/03/2022	Réseau communal
BILLY-BERCLAU	25/03/2022	Angle rue Bérégovoy et rue Général de Gaulle

BILLY-BERCLAU	31/03/2022	Réseau communal
BILLY-BERCLAU	04/04/2022	36 Rue Maurice Ravel
BILLY-BERCLAU	08/04/2022	16 Rue Jean Mermoz
BILLY-BERCLAU	23/05/2022	Angle Rue du bois / Rue Jean Mermoz
BILLY-BERCLAU	12/08/2022	En face 3 Rue Alfred de Musset
BILLY-BERCLAU	31/08/2022	10 Rue Jacques Prévert
BILLY-BERCLAU	12/09/2022	125 Rue du Général de Gaulle
BILLY-BERCLAU	20/09/2022	166 Rue du Général de Gaulle
BILLY-BERCLAU	20/09/2022	23 Rue Pierre Berégovoy
BILLY-BERCLAU	07/10/2022	2 Rue François Mitterrand
BILLY-BERCLAU	19/10/2022	227 Rue du Général de Gaulle
BILLY-BERCLAU	19/10/2022	4 rue du Jeu de paume
BILLY-BERCLAU	03/11/2022	9 Rue Georges Bizet
BILLY-BERCLAU	03/11/2022	5 Rue Diderot
BILLY-BERCLAU	03/11/2022	2 B et 9 Rue Georges Bizet
BILLY-BERCLAU	10/11/2022	Rue Maurice Thorez
BILLY-BERCLAU	22/12/2022	13 Rue Jean Jaurès
BILLY-BERCLAU	22/12/2022	Réseau communal
BILLY-BERCLAU	30/12/2022	5 bis Rue Jean Jacques Rousseau
CAMBRIN	14/02/2022	2 Rue de Noyelles
CAMBRIN	18/08/2022	Rue des Bardanes
CAMBRIN	04/11/2022	21 Boulevard Louis Lesage
CUINCHY	11/01/2022	Réseau communal
CUINCHY	17/01/2022	7 Rue Julien Clément
CUINCHY	24/02/2022	30 Rue Jean Jaurès
CUINCHY	25/05/2022	3 et 7 Rue Anatole France
CUINCHY	08/06/2022	1 Rue Robespierre
DOUVRIIN	11/01/2022	20 Rue du Quevallon
DOUVRIIN	21/01/2022	Rue Voltaire
DOUVRIIN	02/03/2022	Rue des Martyrs
DOUVRIIN	14/03/2022	Réseau communal
DOUVRIIN	14/03/2022	Réseau communal
DOUVRIIN	16/03/2022	Réseau communal
DOUVRIIN	21/03/2022	Réseau communal
DOUVRIIN	23/03/2022	3 Rue Leonce Cuvillier
DOUVRIIN	31/03/2022	21 Rue des Amalets
DOUVRIIN	14/04/2022	3 Rue du 8 Mai
DOUVRIIN	22/04/2022	4 Impasse des Iris
DOUVRIIN	10/05/2022	Entre le 64 et le 66 Route de Lens
DOUVRIIN	20/05/2022	Place Thomas
DOUVRIIN	19/08/2022	19bis Rue Jean Jaurès
DOUVRIIN	20/08/2022	19 Rue Jean Jaurès
DOUVRIIN	21/12/2022	21 Rue Leonce Cuvillier
HAISNES	17/01/2022	Réseau communal
HAISNES	31/01/2022	5 bis rue de l'Yser

HAISNES	24/02/2022	204 rte de lens
HAISNES	02/03/2022	1 Impasse Route de Bethune
HAISNES	13/04/2022	4 Rue Raymond Devos
HAISNES	21/04/2022	20 RUE ROGER SALENGRO
HAISNES	13/05/2022	40 Rue des Peupliers
HAISNES	08/06/2022	65 Rue Alphonse Daudet
HAISNES	07/07/2022	9 Rue Henri Baussard
HAISNES	10/08/2022	6 Rue Henri Baussard
HAISNES	11/08/2022	7 Rue Henri Baussard
HAISNES	11/08/2022	19 Rue du Marais
HAISNES	07/09/2022	5 Rue des Acacias
HAISNES	22/09/2022	47 Rue des Martyrs
HAISNES	11/10/2022	47 Rue des Martyrs
HAISNES	18/10/2022	19 Rue du Marais
HAISNES	04/11/2022	19 Rue Georges Brassens
HAISNES	30/11/2022	13 Rue de Douaumont
HAISNES	23/12/2022	4bis Rue des 4 Poteaux
HERSIN-COUPIGNY	01/01/2022	38 Rue de la Gendarmerie
HERSIN-COUPIGNY	18/01/2022	Réseau communal
HERSIN-COUPIGNY	11/02/2022	11 BD de la fosse
HERSIN-COUPIGNY	16/02/2022	164 Rue Emile Basly
HERSIN-COUPIGNY	02/03/2022	28 Rue Jean Jaures
HERSIN-COUPIGNY	22/03/2022	11 Boulevard de la Fosse 10
HERSIN-COUPIGNY	25/03/2022	11 Boulevard de la Fosse 10
HERSIN-COUPIGNY	31/03/2022	1 Rue d'Iéna
HERSIN-COUPIGNY	04/04/2022	12 Rue des Hirondelles
HERSIN-COUPIGNY	22/04/2022	2bis Rue du Parc des Anglais
HERSIN-COUPIGNY	22/04/2022	8 Rue Emile Combes
HERSIN-COUPIGNY	22/04/2022	14 Rue Alexandre Dhesse
HERSIN-COUPIGNY	04/05/2022	14 Rue Alexandre Dhesse
HERSIN-COUPIGNY	20/05/2022	48 Rue Emile Zola
HERSIN-COUPIGNY	25/05/2022	48 Rue Emile Zola
HERSIN-COUPIGNY	24/06/2022	8 Rue Drude
HERSIN-COUPIGNY	22/07/2022	face au 16 rue Berthelot angle rue Émile Combes
HERSIN-COUPIGNY	22/07/2022	face au 16 rue Berthelot angle rue Émile Combes
HERSIN-COUPIGNY	07/09/2022	1bis Rue Marcel Remy
HERSIN-COUPIGNY	09/11/2022	23 Bis Rue Emile Zola
HERSIN-COUPIGNY	16/11/2022	en face 1 Rue des Jonquilles
HERSIN-COUPIGNY	23/11/2022	41 Rue Victor Hugo
HERSIN-COUPIGNY	22/12/2022	129 Rue Emile Basly
HERSIN-COUPIGNY	29/12/2022	5 Place des Oiseaux
LA COUTURE	24/08/2022	839 Route d'Armentieres
LABOURSE	07/01/2022	5 Rue Achille Larue
LABOURSE	14/01/2022	30 Rue Achille Larue

LABOURSE	25/02/2022	30 Rue des Ftpf
LABOURSE	09/03/2022	Réseau communal
LABOURSE	25/03/2022	25 Rue Achille Larue
LABOURSE	30/03/2022	Réseau communal
LABOURSE	18/05/2022	4 Rue Peucelle
LABOURSE	30/06/2022	4 RUE EDOUARD SINGER
LABOURSE	02/07/2022	60 Route de Lens
LABOURSE	15/07/2022	3 RUE ESPACE DE DROPROWOLSKI
LABOURSE	30/08/2022	Rue Charles Hernu / Rue Duriez
LABOURSE	31/08/2022	Réseau communal
LABOURSE	03/11/2022	10 Rue Honneur et Patrie
LORGIES	08/02/2022	25 Le Riez du Biez
LORGIES	03/05/2022	3 Rue des Chenes
LORGIES	03/09/2022	9 Rue Beau Rietz
NEUVE-CHAPELLE	28/07/2022	13 Rue des Tulipes
NEUVE-CHAPELLE	27/10/2022	115 Rue Saint Jean
NOEUX-LES-MINES	04/01/2022	12 Rue du General Moussy
NOEUX-LES-MINES	04/01/2022	rue Léon Blum carrefour sentier de la gare
NOEUX-LES-MINES	06/01/2022	14 Rue de Lillers
NOEUX-LES-MINES	12/01/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	21/01/2022	24ter Rue des Usines
NOEUX-LES-MINES	07/02/2022	5 Rue Francisco Ferrer
NOEUX-LES-MINES	14/02/2022	37 Rue Cassin
NOEUX-LES-MINES	14/02/2022	164 Rue de l'Égalité
NOEUX-LES-MINES	15/02/2022	4 Rue de Malakoff
NOEUX-LES-MINES	16/02/2022	164 Rue de l'Égalité
NOEUX-LES-MINES	21/02/2022	18 Rue de l'Égalité
NOEUX-LES-MINES	21/02/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	24/02/2022	44 Rue Nationale
NOEUX-LES-MINES	25/02/2022	54 bis Rue Béharelle
NOEUX-LES-MINES	07/03/2022	48 Rue Basse
NOEUX-LES-MINES	10/03/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	15/03/2022	4 Boulevard du General Castelnau
NOEUX-LES-MINES	18/03/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	22/03/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	22/03/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	23/03/2022	88 Rue de l'Égalité
NOEUX-LES-MINES	23/03/2022	6 Rue de Bully
NOEUX-LES-MINES	28/03/2022	5 Rue Francisco Ferrer
NOEUX-LES-MINES	07/04/2022	12 Rue Jean Macé
NOEUX-LES-MINES	22/04/2022	11 Rue Edouard Viart
NOEUX-LES-MINES	26/04/2022	58bis Rue Francisco Ferrer
NOEUX-LES-MINES	02/05/2022	Rue des Normands
NOEUX-LES-MINES	03/05/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	11/05/2022	Rue des Normands

NOEUX-LES-MINES	12/05/2022	Rue Sadi Carnot
NOEUX-LES-MINES	16/05/2022	5 Rue Francisco Ferrer
NOEUX-LES-MINES	18/05/2022	Rue Blaise Pascal
NOEUX-LES-MINES	20/05/2022	392 Rue Nationale
NOEUX-LES-MINES	10/06/2022	11 Rue Georges Dehaine
NOEUX-LES-MINES	14/06/2022	73 Rue de Sailly
NOEUX-LES-MINES	14/06/2022	16 Rue de Boulogne
NOEUX-LES-MINES	23/06/2022	16 Rue du Pré
NOEUX-LES-MINES	24/06/2022	68 Rue Fleming
NOEUX-LES-MINES	27/06/2022	102 Rue de l'Égalité
NOEUX-LES-MINES	04/07/2022	9 Impasse Orphée
NOEUX-LES-MINES	16/07/2022	1 Rue Vauban
NOEUX-LES-MINES	18/07/2022	101 Rue Pasteur
NOEUX-LES-MINES	11/08/2022	6 Rue de Bapaume
NOEUX-LES-MINES	18/08/2022	2 Rue Blaise Pascal
NOEUX-LES-MINES	05/09/2022	58bis Rue Francisco Ferrer
NOEUX-LES-MINES	06/09/2022	58bis Rue Francisco Ferrer
NOEUX-LES-MINES	08/09/2022	23 Rue Sainte Barbe
NOEUX-LES-MINES	27/09/2022	89 Rue Nationale
NOEUX-LES-MINES	03/10/2022	49 et 51 Rue du Marechal Saint Arnaud
NOEUX-LES-MINES	20/10/2022	48 RUE DE LOOS
NOEUX-LES-MINES	14/11/2022	55 Rue de Madagascar
NOEUX-LES-MINES	16/11/2022	23 Boulevard Siméon Agniel
NOEUX-LES-MINES	21/11/2022	1 RUE DE MORONVAL
NOEUX-LES-MINES	21/11/2022	Réseau communal
NOEUX-LES-MINES	28/11/2022	261 Rue Nationale
NOEUX-LES-MINES	15/12/2022	10 Rue Marguerite Yourcenar
NOEUX-LES-MINES	31/12/2022	84 Rue de l'Égalité
NOYELLES-LES-VERMELLES	27/01/2022	3 Rue de la Champagne
NOYELLES-LES-VERMELLES	23/03/2022	Réseau communal
NOYELLES-LES-VERMELLES	20/12/2022	32 Avenue de Saint Exupery
NOYELLES-LES-VERMELLES	22/12/2022	225 Avenue de la Paix
RICHEBOURG	10/06/2022	Réseau communal
RICHEBOURG	28/06/2022	28 Rue du Quai
RICHEBOURG	18/08/2022	58 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	24/08/2022	54 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	05/09/2022	37 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	27/10/2022	Réseau communal
RICHEBOURG	27/10/2022	Réseau communal
RICHEBOURG	27/10/2022	Réseau communal
RICHEBOURG	27/10/2022	Réseau communal
SAILLY-LABOURSE	25/03/2022	115 Rue du Chateau
SAILLY-LABOURSE	23/05/2022	29 RESIDENCE LES GERBES D'OR
SAILLY-LABOURSE	30/06/2022	Rue du Parc
SAILLY-LABOURSE	13/07/2022	47 Residence le Chemin Vert

SAILLY-LABOURSE	26/09/2022	10 Rue Tortue
SAILLY-LABOURSE	13/10/2022	70 Route Nationale
SAILLY-LABOURSE	29/10/2022	11 Residence Chateau des Pres
SAILLY-LABOURSE	31/10/2022	3 Residence Chateau des Pres
VERMELLES	12/01/2022	Réseau communal
VERMELLES	01/02/2022	
VERMELLES	09/02/2022	158bis Route Nationale
VERMELLES	16/02/2022	12 Rue de Benanou
VERMELLES	22/02/2022	15 Rue Jules Guesde
VERMELLES	24/02/2022	1 Residence des 4 Vents
VERMELLES	03/03/2022	Place de la République
VERMELLES	28/04/2022	20 les clos du douchet
VERMELLES	11/05/2022	99 Rue Raoul Briquet
VERMELLES	10/06/2022	20 Résidence Orly
VERMELLES	29/07/2022	Réseau communal
VERMELLES	18/08/2022	Rue Casimir Beugnet
VERMELLES	05/09/2022	29 Rue Montpellier
VERMELLES	20/09/2022	Réseau communal
VERMELLES	20/09/2022	Réseau communal
VERMELLES	23/09/2022	122 Route Nationale
VERMELLES	03/10/2022	52 Rue Arthur Lamendin
VERMELLES	09/11/2022	104 Rue Florent Evrard
VERMELLES	22/11/2022	23 Rue Jean Jaurés
VERMELLES	22/11/2022	125 Ter Route Nationale
VERMELLES	25/11/2022	20 LES CLOS DU DOUCHET
VERMELLES	20/12/2022	125t Route Nationale
VERQUIGNEUL	02/02/2022	Réseau communal
VERQUIGNEUL	08/03/2022	Réseau communal
VERQUIGNEUL	08/03/2022	Réseau communal
VERQUIGNEUL	01/05/2022	Réseau communal
VERQUIGNEUL	11/07/2022	46 Rue du Pont
VERQUIGNEUL	12/07/2022	55 Rue du Pont
VERQUIGNEUL	19/07/2022	170 Rue Nationale
VERQUIGNEUL	08/08/2022	870 Rue Nationale
VERQUIGNEUL	19/08/2022	15 Rue des Soupîrs
VERQUIGNEUL	17/10/2022	46 Rue du Pont
VERQUIGNEUL	17/11/2022	2 RUE DES FLEURS
VERQUIGNEUL	29/11/2022	2 Rue de l'Egalite
VERQUIGNEUL	01/12/2022	6 Rue de l'Egalité
VERQUIGNEUL	02/12/2022	2 RUE DES FLEURS
VERQUIN	24/01/2022	71 Place Salengro
VERQUIN	28/02/2022	23 Rue Jean Cocteau
VERQUIN	12/03/2022	Réseau communal
VERQUIN	23/03/2022	Réseau communal
VERQUIN	31/03/2022	Réseau communal

VERQUIN	21/04/2022	73 Rue Jean Jaures
VERQUIN	04/05/2022	95 Rue Jean Jaures
VERQUIN	04/05/2022	82 Rue Jean Jaures
VERQUIN	08/06/2022	1550 Route Nationale
VERQUIN	24/06/2022	Residence Viperine
VERQUIN	13/07/2022	Réseau communal
VERQUIN	22/11/2022	65 PLACE ROGER SALENGRO
VERQUIN	07/12/2022	19 Rue Constant Martin
VIEILLE-CHAPELLE	03/05/2022	10 Résidence la Clé des Champs
VIOLAINES	10/01/2022	4 Impasse de la Cochiette
VIOLAINES	17/02/2022	13 Route d'Estaires
VIOLAINES	18/02/2022	11 résidence Allende
VIOLAINES	23/02/2022	56 Rue d'Oouvert
VIOLAINES	24/02/2022	en face du 39 Rue de Wandhofen
VIOLAINES	24/02/2022	11 CITE ALENDE
VIOLAINES	24/02/2022	11 Residence Salvador Allende
VIOLAINES	08/03/2022	Réseau communal
VIOLAINES	31/03/2022	13 Route d'Estaires
VIOLAINES	06/04/2022	37 Rue des Pins
VIOLAINES	06/04/2022	6 Bis Rue Paul Gauguin
VIOLAINES	05/05/2022	3 Rue Nicolas Poussin
VIOLAINES	10/05/2022	26 Rue du Docteur Louis Bauchet
VIOLAINES	16/05/2022	Réseau communal
VIOLAINES	19/05/2022	65c Rue du Docteur Louis Bauchet
VIOLAINES	23/05/2022	6 Rue Pierre Lecoecue
VIOLAINES	10/06/2022	16 Chemin du Roy
VIOLAINES	05/07/2022	5 Rue Eustache Varet
VIOLAINES	31/08/2022	5 Rue Léon Blum
VIOLAINES	30/09/2022	14 Rue des Saules
VIOLAINES	23/10/2022	6 Rue Pierre Lecoecue
VIOLAINES	28/11/2022	35 Rue des Lilas
VIOLAINES	28/12/2022	8 Rue des Chênes

Synthèse par commune des avaloirs nettoyés durant l'année :

	Avaloirs réalisés
Annequin	273
Auchy-les-Mines	258
Beuvry	876
Billy-Berclau	591
Cambrin	162
Cuinchy	242

Douvrin	239
Festubert	167
Givenchy-lès-la-Bassée	152
Haisnes	175
Hersin-Coupigny	427
La Couture	117
Labourse	261
Lorgies	198
Neuve-Chapelle	249
Noeux-les-Mines	1 444
Noyelles-lès-Vermelles	156
Richebourg	165
Sailly-Labourse	266
Vermelles	362
Verquigneul	348
Verquin	182
Vieille-Chapelle	102
Violaines	410
Total général	7 822

1. Liste par commune des avaloirs nettoyés durant l'année :

Commune	Date	Rue	Avaloirs nettoyés
Annequin	25/01/2022	leon blum	25
Annequin	25/01/2022	sénéchal	10
Annequin	27/01/2022	sénéchal	12
Annequin	27/01/2022	de l'église	48
Annequin	08/02/2022	rue pierre bachelet	22
Annequin	09/02/2022	residence les jonquilles	16
Annequin	09/02/2022	rue des lilas	6
Annequin	09/02/2022	impasse georges brassens	8
Annequin	09/02/2022	bd fosse 9	18
Annequin	10/02/2022	rue de reims	10
Annequin	10/02/2022	rue de maubeuge	7
Annequin	11/02/2022	rue roger salengro (en cours)	35
Annequin	17/02/2022	rue de gorre	22
Annequin	28/06/2022	chemin des messes	8
Annequin	28/06/2022	paquerettes	5

Annequin	28/06/2022	marronniers	8
Annequin	28/06/2022	tilleuls	6
Annequin	28/06/2022	marcel cabiddu	7
Auchy	05/01/2022	réseau communal	5
Auchy	05/01/2022	jules guesde	25
Auchy	06/01/2022	Route nationale	42
Auchy	06/01/2022	allée des fauvelles	31
Auchy	28/06/2022	Caimir beugnet	16
Auchy	28/06/2022	rue paul emile victor	5
Auchy	28/06/2022	rue raymond devos	18
Auchy	29/06/2022	allee des fauvelles	13
Auchy	29/06/2022	rue jacques brel	6
Auchy	29/06/2022	rue angele chavatte	6
Auchy	29/06/2022	rue jules verne	9
Auchy	29/06/2022	rue jean yves coustaut	7
Auchy	30/06/2022	rue planquette	18
Auchy	30/06/2022	rue basly	17
Auchy	01/07/2022	rue jeanette prin	26
Auchy	01/07/2022	rue jean paul marat	4
Auchy	01/07/2022	rue robespierre	10
Beuvry	06/01/2022	réseau communal	27
Beuvry	07/01/2022	henry lefebvre	38
Beuvry	07/01/2022	Aristide Briand	50
Beuvry	12/01/2022	george clemenceau	50
Beuvry	13/01/2022	george clemenceau	27
Beuvry	13/01/2022	jean lefebvre	20
Beuvry	18/01/2022	jacques morat	14
Beuvry	18/01/2022	jules bailleul	18
Beuvry	18/01/2022	de festubert	25
Beuvry	19/01/2022	jules weppe	24
Beuvry	19/01/2022	général leclerc	24
Beuvry	20/01/2022	volta	13
Beuvry	20/01/2022	edouard branly	2
Beuvry	20/01/2022	ampère	6
Beuvry	14/02/2022	rue roger salengro	23
Beuvry	14/02/2022	rue louise Michel	17
Beuvry	15/02/2022	rue victor duterriez	30
Beuvry	15/02/2022	rue du colvert	10
Beuvry	15/02/2022	rue des oies cendrées	8
Beuvry	15/02/2022	rue des cygnes	4
Beuvry	17/02/2022	rue haute	44
Beuvry	18/02/2022	rue voltaire dhennin	20
Beuvry	18/02/2022	rue des castors	16
Beuvry	14/03/2022	leon gallot	37
Beuvry	16/03/2022	jean jaures	14

Beuvry	18/03/2022	réseau communal	10
Beuvry	20/04/2022	general de gaulle	10
Beuvry	20/04/2022	jean moulin	10
Beuvry	20/04/2022	leon blum	6
Beuvry	20/04/2022	44730	7
Beuvry	20/04/2022	jules verne	6
Beuvry	20/04/2022	auguste rodin	8
Beuvry	20/04/2022	francois rabelais	5
Beuvry	20/04/2022	ronsard	12
Beuvry	21/04/2022	paul verlaine	5
Beuvry	21/04/2022	arthur rimbault	8
Beuvry	21/04/2022	charles baudelaire	10
Beuvry	22/04/2022	impasse basly	20
Beuvry	22/04/2022	chapelle quinty	13
Beuvry	22/04/2022	jules guesde	25
Beuvry	26/04/2022	julien guerard	18
Beuvry	26/04/2022	raoul briquet	24
Beuvry	27/04/2022	alfred gosselin	25
Beuvry	27/04/2022	leon gambetta	17
Beuvry	29/04/2022	leon gambetta	14
Beuvry	29/04/2022	francois galvaire	11
Beuvry	09/05/2022	noé	15
Beuvry	11/05/2022	rue julien guerand	13
Beuvry	11/05/2022	impasse bruyères	10
Beuvry	11/05/2022	arthur rimbaud	4
Beuvry	11/05/2022	rue ronsard	10
Beuvry	11/05/2022	rue jules vernes	5
Beuvry	11/05/2022	rue auguste rodin	12
Beuvry	12/05/2022	rue jean moulin	6
Beuvry	12/05/2022	rue francois rabelais	12
Beuvry	12/05/2022	rue paul verlaines	5
Beuvry	12/05/2022	Charles beaudelaires	8
Beuvry	12/05/2022	rue du dix huit juin	7
Beuvry	12/05/2022	Alfred gosselin	18
Beuvry	17/05/2022	impasse basly	25
Beuvry	20/05/2022		1
Beuvry	22/06/2022	sadi carnot	25
Beuvry	18/11/2022	delbecq	40
Billy Berclau	08/03/2022	réseau communal	18
Billy Berclau	10/03/2022	réseau communal	29
Billy Berclau	07/03/2022	réseau communal	7
Billy Berclau	28/03/2022	réseau communal	50
Billy Berclau	11/04/2022	réseau communal	39
Billy Berclau	18/07/2022	du 11 Novembre	34
Billy Berclau	18/07/2022	du 1e Mai	10

Billy Berclau	18/07/2022	Antoine de Saint-Exupéry	12
Billy Berclau	18/07/2022	Bois	16
Billy Berclau	18/07/2022	Canaris	9
Billy Berclau	18/07/2022	François Mitterrand	27
Billy Berclau	19/07/2022	du 14 Juillet	10
Billy Berclau	19/07/2022	du 8 Mai	30
Billy Berclau	19/07/2022	Anatole France	12
Billy Berclau	19/07/2022	André Pantigny	14
Billy Berclau	19/07/2022	Beau Marais	16
Billy Berclau	19/07/2022	Emile Zola	13
Billy Berclau	20/07/2022	Arthur Leroux	15
Billy Berclau	20/07/2022	Berlin	12
Billy Berclau	20/07/2022	Charles Gounod	16
Billy Berclau	20/07/2022	Docteur Shaffner	8
Billy Berclau	20/07/2022	Egalité	12
Billy Berclau	20/07/2022	Emilienne Moreau	13
Billy Berclau	20/07/2022	Est	17
Billy Berclau	22/07/2022	Faidherbe	9
Billy Berclau	22/07/2022	Frédéric Joliot	17
Billy Berclau	22/07/2022	Général De Gaulle	28
Billy Berclau	22/07/2022	Jean Moulin	7
Billy Berclau	22/07/2022	Marcel Sembat	20
Billy Berclau	22/07/2022	Maréchal Leclerc	12
Billy Berclau	22/07/2022	Maurice Ravel	17
Billy Berclau	09/08/2022	Maréchal Leclerc	30
Billy Berclau	09/08/2022	jean moulin	12
Cambrin	05/07/2022	rue des presles	15
Cambrin	05/07/2022	rue des cardamines	6
Cambrin	05/07/2022	rue des bardanes	18
Cambrin	05/07/2022	rue des potentilles	3
Cambrin	05/07/2022	rue des hellebores	13
Cambrin	06/07/2022	rue de noyelles	28
Cambrin	08/07/2022	rue du marais	42
Cambrin	08/08/2022	des preles	10
Cambrin	08-août	des cardamines	12
Cambrin	10-août	du bois	5
Cambrin	10-août	du chateau	10
Cuinchy	09/06/2022	rue jean jaures	46
Cuinchy	09/06/2022	robespierre	1
Cuinchy	10/06/2022	rue jean jaures	16
Cuinchy	10/06/2022	rue salengro	30
Cuinchy	13/06/2022	rue anatole france	50
Cuinchy	13/06/2022	rue pasteur	14
Cuinchy	14/06/2022	rue pasteur	26
Cuinchy	29/06/2022	jules guesde	11

Cuinchy	29/06/2022	des fusillés	4
Cuinchy	29-juin	emetz	5
Cuinchy	29-juin	cabiddu	5
Cuinchy	29-juin	Julien clement	14
Cuinchy	11-août	anatole france	20
Douvrin	16/06/2022	Voltaire	8
Douvrin	16/06/2022	Pasteur	29
Douvrin	16/06/2022	Denis Cordonnier	10
Douvrin	16/06/2022	Chapelle	14
Douvrin	16/06/2022	Henri Barbusse	10
Douvrin	16/06/2022	Stade	8
Douvrin	16/06/2022	Poulbots	20
Douvrin	16/06/2022	Jouhaux	6
Douvrin	16/06/2022	3 Maisons	3
Douvrin	16/06/2022	Pâquerettes	5
Douvrin	16/06/2022	Henri Cadot	2
Douvrin	17/06/2022	Roger Salengro	40
Douvrin	17/06/2022	Charles Ferrand	9
Douvrin	17/06/2022	Martyrs	38
Douvrin	16-déc	quevalon	12
Douvrin	16-déc	l'argilliere	15
Douvrin	16-déc	du châteaux d'eau	10
Festubert	11/01/2022	réseau communal	6
Festubert	10/06/2022	grand rue	15
Festubert	13/06/2022	rue des cailloux	16
Festubert	13/06/2022	grand rue	30
Festubert	14/06/2022	rue de bethune	29
Festubert	14/06/2022	rue de lille	21
Festubert	15/06/2022	rue de lille	19
Festubert	15/06/2022	res les charmes	8
Festubert	15/06/2022	cuveliers	12
Festubert	15/06/2022	plantin	6
Festubert	15-juin	les pres du lievre	11
Givenchy	09/02/2022	du calvaire	10
Givenchy	17/02/2022	rue des lillas	2
Givenchy	17/02/2022	rue des charmes	6
Givenchy	17/02/2022	rue du moulin	26
Givenchy	11/07/2022	rue des fontenelles	10
Givenchy	11/07/2022	rue du calvaire	11
Givenchy	11/07/2022	residences les charmilles	10
Givenchy	12/07/2022	residences des charmilles	9
Givenchy	12/07/2022	rue des cerisier	8
Givenchy	22/07/2022	des bois blanc	14
Givenchy	22/07/2022	grand place	3
Givenchy	22/07/2022	de la source	18

Givenchy	22/07/2022	de l'église	8
Givenchy	22/07/2022	rue d'ouvert	17
Haisnes	14/03/2021	route de lens	35
Haisnes	14/03/2021	des martyrs	25
Haisnes	15/03/2021	du marais	23
Haisnes	15/03/2021	du 8 mai	42
Haisnes	30/06/2022	des lilas	10
Haisnes	30/06/2022	des martyrs	18
Haisnes	30/06/2022	roger salengro	22
Hersin Coupigny	17/01/2022	réseau communal	46
Hersin Coupigny	17/01/2022	réseau communal	32
Hersin Coupigny	07/02/2022	réseau communal	103
Hersin Coupigny	26/04/2022	Emile Combes	15
Hersin Coupigny	20/06/2022	emile basly	13
Hersin Coupigny	21/06/2022	emile basly	17
Hersin Coupigny	21/06/2022	Victor Hugo	20
Hersin Coupigny	22/06/2022	Victor Hugo	23
Hersin Coupigny	22/06/2022	berthelot	10
Hersin Coupigny	22/06/2022	Émile combes	20
Hersin Coupigny	28/06/2022	rue de bec a bec	15
Hersin Coupigny	01/12/2022	champs d'argent	12
Hersin Coupigny	01/12/2022	Lamandin	49
Hersin Coupigny	06/12/2022	alexandre dhess	36
Hersin Coupigny	06/12/2022	marcel remi	16
La Couture	25/07/2022	du rietz	17
La Couture	25/07/2022	rue du touret	20
La Couture	26/07/2022	rue du touret	4
La Couture	27/07/2022	rue du touret	11
La Couture	27/07/2022	rue de lobiau	37
La Couture	28/07/2022	residence du clos de la loisne	6
La Couture	28/07/2022	place de leglise	8
La Couture	28/07/2022	rue de lobiau	6
La Couture	07/10/2022	bento roma	25
Labourse	25/05/2022	4 Rue Peucelle 62113 Labourse France	9
Labourse	17/08/2022	rue edouard joly	12
Labourse	18/08/2022	rue edouard joly	6
Labourse	18/08/2022	rue alfred jancquin	32
Labourse	19/08/2022	rue du près au anes	5
Labourse	19/08/2022	rue des chataigner	10
Labourse	19/08/2022	rue edouard singer	18
Labourse	22/08/2022	rue henri peucelle	9
Labourse	22/08/2022	rue francois mitterand	10
Labourse	22/08/2022	rue honneur et patrie	17
Labourse	24/08/2022	rue augustin lefevre	29
Labourse	25/08/2022	rue pierre beregovoy	7

Labourse	25/08/2022	rue des fontaines	9
Labourse	25/08/2022	rue henri peucelle	31
Labourse	08/09/2022	rue des cèdres	17
Labourse	08/09/2022	Réseau communal	40
Lorgies	08/07/2022	des tronchans	20
Lorgies	19/07/2021	beau rietz	26
Lorgies	07/07/2022	Réseau communal	152
Neuve Chaepelle	-	Réseau communal	249
Noeux Les Mines	03/01/2022	rue jean jaures	37
Noeux Les Mines	03/01/2022	rue de sailly	16
Noeux Les Mines	04/01/2022	rue de la perouse	6
Noeux Les Mines	04/01/2022	rue bougainville	8
Noeux Les Mines	04/01/2022	rue René caillé	9
Noeux Les Mines	04/01/2022	rue des cèdres	7
Noeux Les Mines	04/01/2022	rue René cassin	28
Noeux Les Mines	05/01/2022	rue charcot	30
Noeux Les Mines	11/01/2022	rue saint Nicolas	19
Noeux Les Mines	11/01/2022	impasse saint nicolas	13
Noeux Les Mines	13/01/2022	bd du general maistre	18
Noeux Les Mines	13/01/2022	bd marechal foch	17
Noeux Les Mines	17/01/2022	rue jean macé	9
Noeux Les Mines	17/01/2022	rue calmette	7
Noeux Les Mines	17/01/2022	rue voltaire	9
Noeux Les Mines	17/01/2022	Réseau communal	74
Noeux Les Mines	18/01/2022	rue mousseron	18
Noeux Les Mines	18/01/2022	rue jules ferry	16
Noeux Les Mines	18/01/2022	rue du buisson	19
Noeux Les Mines	19/01/2022	rue victor hugo	13
Noeux Les Mines	19/01/2022	rue bernard leroy	8
Noeux Les Mines	19/01/2022	Réseau communal	27
Noeux Les Mines	20/01/2022	rue pasteur	26
Noeux Les Mines	20/01/2022	Réseau communal	37
Noeux Les Mines	21/01/2022	rue pasteur	8
Noeux Les Mines	21/01/2022	rue martin luther king	7
Noeux Les Mines	21/01/2022	rue constant hatte	9
Noeux Les Mines	21/01/2022	rue des déporté du train de loos	21
Noeux Les Mines	24/01/2022	rue condorcet	17
Noeux Les Mines	24/01/2022	rue lamartine	22
Noeux Les Mines	25/01/2022	rue du général chamzy	13
Noeux Les Mines	25/01/2022	rue du general daurelle de paladines	7
Noeux Les Mines	31/01/2022	de légalité	52
Noeux Les Mines	31/01/2022	rue beharelle	45
Noeux Les Mines	31/01/2022	impasse granville	5
Noeux Les Mines	01/02/2022	rue labbarois	13
Noeux Les Mines	01/02/2022	de légalité	15

Noeux Les Mines	01/02/2022	rue flemming	19
Noeux Les Mines	01/02/2022	rue du paradis	20
Noeux Les Mines	01/02/2022	national	16
Noeux Les Mines	01/02/2022	Réseau communal	48
Noeux Les Mines	02/02/2022	de verquigneul	29
Noeux Les Mines	02/02/2022	boulevard douphy	36
Noeux Les Mines	03/02/2022	moussy	23
Noeux Les Mines	04/02/2022	moussy	32
Noeux Les Mines	03/03/2022	jean moulin	18
Noeux Les Mines	04/03/2022	du général leclerc	16
Noeux Les Mines	04/03/2022	pierre brossolette	18
Noeux Les Mines	04/03/2022	de bethune	17
Noeux Les Mines	04/03/2022	de calais	16
Noeux Les Mines	31/03/2022	rue de martinique	19
Noeux Les Mines	31/03/2022	rue de Madagascar	16
Noeux Les Mines	28-mars	Réseau communal	80
Noeux Les Mines	11/04/2022	du Cameroun	27
Noeux Les Mines	11/04/2022	dahomey	16
Noeux Les Mines	11/04/2022	madagascar	28
Noeux Les Mines	11/04/2022	martinique	13
Noeux Les Mines	29/04/2022	avenue pierre guillon	15
Noeux Les Mines	13/05/2022	Réseau communal	52
Noeux Les Mines	16/05/2022	du Sénégal	16
Noeux Les Mines	16/05/2022	du congo	18
Noeux Les Mines	16/05/2022	de l'épée	16
Noeux Les Mines	16/05/2022	place du château d'eau	14
Noeux Les Mines	17/05/2022	castelnau	27
Noeux Les Mines	18-mai	Réseau communal	19
Noeux Les Mines	01/07/2022	rue bougainville	55
Noyelle Les Vermelles	21/06/2022	avenue de la paix	9
Noyelle Les Vermelles	21/06/2022	rue de picardie	27
Noyelle Les Vermelles	21/06/2022	rue des Flandres	13
Noyelle Les Vermelles	21/06/2022	avenue de rome	18
Noyelle Les Vermelles	23/06/2022	avenue de la paix	18
Noyelle Les Vermelles	24/06/2022	avenue de la paix	14
Noyelle Les Vermelles	24/06/2022	rue des champs	26
Noyelle Les Vermelles	27/10/2022	des champs	24
Noyelle Les Vermelles	31-oct	clos du village	7

Richebourg	-	DE LA CLINCHE	17
Richebourg	-	DES CHARBONNIERS	4
Richebourg	-	DU 8 MAI 1945	2
Richebourg	-	DU BAS CHEMIN	38
Richebourg	-	DU GENERAL DE GAULLE	12
Richebourg	-	DU PONT D'ENGREBANT	6
Richebourg	-	DU PUIITS	8
Richebourg	-	DU QUAI	22
Richebourg	-	DU RUISSEAU	22
Richebourg	-	DE LA BRIQUETERIE	14
Richebourg	-	DE LA CROIX BARBET	20
Sailly Labourse	04/07/2022	rue des coquelicot	17
Sailly Labourse	04/07/2022	Route nationale	40
Sailly Labourse	15/07/2022	route de lens	29
Sailly Labourse	15/07/2022	res chateau des pres	16
Sailly Labourse	16/09/2022	bellenville	18
Sailly Labourse	16/09/2022	clos du fief	29
Sailly Labourse	19/09/2022	res les fougères	20
Sailly Labourse	20/09/2022	res les gerbes d'or	18
Sailly Labourse	20/09/2022	de mazingarbes	14
Sailly Labourse	20-sept	tortue	9
Sailly Labourse	21-sept	de noeux	13
Sailly Labourse	23-sept	de noeux	14
Sailly Labourse	23-sept	de lille	29
Vermelles	10/01/2022	76 Rue Henri Duquesne,62846,62980,Vermelles	6
Vermelles	26/09/2022	Florent Évrard	35
Vermelles	27/09/2022	Florent Évrard	32
Vermelles	28/09/2022	Raoul briquet	47
Vermelles	29/09/2022	rue montalenbert	19
Vermelles	29/09/2022	rue jean hurtel	12
Vermelles	29/09/2022	rue lasso	16
Vermelles	29/09/2022	rue ravel	14
Vermelles	29/09/2022	rue de l'abbé du courant	9
Vermelles	29-sept	rue de la liberté	13
Vermelles	29-sept	rue jouhaux	10
Vermelles	30-sept	rue beugnet	8
Vermelles	30/09/2022	rue bertelot	9
Vermelles	30/09/2022	rue pasteur	13
Vermelles	30/09/2022	rue marignagne	18
Vermelles	18/10/2022	clos du douchet	8
Vermelles	18/10/2022	rue du docteur shafner	13
Vermelles	18/10/2022	residence du parc	23
Vermelles	25/10/2022	rue de la liberté	8
Vermelles	25/10/2022	rue de glauchau	12

Vermelles	27/10/2022	rue gambetta	19
Vermelles	28/10/2022	rue henri dusquesnes	18
Vermelles	28/10/2022	voltaire	15
Vermelles	14/11/2022	paris	12
Vermelles	14/11/2022	fontaine	10
Vermelles	14/11/2022	soisons	15
Vermelles	14/11/2022	lille	20
Vermelles	14/11/2022	metz	8
Vermelles	14/11/2022	amiens	16
Vermelles	14/11/2022	Strasbourg	20
Verquigneuil	-	de dourges	5
Verquigneuil	-	de ferfay	7
Verquigneuil	-	delbecque	26
Verquigneuil	-	des jardins	22
Verquigneuil	-	guy mollet	38
Verquigneuil	-	florence de verquigneul	8
Verquigneuil	-	de la mairie	23
Verquigneuil	-	de la gare	8
Verquigneuil	-	nationale	45
Verquigneuil	-	résidence du bel amour	4
Verquigneuil	-	saint-philippe	8
Verquigneuil	-	des déportés	29
Verquigneuil	-	rené cassin	33
Verquigneuil	-	octave presse	30
Verquigneuil	-	du vieux cimetière	4
Verquigneuil	-	du pont	10
Verquigneuil	-	émile beaucourt	9
Verquigneuil	-	du général de gaulle	6
Verquigneuil	-	docteur leleu	19
Verquigneuil	-	chartreuse	4
Verquigneuil	-	jean jaures	10
Verquin	04/01/2022	jean jaures	27
Verquin	04/01/2022	desmaziere	24
Verquin	16/02/2022	francois	20
Verquin	15/03/2021	cité des roses	46
Verquin	17/03/2021	constant martin	15
Verquin	20/04/2022	jules virique	20
Verquin	04/07/2022	04-sept	13
Verquin	04/07/2022	égalité	17
Vielle chapelle	-	Réseau communal	102
Violaines	18/05/2022	rue pierre lecoeuche	16
Violaines	18/05/2022	rue des chats	8
Violaines	19/05/2022	rue des cèdres	13
Violaines	19/05/2022	rue des chênes	8

Violaines	20/05/2022	rue vandhofen	17
Violaines	20/05/2022	Réseau communal	19
Violaines	23/05/2022	rue les charmilles	20
Violaines	24/05/2022	place des tilleuil	6
Violaines	24/05/2022	rue des frênes	8
Violaines	24/05/2022	rue des acacias	10
Violaines	24-mai	rue des saules	13
Violaines	27/05/2022	retuy	42
Violaines	30-mai	Réseau communal	5
Violaines	31-mai	rue jules ferry	13
Violaines	31-mai	rue mont soret	22
Violaines	31-mai	rue des prêtres	4
Violaines	31-mai	rue des aubepines	6
Violaines	01-juin	rue leo lagrange	12
Violaines	01-juin	rue leon gambetta	17
Violaines	01-juin	rue des charmes	15
Violaines	01-juin	rue franz cloidt	10
Violaines	01-juin	rue pierre beregovoy	5
Violaines	01-juin	rue leon blum	9
Violaines	07/06/2022	rue du marais	37
Violaines	08/06/2022	rue du marais	38
Violaines	09-sept	rue de la grande place	
Violaines	14-oct	des tilleuls	12
Violaines	18-oct	jean jaures	25
Violaines	18-oct	jules guesde	8

2. Détail des travaux sur casses des conduites et branchements :

Date	Lieu intervention	Type intervention	Quantité
25/02/2022	CAMBRIN 2 rue de l'église	réparation casse réseau	1

Détail des travaux de remplacements de tampons (fond travaux pour renouvellement de tampon) :

Date	Lieu intervention	Type intervention	Quantité
01/02/2022	NOEUX Entrée BD Maistre	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
15/01/2022	AUCHY LE MINES 70 Jules Guesde	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
21/02/2022	DOUVRY Rue Emile Zola	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON avec installation chantier, signalisation et reprise génie civil	2
10/03/2022	NOEUX LES MINES Rue Leon Blum leclerc	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
10/03/2022	VERQUIGNEUL 16 rue des déportés	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
14/04/2022	HERSIN COUPIGNY 1 Rue Zola	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
14/04/2022	BEUVRY 57 Rue Jules Guesde	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
25/04/2022	NEUVE CHAPELLE rue des tulipes	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
25/04/2022	VERQUIGNEUL 3 rue de Liévin	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
25/04/2022	BEUVRY Angle Clemenceau et passerelle	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
25/04/2022	VIOLAINES 33 rue de la planquette	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
13/05/2022	NOEUX LES MINES 94 rue égalité	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
02/06/2022	NOEUX LES MINES 4 rue Vauban	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
02/06/2022	NOEUX LES MINES 3 Pierre au puit	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
02/06/2022	HERSIN COUPIGNY 3 RUE BARBUSSE	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
28/06/2022	SAILLY LABOURSE 46 RN	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
28/07/2022	Noeux les mines 13 rue Pasteur	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
08/09/2022	VERQUIGNEUL 36 Guy Mollet	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
28/10/2022	BEUVRY BRIAND 2	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1
10/11/2022	SAILLY LABOURSE 43 RN	RENOUVELLEMENT ET SCELLEMENT DE TAMPON simple	1

Détail des opérations de sécurisation :

Lieu intervention	Type intervention
Poste entrée STEP de Noeux	Sécurisation accès au PR d'entrée de la STEP

Synthèse de la pose de raticide :

1. Détails des interventions de la pose de raticide :

Commune	Date	Nombre de techniciens
DOUVRIIN	22/03/2022	2
BILLY Berclau	15/03/2022	2
HERSIN	08/03/2022	2
CAMBRIN	11/03/2022	2
LABOURSE	22/03/2022	2
CUINCHY	29/03/2022	2
BEUVRY	28/02/2022	2
VIOLAINES	09/03/2022	2
AUCHY	28/02/2022	2
HAISNES	17/03/2022	2
FESTUBERT	28/03/2022	2
LA COUTURE	11/03/2022	2
ANNEQUIN	14/03/2022	2
LORGIES	25/03/2022	2
NEUVE-CHAPELLE	11/02/2022	2
SAILLY LABOURSE	07/03/2022	2
VERQUIGNEUL	25/03/2022	2
VERMELLES	14/03/2022	2
VERQUIN	11/02/2022	2
NOEUX LES MINES	08/04/2022	2
NOYELLES LES VERMELLES	21/02/2022	2
RICHEBOURG	10/02/2022	2
GIVENCHY LES LA BASSEE	22/02/2022	2
VIEILLE CHAPELLE	28/03/2022	2

2. Contrôles des Eaux usées non domestiques

Entreprise	Date de réalisation
Futura Medical	2022
MTM	2022
Le Comptoir	2022

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
ANNEQUIN	5	0	5
AUCHY LES MINES	6	0	6
BEUVRY	31	3	34
BILLY BERCLAU	7	0	7
Billy-Berclau	1	0	1
Cambrin	6	0	6
Cuinchy	8	1	9
DOUVVIN	5	0	5
Festubert	1	0	1
GIVENCHY LES LA BASSEE	1	0	1
HAISNES	6	0	6
La Couture	4	1	5
Labourse	3	0	3
LORGIES	2	0	2
Neuve-Chapelle	4	0	4
NOEUX LES MINES	7	0	7
Nœux-les-Mines	3	0	3
NOYELLES LES VERMELLES	1	0	1
RICHEBOURG	7	0	7
SAILLY LABOURSE	4	0	4
Sailly-Labourse	2	0	2
VERMELLES	2	0	2
VERQUIGNEUL	3	0	3
VERQUIN	2	0	2
VIEILLE CHAPELLE	2	0	2
Vieille-Chapelle	1	0	1
Violaines	15	1	16
Total	139	6	145

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Annequin	ANNEQUIN PR1 Sénéchal	ANNEQUIN PR1 Sénéchal	24/03/22	Curatif
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR Traversaine	ANNEQUIN PR Traversaine	19/07/22	Curatif
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR Traversaine	ANNEQUIN PR Traversaine	19/10/22	Curatif
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR1 Sénéchal	ANNEQUIN PR1 Sénéchal	08/12/22	Curatif
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR1 Sénéchal	ANNEQUIN PR1 Sénéchal	20/12/22	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	14/06/22	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial rue Rostand	AUCHY-LES-MINES PR rue Rostand	09/08/22	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	23/08/22	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	27/09/22	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	28/09/22	Curatif

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	05/10/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	19/01/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY PR2 Rue du Courant	BEUVRY PR2 Rue du Courant	19/01/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	20/01/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	24/01/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	04/02/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand	Télétransmission	09/02/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY PR 840 Rue Basse	télésurveillance	09/02/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY PR 37 Rue Clémenceau	BEUVRY PR 37 Rue Clémenceau	17/02/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	09/03/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	24/03/22	Curatif
Beuvry	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	25/04/22	Préventif
Beuvry	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	25/04/22	Préventif
Beuvry	BEUVRY PR rue Jules Guesde	BEUVRY PR rue Jules Guesde	26/04/22	Préventif
Beuvry	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	29/04/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	20/05/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Melot	BEUVRY PR Rue Melot	01/06/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	27/06/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	21/07/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	26/07/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert	19/08/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	BEUVRY PR 35 Rue Jules Weppe Canal	23/08/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	23/08/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	30/08/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR Lot. Clos l'Hermine rue des Oies Cendrées	BEUVRY PR Lotissement Claude Lermine	26/09/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR1 61 Rue Aristide Briand	BEUVRY PR1 61 Rue Aristide Briand	27/09/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	28/09/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Melot	BEUVRY PR Rue Melot	30/09/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	14/10/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR1 10 Rue Arthur Lamendin	BEUVRY PR1 10 Rue Arthur Lamendin	14/10/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard	BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard	19/10/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	31/10/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Melot	BEUVRY PR Rue Melot	07/11/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA	15/11/22	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Jules Bailleul	BEUVRY PR Rue Jules Bailleul	29/11/22	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	27/06/22	Curatif

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	15/09/22	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	27/09/22	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	28/09/22	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	13/10/22	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	25/11/22	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	13/12/22	Curatif
Billy-Berclau	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	15/04/22	Curatif
Cambrin	CAMBRIN PR Rue des Hellebores	CAMBRIN PR Rue des Hellebores	02/03/22	Curatif
Cambrin	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	18/03/22	Curatif
Cambrin	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Route Nationale	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Route Nationale	01/04/22	Curatif
Cambrin	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	01/04/22	Curatif
Cambrin	CAMBRIN PR aéroéjecteur Rue des Prés	CAMBRIN PR aéroéjecteur Rue des Prés	29/04/22	Curatif
CAMBRIN	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	28/07/22	Curatif
Cuinchy	CUINCHY PR Aéroéjecteur Berthelots	CUINCHY PR Aéroéjecteur Berthelots	24/02/22	Curatif
Cuinchy	CUINCHY PR Lotissement Cabidou	CUINCHY PR Lotissement Cabidou	25/02/22	Curatif
Cuinchy	CUINCHY PR Aéroéjecteur Rousseau	CUINCHY PR Aéroéjecteur Rousseau	04/03/22	Curatif
Cuinchy	CUINCHY PR Aéroéjecteur Rousseau	CUINCHY PR Aéroéjecteur Rousseau	29/03/22	Curatif
Cuinchy	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	25/04/22	Préventif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	13/05/22	Curatif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	01/07/22	Curatif
CUINCHY	CUINCHY Micro STEP Cabbidu	CUINCHY Micro STEP Cabbidu	09/08/22	Curatif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	08/12/22	Curatif
Douvrin	DOUVRIN PR Cité La Carole	DOUVRIN PR Cité La Carole	02/02/22	Curatif
Douvrin	DOUVRIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu	DOUVRIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu	02/03/22	Curatif
DOUVRIN	DOUVRIN PR Cité La Carole	DOUVRIN PR Cité La Carole	26/07/22	Curatif
DOUVRIN	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	23/08/22	Curatif
DOUVRIN	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	14/09/22	Curatif
Festubert	FESTUBERT STEP	FESTUBERT STEP	31/03/22	Curatif
GIVENCHY LES LA BASSEE	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmes	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmes	05/12/22	Curatif
Haisnes	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	18/03/22	Curatif

Commune	Libelle Installation	Équipement	Date	Type
Haisnes	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	15/04/22	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	03/06/22	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Rue des Peupliers	HAISNES PR Rue des Peupliers	11/08/22	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Douaumont RN 47	HAISNES PR Douaumont RN 47	22/08/22	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Cité des Capucines	HAISNES PR Cité des Capucines	01/12/22	Curatif
La Couture	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°1 face HEPAD	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°1 face HEPAD	08/02/22	Curatif
La Couture	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	14/03/22	Curatif
La Couture	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret	15/03/22	Curatif
La Couture	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	25/04/22	Préventif
LA COUTURE	LA COUTURE PR Rue de Rietz	LA COUTURE PR Rue de Rietz	09/08/22	Curatif
Labourse	LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet	télésurveillance	05/01/22	Curatif
LABOURSE	LABOURSE PR Impasse du Stade	LABOURSE PR Impasse du Stade	23/05/22	Curatif
LABOURSE	LABOURSE PR Domaine du Chateau	LABOURSE PR Domaine du Chateau	15/06/22	Curatif
LORGIES	LORGIES PR 87 rue du Beau Rietz	LORGIES PR 87 rue du Beau Rietz	09/08/22	Curatif
LORGIES	LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz	LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz	09/08/22	Curatif
Neuve-Chapelle	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	Télétransmission	05/01/22	Curatif
Neuve-Chapelle	NEUVE-CHAPELLE STEP	Télétransmission	06/01/22	Curatif
Neuve-Chapelle	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	Télétransmission	12/01/22	Curatif
Neuve-Chapelle	NEUVE-CHAPELLE STEP	NEUVE-CHAPELLE STEP	16/03/22	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	07/06/22	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	10/08/22	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26	NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26	11/08/22	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	30/08/22	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	12/10/22	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES DO3 Place de l'église	NOEUX-LES-MINES DO3 Place de l'église	04/11/22	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	13/12/22	Curatif
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	11/03/22	Curatif
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	18/03/22	Curatif
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	30/03/22	Curatif
NOYELLES LES VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix	télésurveillance	18/11/22	Curatif
Richebourg	RICHEBOURG STEP	RICHEBOURG STEP	17/03/22	Curatif
Richebourg	RICHEBOURG STEP	RICHEBOURG STEP	06/04/22	Curatif

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	RICHEBOURG STEP	16/05/22	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué	19/08/22	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	RICHEBOURG STEP	30/08/22	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau	RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau	30/09/22	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué	RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué	10/10/22	Curatif
SAILLY LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43	29/06/22	Curatif
SAILLY LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43	25/07/22	Curatif
SAILLY LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots	30/09/22	Curatif
SAILLY LABOURSE	LABOURSE PR Clos du Fief	Télétransmission	18/11/22	Curatif
Sailly-Labourse	SAILLY-LABOURSE PR1 RN 43	Télésurveillance	05/01/22	Curatif
Sailly-Labourse	SAILLY-LABOURSE PR1 RN 43	SAILLY-LABOURSE PR1 RN 43	10/01/22	Curatif
VERMELLES	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	29/06/22	Curatif
VERMELLES	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	15/12/22	Curatif
VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL DO Rue du marais	VERQUIGNEUL DO Rue du marais	30/06/22	Curatif
VERQUIGNEUL	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	06/12/22	Curatif
VERQUIGNEUL	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	07/12/22	Curatif
VERQUIN	VERQUIN PR ZAC Beau Pré	VERQUIN PR ZAC Beau Pré	04/11/22	Curatif
VERQUIN	VERQUIN PR ZAC Beau Pré	VERQUIN PR ZAC Beau Pré	18/11/22	Curatif
VIEILLE CHAPELLE	VIEILLE-CHAPELLE Micro station Clef des champs	VIEILLE-CHAPELLE Micro station Clef des champs	09/08/22	Curatif
VIEILLE CHAPELLE	VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy	VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy	09/08/22	Curatif
Vieille-Chapelle	VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy	VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy	01/03/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert	12/01/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert	12/01/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	13/01/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert	17/01/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 30 Rue du Marais	VIOLAINES PR 30 Rue du Marais	20/01/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert	20/01/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert	22/02/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert	22/02/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert	22/02/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR Pluvial 57 Rue des Chênes (rue Wandhofen)	VIOLAINES PR Pluvial 57 Rue des Chênes (rue Wandhofen)	02/03/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	04/03/22	Curatif

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Violaines	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	15/03/22	Curatif
Violaines	VIOLAINES STEP	Préleveur entrée	25/04/22	Préventif
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue du Marais	VIOLAINES PR Rue du Marais	19/10/22	Curatif
VIOLAINES	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	07/11/22	Curatif
VIOLAINES	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	28/11/22	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard	04/04/22
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	04/04/22
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos	AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos	04/04/22
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	04/04/22
Beuvry	BEUVRY PR3 Gore Rue de Festubert	BEUVRY PR3 Gore Rue de Festubert	05/04/22
Beuvry	BEUVRY PR4 Gore Rue de Festubert	BEUVRY PR4 Gore Rue de Festubert	05/04/22
Beuvry	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	07/04/22
Beuvry	BEUVRY PR Lot. Clos l'Hermine rue des Oies Cendrées	BEUVRY PR Lotissement Claude Lermine	07/04/22
Beuvry	BEUVRY PR Rue Victor Duteriez	BEUVRY PR Rue Victor Duteriez	07/04/22
Billy-Berclau	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	07/04/22
Billy-Berclau	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	07/04/22
Cuinchy	CUINCHY PR Lotissement Cabidou	CUINCHY PR Lotissement Cabidou	08/04/22
Douvrin	DOUVRIN PR 23 Impasse Abel Bruée	DOUVRIN PR 23 Impasse Abel Brulé	08/04/22
Douvrin	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	08/04/22
Douvrin	DOUVRIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu	DOUVRIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu	08/04/22
Givenchy-lès-la-Bassée	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmes	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmes	08/04/22
Haisnes	HAISNES PR 2 rue des Peupliers	HAISNES PR 2 rue des Peupliers	08/04/22
Labourse	LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet	LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet	07/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	11/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26	NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26	11/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES DO1 Jaurès Petit Chemin d'Hersin	NOEUX-LES-MINES DO1 Jaurès Petit Chemin d'Hersin	11/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES DO2 Rue Jean Jaurès	NOEUX-LES-MINES DO2 Rue Jean Jaurès	11/04/22
Noyelles-lès-Vermelles	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry	12/04/22
Noyelles-lès-Vermelles	NOYELLES-LES-VERMELLES DO Vibromat Parking	NOYELLES-LES-VERMELLES DO Vibromat Parking	12/04/22
Richebourg	RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué	RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué	13/04/22

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Richebourg	RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau	RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG PR 85 Rue du Moulin l'Avoué école	RICHEBOURG PR 85 Rue du Moulin l'Avoué école	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle	RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG PR2 62 Rue Hennelle	RICHEBOURG PR2 62 Rue Henelle	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle	RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle	13/04/22
Vermelles	VERMELLES DO1 Maison Montpellier	VERMELLES DO1 Maison Montpellier	12/04/22
Vermelles	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	12/04/22
Verquigneul	VERQUIGNEUL DO Rue du marais	VERQUIGNEUL DO Rue du marais	14/04/22
Verquigneul	VERQUIGNEUL DO Rue des déportés	VERQUIGNEUL DO Rue des déportés	14/04/22
Verquigneul	VERQUIGNEUL PR Liévin Route Nationale	VERQUIGNEUL PR Liévin Route Nationale	14/04/22
Verquin	VERQUIN PR 1 Rue Francois Calonne	VERQUIN PR 1 Rue Francois Calonne	11/04/22
Verquin	VERQUIN PR Rue Cocteau carreau de l'église	VERQUIN PR Rue Cocteau carreau de l'église	11/04/22
Violaines	VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochiette	VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochiette	11/04/22

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES STEP	Potence sur pied nue extraction	04/04/22
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES STEP	Portique sortie rampe Diffuseurs	04/04/22
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES STEP	Potence sur pied nue prétraitement	04/04/22
Auchy-les-Mines	AUCHY-LES-MINES STEP	Potence nue poste toutes eaux	04/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence bassin orage pompes	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Grappin	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence pompes poste de tête	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence bassin orage agitateur N°1	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence sur pied avec Palan	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence poste toutes eaux	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence déplaçable agitateur Zone de Con	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Pied de potence agitateur Zone de Contac	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Monorail et palan électrique local compre	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Portique mobile manutention compresseur	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence fosse flottants	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence et treuil agitateur Brassage	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence portable ADV 500	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence extraction BA	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Treuil manuel tire-fort	05/04/22

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Beuvry	BEUVRY STEP	Portique de manutention mobile	05/04/22
Beuvry	BEUVRY STEP	Potence pompes recirculation File n°1	05/04/22
Billy-Berclau	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	Levage	11/04/22
Billy-Berclau	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Rue du Bois	Levage	11/04/22
Labourse	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie	Potence sur pied nue	07/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Potence poste toutes eaux secondaire	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Potence	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Potence N°9 avec treuil agitateur Brassage	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Monorail et palan électrique centrifugeus	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Monorail et palan électrique centrifugeus	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Potence portable ADV 500	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Transpalette	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Grue d'atelier	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Portique de manutention mobile	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Treuil manuel tire-fort	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Monorail et palan électrique local centri	12/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Potence et treuil agitateur Zone de Contact	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Potence et treuil agitateur Zone Tampon	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Palan sur monorail local Surpresseur	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Potence sur pied avec treuil agitateur zone de contact	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Potence sur pied avec treuil agitateur bassin d'aération	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Potence sur pied nue extraction des boues	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Potence déplaçable sur pied nue poste toutes eaux	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Potence sur pied avec treuil poste de relevage	13/04/22
Richebourg	RICHEBOURG STEP	Portique sortie rampes Diffuseurs	13/04/22
Vermelles	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	Levage	12/04/22
Violaines	VIOLAINES STEP	Potence sur pied nue poste de relevage	11/04/22

Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique/disconnecteurs

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	Disconnecteur Eau de ville	01/07/22
BEUVRY	BEUVRY STEP	Disconnecteur	27/09/22
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Disconnecteur	27/09/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Porte motorisée atelier	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Portail automatique	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Portail	12/04/22
Nœux-les-Mines	NOEUX-LES-MINES STEP	Porte Motorisée Local Surpresseur	12/04/22

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	Disconnecteur	27/09/22

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Déléataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2022	2019	2020	2021	2022	2023	Total (€)
Dotations(€)	200 495	200 495	200 495	200 495	200 495	1 002 475

Coefficients en Compte au : 31/12/2022	2019	2020	2021	2022
Coefficient de la dotation	1,000000	1,017391	1,017391	1,063503
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

Bilan financier en Compte au : 31/12/2022		2019	2020	2021	2022	Total (€)
Dotation actualisée (€)		200 495	203 982	203 982	213 227	821 686
Report de solde actualisé (€)		0	129 376	69 783	- 62 807	
Non Programmé au contrat	PARTIEL	37 194	110 144	39 828	41 037	228 203
	TOTAL	33 925	138 881	178 184	150 820	501 810
Programmé au contrat	TOTAL		14 550	118 559	25 213	158 407
Total renouvellement(€)		71 119	263 575	336 571	217 070	888 335
Solde(€)		129 376	69 783	- 62 806	-66 650	

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2022	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	27/09/2022	3 994
AUCHY-LES-MINES STEP	Agitateur préparation lait de chaux	Remplacement de composants ou rénovation	29/06/2022	1 469
AUCHY-LES-MINES STEP	Pompe doseuse Lait de chaux	Renouvellement complet du matériel	18/06/2022	2 360
AUCHY-LES-MINES STEP	Filtre Eau Industrielle	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	2 595
AUCHY-LES-MINES STEP	Armoire Electrique Pompes Fecl3	Remplacement de composants ou rénovation	03/06/2022	1 038
AUCHY-LES-MINES STEP	Pompe relevage de tête n°3	Renouvellement complet du matériel	01/06/2022	1 048
AUCHY-LES-MINES STEP	Tuyauterie refoulement pompe de tête n°3	Renouvellement complet du matériel	24/10/2022	3 288
BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	12/10/2022	1 962
BEUVRY PR 840 Rue Basse	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	6 481
BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	26/08/2022	926
BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	3 943

BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	14/09/2022	1 513
BEUVRY STEP	Agitateur anaérobie	Renouvellement complet du matériel	01/03/2022	7 885
BEUVRY STEP	Agitateur stockage boues extérieures	Renouvellement complet du matériel	06/05/2022	2 656
BEUVRY STEP	Pompe à lait de chaux	Renouvellement complet du matériel	15/12/2022	3 129
BEUVRY STEP	Compresseur aération n°2	Remplacement de composants ou rénovation	03/11/2022	11 492
BEUVRY STEP	Portail accès station	Remplacement de composants ou rénovation	05/06/2022	1 175
BEUVRY STEP	Sonde de Niveau poste toutes eaux	Renouvellement complet du matériel	13/04/2022	1 389
BEUVRY STEP	Sonde de niveau relevage	Renouvellement complet du matériel	18/03/2022	3 658
BEUVRY STEP	Préleveur eau traitée	Renouvellement complet du matériel	19/10/2022	3 775
BEUVRY STEP	Variateur Pompe alimentation filtre- presse n°1	Renouvellement complet du matériel	12/04/2022	4 017
BEUVRY STEP	Pompe Eaux Industrielle N°2	Renouvellement complet du matériel	17/04/2022	1 439
BEUVRY STEP	Pompe alimentation filtre-presse Finition n°2	Remplacement de composants ou rénovation	02/12/2022	2 347
		Renouvellement complet du matériel	21/09/2022	5 650
BEUVRY STEP	Pompe alimentation filtre-presse Gavage n°1	Renouvellement complet du matériel	20/09/2022	7 996
BEUVRY STEP	Pompe Reprise des boues pré épaissies	Renouvellement complet du matériel	12/07/2022	4 764
BEUVRY STEP	Pompe Vidange N°2	Renouvellement complet du matériel	12/07/2022	1 070
BEUVRY STEP	Filtre presse à plateaux	Remplacement de composants ou rénovation	03/06/2022	7 188
BEUVRY STEP	Pied de potence agitateur Aération N°2	Renouvellement complet du matériel	10/03/2022	2 345
BEUVRY STEP	Pied de potence agitateur Aération N°1	Renouvellement complet du matériel	11/03/2022	1 940
BEUVRY STEP	Pied de potence agitateur anaérobie	Renouvellement complet du matériel	11/03/2022	1 953

CAMBRIN PR aéroéjecteur Rue des Prées	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	12/10/2022	397
CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	Cuve Aeroéjecteur	Renouvellement complet du matériel	06/12/2022	12 177
LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret	Clapet pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	08/06/2022	2 096
LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret	Clapet pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	08/06/2022	2 361
LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	Vanne arrivée d'air	Renouvellement complet du matériel	08/06/2022	1 700
LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	Clapet	Renouvellement complet du matériel	08/06/2022	326
DOUVIRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	14/09/2022	2 175
FESTUBERT STEP	Pompe relevage n°1	Renouvellement complet du matériel	28/09/2022	297
LABOURSE PR Impasse du Stade	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	08/06/2022	1 519
NEUVE-CHAPELLE STEP	Armoire de Commande	Renouvellement complet du matériel	10/04/2022	3 469
NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	Sonde de niveau déversoir d'orage	Renouvellement complet du matériel	13/04/2022	1 016
NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	1 449
NOEUX-LES-MINES STEP	Transmetteur capteurs Rédox Oxygène	Renouvellement complet du matériel	26/08/2022	665
NOEUX-LES-MINES STEP	Capteur Rédox N°1	Renouvellement complet du matériel	26/08/2022	258
NOEUX-LES-MINES STEP	Onduleur pour les API du TGBT	Renouvellement complet du matériel	05/05/2022	5 661
NOEUX-LES-MINES STEP	Pompe Eaux Industrielle N°1	Remplacement de composants ou rénovation	20/10/2022	3 618
NOEUX-LES-MINES STEP	Gavopompe n°1	Remplacement de composants ou rénovation	04/01/2022	5 089
NOEUX-LES-MINES STEP	Malaxeur	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	4 953
NOEUX-LES-MINES STEP	Pompe extraction N°1	Renouvellement complet du matériel	18/01/2022	2 107
NOEUX-LES-MINES STEP	Hydroéjecteur N°2	Renouvellement complet du matériel	22/11/2022	9 213

NOEUX-LES-MINES STEP	Pompe relevage de tête N°1 Vers Prétrait	Renouvellement complet du matériel	24/03/2022	8 110
NOEUX-LES-MINES STEP	Centrifugeuse n°2	Remplacement de composants ou rénovation	07/06/2022	6 944
NOEUX-LES-MINES STEP	Douche et rince-œil Chlorure ferrique	Renouvellement complet du matériel	20/10/2022	1 155
NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat	Pied d'assise Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	18/11/2022	1 664
NOYELLES-LES-VERMELLES PR Rue du Marais Chapelle	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel	20/09/2022	1 624
RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	07/12/2022	1 205
RICHEBOURG PR3 35 Ruelle de la Croix Barbet	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	1 468
RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	18/01/2022	1 056
RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	15/06/2022	2 408
RICHEBOURG PR3 60 Rue du Ruisseau	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	21/09/2022	1 889
RICHEBOURG STEP	Sonde de mesure By-pass	Renouvellement complet du matériel	10/08/2022	674
RICHEBOURG STEP	Armoire de commande	Remplacement de composants ou rénovation	23/08/2022	678
RICHEBOURG STEP	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	06/04/2022	2 488
VERMELLES DO1 Maison Montpellier	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	146
VERQUIGNEUL DO Rue des déportés	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	838
VERQUIN PR Rue Cocteau carreau de l'église	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	15/06/2022	2 058
VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	2 193
VIOLAINES PR Rue de l'étang	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	24/11/2022	3 145
VIOLAINES PR Rue de l'Abbé Pachurka	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	04/01/2022	3 816
VIOLAINES STEP	Pompe Recirculation	Renouvellement complet du matériel	04/10/2022	1 555

VIOLAINES STEP	Tuyauterie pompe Recirculation	Renouvellement complet du matériel	24/03/2022	4 928
Total				217 070

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

SUIVI DES DICT

Communes	DICT Entrantes	DICT Sortantes
ANNEQUIN	32	
AUCHY-LES-MINES	94	2
BEUVRY	328	2
BILLY-BERCLAU	169	
CAMBRIN	43	
LA COUTURE	86	
CUINCHY	58	1
DOUVRIIN	168	
FESTUBERT	20	1
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	25	
HAISNES	70	1
HERSIN-COUPIGNY	177	
HULLUCH	7	
LABOURSE	101	
LORGIES	49	
NEUVE-CHAPELLE	34	
NOYELLES-LES-VERMELLES	23	
RICHEBOURG	29	
SAILLY-LABOURSE	42	
VERMELLES	99	
VERQUIGNEUL	73	
VERQUIN	60	
VIEILLE-CHAPELLE	38	
VIOLAINES	93	

TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSM DATA

1. Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

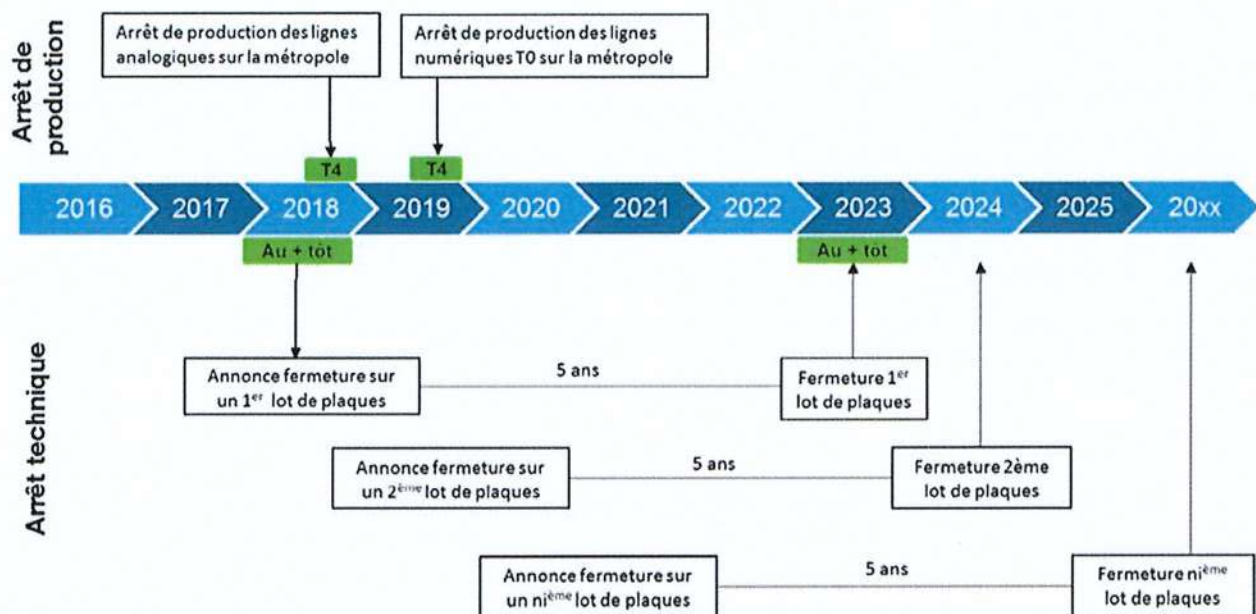


, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.

L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.



Source du document : Orange

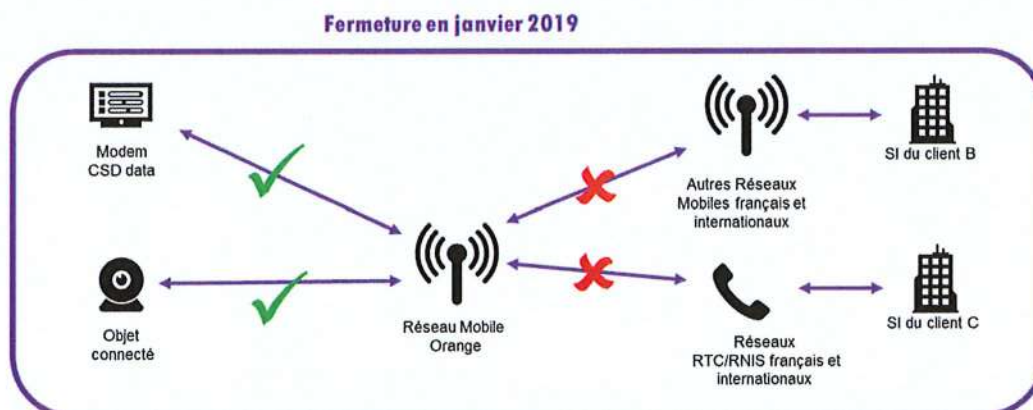
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.



a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2019** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entraîner une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.



Source du document : Orange



a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et l'arrêter définitivement le **31/12/2020**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMDData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

4. Evolution et aménagement à prévoir

a. Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- des temps de connections rapides
- l'échange des informations de quelques secondes
- Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
 - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
 - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
 - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
 - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée mais encore peu déployée.

b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL** à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.

c. Aménagement à prévoir sur vos installations



Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement seront à la charge de la collectivité.



LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement épuratoire) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchement placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations privatives de l'utilisateur.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat d'abonnement : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une importance telle qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



**LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES**

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2022 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

➔ [Décret n° 2022-336 du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées](#)

Afin d'aborder la problématique de la ressource en eau sur les territoires, le présent décret vient mettre en place une procédure d'autorisation afin de permettre de nouveaux usages des eaux usées traitées, autres que ceux faisant d'ores et déjà l'objet d'une réglementation dédiée (usage agricole et irrigation). Le décret définit notamment les modalités d'encadrement de ces nouveaux usages.

➔ [Arrêté du 28 juillet 2022 relatif au dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées](#)

Le présent arrêté est pris en application du décret n°2022-336 du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées. Le décret susmentionné prévoit notamment qu'un arrêté précise le contenu du dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées.

Le présent arrêté vient préciser l'ensemble des pièces justificatives attendues dans ce dossier.

ENVIRONNEMENT

➔ [Arrêté du 14 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement](#)

Le présent arrêté vient modifier la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R.516-1 du code de l'environnement.

➔ [Arrêté du 3 février 2022 relatif aux meilleurs techniques disponibles \(MTD\) applicables à certaines installations classées du secteur du traitement de surface à l'aide de solvants organiques relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3670 ou 3710 de la nomenclature ICPE](#)

Le présent arrêté vient fixer les prescriptions relatives aux meilleures techniques applicables (MTD) aux ICPE relevant de l'autorisation. Les prescriptions susmentionnées concernent notamment la rubrique **3710 relative au traitement des eaux résiduaires**.

➔ [Arrêté du 1er mars 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2021 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement](#)

Le présent arrêté vient modifier le modèle d'enregistrement pour une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement. Le formulaire [CERFA n°15679*04](#) est accessible ici.

➔ [Arrêté du 1er mars 2022 modifiant l'arrêté du 28 mars 2019 fixant le modèle national de demande d'autorisation environnementale](#)

L'autorisation environnementale prévue par l'article L. 181-1 du code de l'environnement, doit être demandée en utilisant le formulaire CERFA n° 15964*02. Il est disponible sur le site internet service-public.fr.

➔ [Décret n°2022-422 du 25 mars 2022 relative à l'évaluation environnementale des projets](#)

Le présent décret met en place un dispositif qui permet de soumettre à évaluation environnementale des projets qui sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine, mais situés en deçà des seuils de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

➔ [Décret n°2022-989 du 4 juillet 2022 relatif à la procédure de déclaration en matière de police de l'eau](#)

Le décret modifie la procédure de déclaration des IOTA dans l'objectif d'introduire la possibilité d'un dépôt par voie dématérialisée par téléprocédure et en clarifie les modalités concernant notamment le dépôt du dossier, son instruction et sa publicité.

Cette réforme apporte également un certain nombre d'éléments liés aux déclarations en vue de rendre plus lisible les procédures applicables : contenu et instruction du dossier, gestion des demandes de modification des prescriptions applicables ainsi que la caducité de la déclaration.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

➔ [Décret n° 2022-521 du 11 avril 2022 fixant le délai mentionné au II de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales pour la transmission du rapport établi à l'issue du contrôle de raccordement d'un immeuble au réseau public d'assainissement effectué sur demande du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires](#)

Pour rappel, l'article 63 de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a prévu que le contrôle du raccordement effectué par les communes doit notamment être réalisé pour tout nouveau raccordement d'un immeuble au réseau public de collecte des eaux usées. Il peut être effectué à la demande du propriétaire de l'immeuble ou du syndicat des copropriétaires à leurs frais et que la commune doit leur transmettre un document décrivant le contrôle réalisé et évaluant la conformité du raccordement au regard des prescriptions réglementaires dans un certain délai.

Le présent décret précise que ce délai est fixé par le **règlement de service**, et qu'il ne peut excéder **6 semaines à compter de la date à laquelle la commune a reçu la demande du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires**.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➔ [Circulaire 30 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières](#)

Dans une circulaire publiée au Journal officiel du 30 mars, le Premier ministre, Jean Castex donne aux préfets des consignes concernant la passation et l'exécution des marchés publics et des concessions dans le contexte économique actuel marqué par la guerre en Ukraine et les charge de sensibiliser les collectivités locales et leurs établissements à l'importance des principes énoncés.

➔ [Arrêté du 18 août 2022 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2015 relatif à la dématérialisation de la déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement](#)

Le présent arrêté vient modifier l'article 2 de l'arrêté du 15 décembre 2015 relatif à la dématérialisation de la déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il actualise les informations que le porteur de projet doit communiquer lorsqu'il effectue sa déclaration de cessation d'activité.

Depuis le 22 septembre dernier, c'est le formulaire CERFA n°15275*4 que les exploitants doivent remplir au lieu du CERFA n°15275.

➔ [CE, avis, 15 septembre 2022, n°405540 DAJ, Fiche technique, 21 septembre 2022](#)

Le Conseil d'état, dans un avis du 15 septembre 2022, a déclaré que les prix et la durée des contrats de la commande publique pouvaient être modifiés pour compenser les surcoûts d'exécution de ces contrats. Il pose toutefois des conditions visant à respecter les grands principes de la commande publique. Ces éléments sont repris dans une fiche technique de la Direction des affaires juridiques, publiée le 21 septembre. Une [Circulaire de la Première ministre, 29 septembre 2022, n°6374/SG](#) présente aux ministres et préfets les recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique.

➔ [Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique](#)

Le décret proroge la dispense de procédure de publicité et mise en concurrence pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000€, jusqu'au 31 décembre 2024 la mesure temporaire issue de la loi du 7 décembre 2020 de simplification et d'accélération de l'action publique. Ces dispositions sont également applicables aux lots qui portent sur des travaux dont le montant est inférieur à 100 000€ HT, à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20% de la valeur totale estimée de tous les lots. Enfin, il modifie les dispositions relatives aux avances dans les marchés publics, en relevant à 30% le montant minimum de l'avance versée au titulaire pour les marchés de l'Etat conclus avec des PME et en clarifiant les modalités de remboursement de l'avance.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

→ Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale est enfin publiée. Elle rajoute une nouvelle couche aux millefeuilles de normes concernant les compétences en matière d'eau et d'assainissement.

- Maintien de l'obligation de transfert des compétences au 1er janvier 2026

En tout état de cause, l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement d'ici le 1^{er} janvier 2026 est maintenue. De ce fait, le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement devra intervenir obligatoirement à cette date.

- Organisation d'un débat portant sur la tarification des services publics d'eau et d'assainissement avant le transfert de la compétence

La loi 3DS vient aménager au mieux le transfert des compétences en prévoyant que, dans l'année précédant le transfert obligatoire, les communes membres et leurs communautés de communes devront organiser un débat sur la tarification des services publics d'eau et d'assainissement des eaux usées, ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées à l'établissement public de coopération intercommunale.

A ce titre, le président de la communauté de communes devra fixer avec les maires, les modalités de ce débat. Une convention devra être conclue à l'issue de ce débat. Elle pourra notamment :

- Préciser les conditions tarifaires sur le territoire en tenant compte de divers critères (mode de gestion du service, caractéristiques des réseaux, coûts de production, de traitement ...) ;
- Déterminer les orientations et les objectifs de la politique d'investissement sur les infrastructures ;
- Organiser les modalités des délégations de compétences aux communes qui en feraient la demande, à compter du 1^{er} janvier 2026 dans les conditions prévues par l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales.

- Maintien des syndicats d'eau infra communautaires existants

Les syndicats d'eau infra communautaires qui détiennent la compétence eau et assainissement au moment du transfert de compétences, pourront être maintenus dans le cadre d'une délégation, sauf si l'intercommunalité décide de les supprimer suite à une délibération.

- Les communes peuvent prendre en charge des dépenses des services publics d'eau et d'assainissement sur leur budget général

En principe, les communes ne peuvent prendre en charge sur leur budget propre des dépenses liées à leur services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés (sauf dérogation en fonction des situations spécifiques).

La loi 3DS ajoute 2 nouvelles dérogations à cette interdiction. Elles peuvent désormais mobiliser leur budget propre :

- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements importants, et ce afin d'éviter une augmentation sensible de la tarification de l'eau ;
- Et pendant la période d'harmonisation des tarifs suivant la prise en main de la compétence par la commune.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Présentation du rapport
annuel d'activités 2022 de
la régie assainissement de
la Communauté
d'Agglomération de
Béthune-Bruay Artois Lys
Romane.**

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 18

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire, conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et aux articles L.2224-5 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente le rapport annuel d'activité de la régie assainissement, pour l'année 2022, de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte du rapport annuel d'activités 2022 de la régie assainissement de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Pièce annexe à la délibération N° 18

du Conseil Municipal du 04/03/2023

ANNEXE 2

RAPPORT D'ACTIVITE

DE LA REGIE ASSAINISSEMENT



ANNEE 2022

SERVICES ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

16

Territoire de la Régie
Assainissement Collectif
= 16 communes

- Allouagne,
- Annezin,
- Béthune,
- Chocques,
- Douvrin les Marais,
- Essars,
- Fouquereuil,
- Fouquières-les-Béthune,
- Hinges,
- Labeuvrière,
- Locon,
- Lozinghem,
- Oblinghem,
- Vaudricourt,
- Vendin-les-Béthune,
- Verquin (en partie)



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Mars 2021

Table des matières

I.	- PRESENTATION DE LA REGIE ASSAINISSEMENT	3
I.1.	- PREAMBULE.....	3
I.1.A.	<i>Création de la Régie assainissement au 1er janvier 2021</i>	3
I.1.B.	<i>Rôle et composition du conseil d'exploitation.....</i>	3
I.1.C.	<i>Domaines d'intervention de la Régie.....</i>	4
I.1.D.	<i>Les effectifs de la Régie</i>	5
I.2.	- LES ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	5
I.3.	- LES REGLEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ET SES APPLICATIONS.....	6
II.	INDICATEURS TECHNIQUES DE LA REGIE	7
II.1.	- LES ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	7
II.1.A.	- L'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (D301.0).....	7
II.1.B.	- Le service d'assainissement non collectif (ANC)	8
II.2.	- LE PERIMETRE DESSERVI PAR UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	12
II.2.A.	- La population concernée	12
II.3.	- LES EAUX USEES AUTRES QUE DOMESTIQUES	13
II.4.	LE RESEAU DE COLLECTE	13
II.4.A.	Les caractéristiques des réseaux	13
II.4.B.	Les ouvrages annexes.....	14
II.4.C.	Le taux de collecte	16
II.4.D.	Les branchements.....	16
II.4.E.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées par unité technique (P 202.2 - P 255.3) :	17
II.4.F.	L'entretien, la réparation des réseaux, la création des boîtes de branchement, les réclamations et débordements	19
II.4.G.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	23
II.5.	- L'ÉVOLUTION DU TAUX DE DEPOLLUTION ET LES MOYENS	24
II.5.A.	- Pour la collecte	24
III.	- LES INDICATEURS FINANCIERS	26
III.1.	- LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	26
III.1.A.	- La tarification	26
III.1.B.	- Les différents types de tarification	27
III.1.C.	- Les modalités d'évolution et de révision.....	27
III.1.D.	- La facture d'eau.....	27
III.2.	- LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	29
III.2.A.	- Les autres recettes.....	29
III.2.B.	- Actions de solidarité internationale - Loi Oudin	29
	- La dette et son évolution	31

Ce rapport contient les indicateurs pour la saisie des données sur le site de l'Observatoire national des Services Publics d'eau et d'assainissement (circulaire du 5 novembre 2010)

Ex : (VP. 168) ; (D 301.0).....

I. - PRESENTATION DE LA REGIE **ASSAINISSEMENT**

I.1. - Préambule

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane « CABBALR », créée au 1^{er} janvier 2017, exerce les compétences assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble des 100 communes de son territoire.

I.1.A. Création de la Régie assainissement au 1^{er} janvier 2021

L'article L.1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que, pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence, les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes, doivent constituer une régie dotée soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière, soit de la seule autonomie financière.

Le service Assainissement est qualifié de Service Public à caractère industriel et commercial.

Par délibération du 8 décembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé de la création de la régie à autonomie financière, dénommée « Régie Assainissement » pour l'exercice de la compétence Assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2021, et ce, en application des dispositions des articles L.2221-1 et suivants du CGCT.

I.1.B. Rôle et composition du conseil d'exploitation

La régie est administrée, sous l'autorité du Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et du Conseil communautaire, par un Conseil d'exploitation et son Président ainsi qu'un Directeur.

Le Conseil d'exploitation est commun aux régies Assainissement et Eau potable, dont la composition est la suivante :

- 7 membres issus du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Philippe SCAILLIEREZ - Président du Conseil d'exploitation
Gérard OGIEZ - Vice-Président du Conseil d'exploitation
Raymond GAQUERE : membre du Conseil d'exploitation
Bernard DELELIS : membre du Conseil d'exploitation
Philibert BERRIER : membre du Conseil d'exploitation
Alain DE CARRION: membre du Conseil d'exploitation
Lélio PEDRINI : membre du Conseil d'exploitation

- 3 membres issus d'associations représentant les usagers et/ou consommateurs.

Jean-Michel MARTIN (UFC Que choisir)

Jean-Luc LAMBERT (Eau secours 62)

Sylvie DEKEISTER (Famille de France Pas de calais)

Le Conseil d'exploitation se réunit au moins une fois tous les trois mois.

Le Conseil d'exploitation délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le Conseil communautaire ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autorité par les textes ou par les statuts.

Il est obligatoirement consulté par le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.

Le Conseil peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle.

En 2022, le Conseil d'exploitation s'est réuni 2 fois. (25 janvier – 7 juin)

I.1.C. Domaines d'intervention de la Régie

La Régie Assainissement intervient sur les 2 compétences et sur le territoire défini comme suit :

- Assainissement collectif

- sur 16 communes pour la collecte et le transport des eaux usées, l'entretien des ouvrages d'assainissement et des stations de relèvement ou de refoulement, (*carte et liste des 16 communes en page 1 du présent rapport*)

Les missions concernant la partie collecte et transport des eaux usées et des eaux pluviales sont :

- La surveillance, le bon fonctionnement, l'entretien et les réparations de l'ensemble des ouvrages, installations et canalisations
 - l'entretien des ouvrages de génie civil,
 - le fonctionnement, l'entretien et la réparation des équipements,
 - l'entretien des canalisations et des ouvrages accessoires,
 - le renouvellement des équipements hydrauliques et électroniques des postes de relèvement et de refoulement ainsi que des installations de télégestion,
 - la surveillance et la connaissance des installations,
 - l'autosurveillance des réseaux,
 - les contrôles et le suivi des raccordements des industriels.
- Les travaux de renouvellement.

- Assainissement non collectif sur les 100 communes, au travers d'un service public dénommé « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

- pour les installations neuves ou à réhabiliter : examen de la conception, vérification de l'exécution

- pour les autres installations : vérification du bon fonctionnement et de l'entretien.

Le SPANC apporte une aide administrative et technique aux particuliers dans le cadre des dossiers d'installation et de réhabilitation des systèmes d'assainissement.

I.1.D. Les effectifs de la Régie

Les moyens humains de la Régie Assainissement Collectif et Non Collectif		
Directeur Général des Services Techniques		
1 Directrice		
Études et travaux	Exploitation des Ouvrages	Service Public d'Assainissement Collectif et Non Collectif
1 Responsable	1 Responsable	1 Responsable
6 Techniciens	1 technicien « autosurveillance et suivi des rejets »	14 contrôleurs en domaine privé
	1 technicien diagnostics périodiques et permanents	2 Assistantes
	1 Responsable du Service Opérationnel	
	1 adjoint au Responsable du Service Opérationnel	
	1 Assistante	
	4 contrôleurs du domaine public	
	3 électromécaniciens	
	1 aide électromécanicien	
	6 chauffeurs « hydrocureur »	
	5 égoutiers « hydrocureur »	

I.2. - Les zones d'assainissement collectif et non collectif

Le zonage de l'assainissement des eaux usées en collectif et non collectif des 59 communes de l'ex ARTOIS COMM. s'est achevé en 2010 après enquête publique et délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2010. Ainsi, pour chaque commune de l'ex ARTOIS COMM. les zones d'assainissement collectif et non collectif ont été définies. Les communes doivent annexer à leur PLU ce document de zonage.

Sur le territoire des 6 communes de l'ex CCNE, le zonage d'assainissement collectif et non collectif a été approuvé par délibération en date du 27 novembre 2002.

Sur les 21 communes de l'ex-Communauté Artois Lys, le zonage d'assainissement collectif et non collectif a été révisé en 2012 et a été adopté par délibération du conseil de communauté le 4 février 2013.

Sur les 14 communes de l'ex-Communauté Artois Flandres, le zonage d'assainissement collectif et non collectif a été adopté par délibération en date du :

- 2 juillet 2001 pour les communes d'Isbergues, Guarbecque et Lambre-les-Aire,
- 27 septembre 2002 pour les communes Blessy, Estrée-Blanche, Liettes, Ligny-les-Aire, Linghem, Lières, Mazinghem, Quernes, Rely, Rombly, Saint-Hilaire-Cottes et Witternesse.

Ces différents zonages seront à harmoniser pour un schéma d'assainissement cohérent sur le territoire des 100 communes.

I.3. - Les règlements d'assainissement collectif et non collectif et ses applications

L'actualisation des règlements d'assainissement collectif et non collectif, approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2017 et par décision du président en date du 19 février 2018, a permis de définir les prestations assurées dans le cadre de la compétence Assainissement, ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des usagers domestiques, des usagers assimilés domestiques et des usagers industriels.

Conformément à l'article L2224-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le règlement de l'assainissement non collectif précise les prestations assurées par le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Les usagers sont soumis à l'ensemble de la réglementation en vigueur en matière d'assainissement non collectif, notamment les textes législatifs et réglementaires adoptés au niveau national ainsi que le règlement sanitaire départemental.

Le règlement de l'assainissement collectif précise notamment les conditions et les modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux usées dans les réseaux d'assainissement, les dispositions relatives aux branchements, les conditions de versement de la redevance ainsi que les participations financières qui peuvent être dues au titre du service public de l'assainissement.

Conformément à l'article L 1331-8 du Code de la Santé Publique, la redevance d'assainissement collectif, peut être majorée dans la limite de 100 %, dans les situations prévues par les articles L 1331-1, L 1331-4, L 1331-5, L 1331-7 et L 1331-7-1 du code de la santé publique, définies ci-dessous :

Par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 juin 2017, il a été décidé d'appliquer la majoration de la redevance d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire, dans les 5 cas suivants : défaut de raccordement des immeubles à l'issue du délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau , non-conformité du branchement situé en domaine privé, défaut de mise hors d'état de servir des fosses et autres installations, défaut de paiement de la PFAC, obstacle mis à l'accomplissement des missions des agents du service assainissement pour le contrôle du branchement en domaine privé.

En application de l'article L 1331-8 du Code de la Santé Publique, par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 18 décembre 20219, il a été décidé d'appliquer la majoration de la redevance d'assainissement non collectif de contrôle de bon fonctionnement dans les deux situations suivantes, :

- En cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle du service ANC : taux de majoration fixée à 100 %, soit une pénalité de 104 €.
- En cas de logement dépourvu d'installation d'assainissement non collectif : majoration de 40 € net de taxe.

La redevance d'assainissement majorée a la nature d'une taxe fiscale, dûe par le propriétaire de l'immeuble et elle est recouvrée comme en matière de contributions directes.

II. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA REGIE

II.1. - Les zones d'assainissement non collectif

II.1.A.- L'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (D301.0)

Pour évaluer le nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif, on considère la population non desservie par un réseau collectif, à savoir :

- Les 17 communes suivantes :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS INSEE 2020	NOMBRE DE LOGEMENTS INSEE 2019
Amettes	462	216
Auchy-Au-Bois	535	227
Bourecq	595	268
Caucourt	342	144
Gauchin le Gal	315	145
Hermin	211	88
La Comté	907	402
Lespesses	407	195
Lières	374	152
Ligny les Aire	583	257
Linghem	198	95
Mont-Bernanchon	1 358	572
Rely	455	192
Robecq	1 358	583
Rombly	45	22
Saint-Hillaire-Cottes	826	354
Westrehem	255	107
TOTAL	9226	4019

Par ailleurs, il faut ajouter les habitations des 83 communes reprises dans les différentes unités techniques qui ne sont pas encore actuellement desservies par un réseau collectif. Leur nombre est évalué à 13 589 logements, soit environ 30 484 habitants.

Au total en 2022, 17 608 foyers sont considérés en assainissement non collectif soit environ 39 710 habitants desservis par le SPANC (VP.181)

II.1.B. - Le service d'assainissement non collectif (ANC)

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a effectué en 2022 :

- 512 contrôles de bon fonctionnement et d'entretien réalisés sur 755 programmés (VP 171 et VP.334),
- 170 contrôles de conception (demandes d'autorisations d'installations instruites pour des constructions neuves ou des réhabilitations) (VP 170 et VP.),
- 247 contrôles de bonne exécution (installations contrôlées) dont 109 pour de la réhabilitation (DC.333),
- 472 contrôles de « mutation » dans le cadre de la vente d'un logement.

Le SPANC effectue une démarche de sensibilisation auprès des propriétaires rejetant des eaux usées au milieu naturel. En 2022, 95 dossiers de réhabilitation ont été instruits par le service. La gestion de ces dossiers comporte l'information du particulier, le montage technique et financier, le contrôle et les visites sur le terrain (VP 170 et DC.332).

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) :

Partie A - Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (100 pts)	OUI	NON	CABBALR
- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0	20
- Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0	20
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations neuves ou réhabilitées conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012	30	0	30
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012	30	0	30
Partie B - Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (40 pts)			
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations,	10	0	10
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0	20	0
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges	10	0	10
TOTAL			120

P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :

Contrôle périodiques	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	
Nombre ANC à contrôler	19 431	
Conforme (VP.166)	5644	29,04%
Non conforme	11 563	59,51%
Absence / rejets directs (DC.320)	2 224	11,45%
Source	- Ex Artois Comm. : Bilan 1ère campagne 2003-2011 - Ex Artois-Lys : Bilan activité 2016 sauf pour les rejets directs (base pour 3462 CBFE, 464 absences ANC) - Ex CCAF : Campagne de contrôle 2005-2008 - DSP	

Des permanences téléphoniques sont organisées :

- les lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- le mardi de 13h30 à 17h

En 2022, 344 permanences ont été assurées par le SPANC (VP.335 et VP.336) :

- nombre d'appels reçus : 616.

L'accueil du public s'effectue sur rendez-vous ; 6 personnes ont été reçues.

Le tarif des différents contrôles (nets de taxe) :

La redevance pour la vérification de la conception et de la bonne exécution des ouvrages (VP.170) : (DC325 et DC 326 en net de taxe

Le montant de cette redevance fixée à **144 € net de taxe**, la prestation étant décomposée comme suit :

- ✚ 72 € net de taxe pour la redevance de vérification préalable du projet : examen du projet et mise en œuvre du rapport d'examen de conception du projet.
- ✚ 72 € net de taxe pour la redevance de vérification de la bonne exécution des ouvrages : visite(s) de chantier et mise en œuvre et délivrance d'un rapport de vérification de l'exécution.

La redevance pour le contrôle de bon fonctionnement (DC 196)

La périodicité du contrôle de bon fonctionnement est fixée à 10 ans pour les installations conformes et/ou ne présentant pas de risques sanitaires environnementaux et sécuritaires apparents.

La fréquence est réduite à une périodicité (VP.323 et VP.324) :

- Annuelle pour les logements dépourvus d'installations d'assainissement non collectif ou à la demande d'un Maire qui constate un réel danger pour la santé des personnes ou des animaux ou pour l'environnement,
- De 4 ans pour les installations présentant un danger pour la santé des personnes ou des risques avérés de pollution de l'environnement, et ce tant que le danger ou les risques perdurent,
- De 4 ans dans le cas d'installations incomplètes, ou significativement sous dimensionnées, ou présentant des dysfonctionnements majeurs, et ce tant que l'installation n'est pas complète ou remise en bon état de fonctionnement,

- Annuelle suite à la vente, pour les installations présentant un danger pour la santé des personnes ou des risques avérés de pollution de l'environnement, et ce tant que le danger ou les risques perdurent, ainsi que pour les installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs et ce, tant que les travaux ne sont pas réalisés.

Le tarif de la redevance d'assainissement non collectif pour le contrôle de bon fonctionnement est fixé à 104 € net de taxe / contrôle.

Une facture sera émise au propriétaire de l'immeuble à l'issue de chaque contrôle.

Une majoration de la redevance sera appliquée pour le contrôle de bon fonctionnement, en application de l'article L 1331-8 du Code de la Santé Publique, pour les logements dépourvus d'installations d'assainissement non collectif, selon le montant et les modalités suivantes :

- Majoration de 40 € net de taxe, appliquée suite à un contrôle de bon fonctionnement, après mise en demeure du propriétaire de réaliser les travaux dans un délai de 12 mois, restée sans effet, et suite à la contre visite du service assainissement.
- La majoration ne sera plus appliquée suite au constat de conformité des travaux lors du contrôle de bon fonctionnement par le service assainissement.

Demande de renseignement lors d'une vente d'immeuble :

La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement prévoit l'obligation au 1^{er} janvier 2011 d'annexer à la promesse de vente, ou à défaut à l'acte authentique de vente d'un immeuble, le contrôle des installations d'assainissement non collectif, celui-ci devant être daté de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente.

Si le contrôle date de plus de 3 ans, ou est inexistant, il est nécessaire de réaliser un nouveau contrôle facturé à 144€ net de taxe : le montant de la prestation correspond au contrôle des installations d'assainissement non collectif et l'édition du rapport.

Tarifs entretien sur le territoire (VP. 172 et 174) :

De manière facultative et sous réserve de signature d'une convention d'entretien, l'utilisateur peut recourir au service entretien du SPANC

- ✚ 185 € net de taxe, pour un volume vidangé jusqu'à 4 000 litres ;
- ✚ 300 € net de taxe, pour un volume vidangé supérieur à 4001 litres.

Montant des recettes provenant des contrôles de conception et de bon fonctionnement ainsi que les demandes de renseignements lors des ventes (DC 197) :

Elles s'élèvent à 151 236 euros TTC pour l'année 2022. Les recettes de contrôles sont en forte baisse depuis 2018 du fait du changement des modalités de facturation notamment sur le territoire de l'ex-Artois Comm. La facturation après contrôle remplace désormais la facturation forfaitaire. L'insuffisance du nombre de contrôles facturés et l'insuffisance du prix ne couvrant pas le coût de revient déséquilibre structurellement le budget annexe assainissement collectif.

Les modalités d'application doivent être revues afin d'améliorer l'émission et l'encaissement des recettes.

II.2. – Le périmètre desservi par un assainissement collectif

II.2.A. – La population concernée

En 2022, sur le territoire de la régie, la population concernée par un réseau public d'assainissement est évaluée à 49 704 habitants soit 24 915 foyers/abonnés. Elle sera à terme de 51 079 habitants soit 25 524 foyers/abonnés.

UT Technique	communes	desserte actuelle		desserte future	
		Nombre de foyers/ Abonnés (VP 056)	Nombre d'Habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0)	Nombre de Foyers/ Abonnés (VP 124)	Nbre d'habitant en AC
BETHUNE	Allouagne	409	905	795	1758
	Annezin	2675	5842	2666	5822
	Béthune	14156	25277	14156	25277
	Chocques	832	1812	832	1812
	Drouvin le Marais	244	625	244	625
	Essars	800	1777	800	1777
	Fouquereuil	670	1642	670	1642
	Fouquières	489	1144	489	1144
	Hinges	857	2012	924	2170
	Labeuvrière	735	1636	737	1640
	Locon	422	955	547	1238
	Lozinghem	410	1031	440	1107
	Oblinghem	148	374	149	377
	Vaudricourt	443	1079	450	1096
	Vendin les bethune	1105	2413	1105	2413
	Verquin (partiel	520	1181	520	1182
BETHUNE	Total	24915	49704	25524	51079

Il apparaît donc que 95 % de la population des zones en assainissement collectif est raccordable à un réseau public.

Conformément au zonage d'assainissement des eaux usées, le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées est de 95%. (P201.1)

II.3. – Les eaux usées autres que domestiques

Les différentes stations d'épuration existantes sont dimensionnées pour recevoir les effluents de type « urbain ».

Le raccordement des eaux usées autres que domestiques doit faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique. En fonction de la qualité des effluents, l'installation d'un prétraitement peut être obligatoire.

Des conventions de déversement spécial ont été mises en place, fixant les charges admissibles dans les réseaux. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les arrêtés d'autorisation de rejet sont mis en place et remplaceront à terme l'ensemble des conventions. Ils se répartissent sur le territoire de la Régie de la façon suivante :

- 5 conventions spéciales
- 5 arrêtés d'autorisation de rejet.

II.4. Le réseau de collecte

II.4.A. Les caractéristiques des réseaux

Unités techniques	Linéaire de réseaux de collecte unitaires en km (VP199)	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs en km (VP200)	Linéaire des réseaux de refoulement en km
BETHUNE	56,57	124,9	31,29

II.4.B. Les ouvrages annexes

UNITES TECHNIQUES	STATIONS DE RELEVEMENT/REFOULEMENT		DEVERSOIRS D'ORAGE
	Sans trop plein	Avec trop plein	
ALLOUAGNE	6		
ANNEZIN	10	2	
BÉTHUNE	30	6	2
CHOCQUES	20		
DROUVIN LE MARAIS	3		
ESSARS	12		
FOUQUEREUIL	6		3
FOUQUIÈRES	3	1	
HINGES	6		
LABEUVRIÈRE	4	3	
LOCON	7		
LOZINGHEM	1		
OBLINGHEM	7		
VAUDRICOURT	4		1
VENDIN LES BÉTHUNE	15		
VERQUIN	1		
TOTAL	135	12	6

Le bilan énergétique global des postes s'établit comme suit :

ALLOUAGNE	2021	2022
Energie relevée consommée KWH	29 240	22 254
ANNEZIN		
Energie relevée consommée KWH	38 143	51 534
BÉTHUNE		
Energie relevée consommée KWH	418 708	348 101
Intégration d'un nouveau poste		
CHOCQUES		
Energie relevée consommée KWH	59 877	96 241
Renouvellement de 2 pompes Intégration d'1 nouveau poste		
DROUVIN LE MARAIS		
Energie relevée consommée KWH	3 164	12 040
ESSARS		
Energie relevée consommée KWH	34 945	29 162
FOUQUEREUIL		
Energie relevée consommée KWH	31 410	32 419
FOUQUIÈRES		
Energie relevée consommée KWH	36 530	47 802
HINGES		
Energie relevée consommée KWH	16 049	34 114
LABEUVRIÈRE		
Energie relevée consommée KWH	26 226	32 419
LOCON		
Energie relevée consommée KWH	22 770	65 426
Intégration d'un nouvel aéroéjecteur		
LOZINGHEM		
Energie relevée consommée KWH	1 367	2 469
OBLINGHEM		
Energie relevée consommée KWH	5 401	6 950
VAUDRICOURT		
Energie relevée consommée KWH	4 569	7 792
VENDIN LES BÉTHUNE		
Energie relevée consommée KWH	84 896	49 042
Renouvellement de 2 pompes		
TOTAL	813 293	837 764

Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, certains déversoirs d'orage doivent être équipés d'appareils permettant d'apprécier les débits rejetés et les charges polluantes déversées par temps de pluie. L'autosurveillance des déversoirs d'orage de l'ensemble des unités techniques est effective.

Les principaux postes de relèvement ou de refoulement sont équipés de systèmes de télésurveillance.

II.4.C. Le taux de collecte

En l'absence de statistiques récentes, il est difficile de donner un taux de collecte fiable sur l'Unité technique de Béthune.

L'étude de modélisation des réseaux réalisées sur l'unité technique de Béthune, permet d'établir une fourchette s'établissant entre 70 et 95 %.

II.4.D. Les branchements

En matière de branchement, la CABBALR a une politique forte d'incitation au raccordement. Pour les extensions de réseaux, les réunions d'informations systématiques avec les riverains permettent d'obtenir un taux de raccordement de 70% au terme de la seconde année suivant la mise en service du réseau.

Par ailleurs, la CABBALR a mis en place, dès sa création, la gratuité du branchement sur le domaine public pour les habitations individuelles neuves ou anciennes, ainsi que les commerces. Au cours de l'année 2022, 137 boîtes de branchement des eaux usées ont été créées, et 203 demandes de branchements ont été traitées sur les 100 communes du territoire.

Les performances du SPAC sur l'ensemble du territoire :

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est dotée d'un service public d'assainissement collectif (SPAC). En 2022, 17 340 ml de tests à la fumée ont été effectués.

Le SPAC a traité 173 demandes de subventions pour le financement de travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement collectif des particuliers auprès de l'Agence de l'eau Artois Picardie dans le cadre de la convention de partenariat. Cela représente 277 997 € d'aides reversées aux particuliers.

Le service assainissement a réalisé 1 734 contrôles de raccordement en domaine privé dans le cadre de ventes d'habitation.

De plus, des permanences téléphoniques sont organisées :

- Les lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- le mardi de 13h30 à 17h

En 2022, 344 permanences ont été assurées par le SPAC :

- nombre d'appels reçus : 1222

L'accueil du public s'effectue sur rendez-vous ; 15 personnes ont été reçues.

II.4.E. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées par unité technique (P 202.2 - P 255.3) :

30 points sur 120 pour l'UT de Béthune

Gestion patrimoine – Niveau de la politique patrimonial du réseau	Unités Techniques de Béthune	Barème
Partie A : Plan des réseaux	15	15
- Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement (VP 250)	10	10
- Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année (VP 251)	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux Les 30 points d'inventaire des réseaux partie B ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux partie A sont acquis	15	30
- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP 253)	15	De 10 à 15
- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP 254)		

Gestion patrimoine – Niveau de la politique patrimonial du réseau	Unités Techniques de Béthune	Barème
- L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP 255)		De 0 à 15
Partie C : informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau Les 75 points de cette partie C ne sont comptabilisés que si au moins 40 points des 45 reprenant les parties A et B sont acquis	0	75
- Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée (VP 256)	0	De 10 à 15
- Localisation et description des ouvrages annexes (poste de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...) (VP 257)	10	10
- Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (VP 258)	10	10
- Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) (VP 259)	0	10
- L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) (VP 260)	10	10
- Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite (VP 261)	10	10
- Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans (VP 262)	10	10
TOTAL	30	120

II.4.F. L'entretien, la réparation des réseaux, la création des boîtes de branchement, les réclamations et débordements

Durant l'exercice, les interventions suivantes ont été réalisées par le service opérationnel :

Les interventions en préventif sur l'UT de Béthune (Régie)

Les longueurs de canalisations reprennent les réseaux et branchements hors ITV.

Interventions de curage préventif EU et EP	2022	2021	2020	2019	2018	N/N-1
Sur L'UT de Béthune (Régie)						
Longueur de canalisation curée (ml)	8 157	10 229				-20%
Nombre de boîtes de branchement EU	1 273	1 087				+17%
Nombre de boîtes de branchement EP						
Nombre de bouche d'égout entretenues	1 458	2 387				-39%
Nombre de regard de visite entretenus	399	615				-35%
Sur les UT en délégation						
Longueur de canalisation curée (ml)	6 527	11 884				-45%
Nombre de boîtes de branchement EU	371	802				-54%
Nombre de boîtes de branchement EP						
Nombre de bouche d'égout entretenues	153	479				-68%
Nombre de regard de visite entretenus	101	445				-77%
Total						
Longueur de canalisation curée (ml)	15 234	22 112	30 607	41 375	22 626	-31 %
Nombre de boîtes de branchement EU	1 644	1 889	2840	1584	1274	-13 %
Nombre de boîtes de branchement EP						
Nombre de bouche d'égout entretenues	1 611	2 866	9 199	2 375	8 801	-44 %
Nombre de regard de visite entretenus	489	1 060				-54%

Les interventions en curatif sur l'UT de Béthune (Régie)

Interventions curatives EU et EP	2022	2021	2020	2019	2018	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau (boîtes de branchement et canalisation)	250	375	301	368	663	-33%-

Les interventions de contrôles sur l'ensemble du territoire :

Les longueurs de canalisations reprennent les réseaux et branchements.

Interventions d'inspection et de contrôle y compris curage préalable	2022	2021	2020	2019	2018	N/N-1
EU Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	21 381	17 593	13 365	18 993	2 128	+21 %
EP Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	15 043	12 844	20 784	13 842	3 531	+ 17 %

Les raccordements au réseau sur l'ensemble du territoire :

Demande de raccordement		2022	2021	2020	2019	2018	N/N-1
EU	Nombre de demandes de raccordement traitées	203	294	196	202	303	-31 %
	Nombre de boîtes de branchement créées	137	162	129	151	167	-15 %
EP	Nombre de demandes de raccordement traitées	7	8	7			-12 %
	Nombre de boîtes de branchement créées	7	8	7			-12 %

Le Service répond aux demandes de Déclaration d'Intervention et de Commencement de Travaux. 2 577 ont été traitées au cours de l'année 2022 soit une hausse de 15% sur l'UT de Béthune (Régie).

Toutes les semaines, le service opérationnel surveille 50 points noirs (VP 046) sur les réseaux d'assainissement exploités en régie.

Le nombre moyen de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau est de 6 (P252.2) et sont localisés principalement sur les communes de Béthune, Annezin, Vendin et Essars.

Travaux d'entretien réalisés en 2022 sur l'UT de Béthune en eaux usées :

Commune	Adresse	Nature des Travaux
VENDIN LES BÉTHUNE	PR saint-venant	Casse réseau amianté
BETHUNE	647 rue de Verquin	Scellement fonte 40/40
ANNEZIN	3 rue de Locon	Remise à niveau d'une fonte 40/40
BÉTHUNE	53 rue Faidherbe	Pose fonte hydraulique sur RV en diam 800
BÉTHUNE	388 Bvd Poincaré	Etanchéité et remise à niv fonte 40/40
CHOCQUES	735 rue de Gonnehem	Remise à niveau d'une fonte EU
BÉTHUNE	1181 rue de Lille	Renouvellement de 6 ml de réseau
BÉTHUNE	6 Rue Charles Fichelle	Fourniture et pose fonte 40/40
ESSARS	66 Rue du 11 novembre	Remise à niveau d'une fonte 40/40
VERQUIN	109 chemin du paradis	Fourniture et pose d'un fonte diam 800
CHOCQUES	2 rue de la planche	Remise en état et scellement de l'armoire de commande du PR
BÉTHUNE	Place du Gal De Gaulle	Renouvellement complet d'un RV
BÉTHUNE	Rue de Washington	Renouvellement de 2 BB et d'une fonte
ESSARS	33 rue du 8 mai	Renouvellement de 3,5 ml de réseau diam 200 avec dépose amiante
BÉTHUNE	3 rue de l'Yser	Scellement d'une fonte 40/40
BÉTHUNE	213 rue du 8 mai	Scellement d'une fonte 40/40
BÉTHUNE	416 Place De Gaulle	Renouvellement de la BB
OBLINGHEM	25 Rue du 8 mai	Aménagement du fond d'un RV et renouvellement de la BB
BÉTHUNE	315 Rue de Verquin	Fourniture et pose d'une fonte diam 80
CHOCQUES	415 rue du Perrier	Fourniture et pose d'un tabouret diam 315 et réparation du réseau de refoulement
BÉTHUNE	279 rue de l'Université	Renouvellement de la BB
LOZINGHEM	16 rue Louis Dagneaux	Fourniture et pose diam 800 en chaussée

Commune	Adresse	Nature des Travaux
BÉTHUNE	Rue d'Annezin	Fourniture et pose de 3 fontes diam 800 et remise à niveau de 2 fontes
BÉTHUNE	Rue du Halage	Fourniture et pose d'une fonte et aménagement d'un fond de regard 70/70
BÉTHUNE	161 bd Jean Moulin	Renouvellement de 3,8 ml de réseau de branchement et d'une BB
BÉTHUNE	244 Rue Benoite Vincent	Renouvellement de la BB
BÉTHUNE	Rond-point de l'autoroute	Renouvellement d'une fonte
LABEUVRIÈRE	365 et 370 rue Léon Blum	Remise à niveau d'une fonte et renouvellement d'une BB
CHOCQUES	437 et 471 rue de Lapugny	Scellement de 2 fontes 40/40
BÉTHUNE	182 rue de Lille	Renouvellement complet du branchement (8ml)
BÉTHUNE	107 et 115 rue Parmentier	Fourniture et pose d'une fonte 80/80
BÉTHUNE	Face au 324 rue du beau marais	Renouvellement complet de la BB
BÉTHUNE	Avenue Fleming	Fourniture et pose d'une fonte diam 80
BÉTHUNE	750 rue de Vaudricourt	Scellement d'une fonte avec aménagement de la cunette et fourniture et pose d'une fonte 50/50
ESSARS	21 rue de Sevelingue	Scellement d'une fonte en talus
BÉTHUNE	108 rue Faidherbe	Création d'une cunette sur regard 70/70
ANNEZIN	55 Avenue de la Morinie	Réparation de la canalisation amiante, prolongement du branchement et du refoulement jusqu'au regard et suppression du regard
BÉTHUNE	181 Rue Jean Macé	Renouvellement BB
BÉTHUNE	18 rue de la Deûle	Renouvellement d'un RV et d'une BB
BÉTHUNE	118 rue de la Sablière prolongée	Fourniture et pose d'une fonte diam 800
DROUVIN LES MARAIS	14 et 77 Rue du pré	Réparation de 1,5 ml de canalisation et pose d'une culotte de branchement sur réseau
BÉTHUNE	135 Rue Berthelot	Fourniture et pose d'une fonte diam 800
BÉTHUNE	89 impasse Lheureux	Fourniture et pose d'une fonte 50/50
BÉTHUNE	328 rue Benoîte Vincent	Renouvellement de la BB
BÉTHUNE	23 rue Alfred Legillon	Création d'une cunette sur BB
BÉTHUNE	220 rue de la chapelle	Etanchéité BB 60/60, réparation canalisation dur 5 ml
BÉTHUNE	1 rue St Louis	Renouvellement de 3 ml de réseau
LABEUVRIÈRE	253B cité Donat Agache	Rescellement d'une fonte 40/40
CHOCQUES	Rue de la Galterie	Réparation sur réseau
BÉTHUNE	Rue de la Morinie	Pompage des effluents
BÉTHUNE	1148 rue W. Churchill	Etanchéité du regard et terrassement pour suppression de la sape
FOUQUEREUIL	69 & 85 rue de bruyères	Scellement des BB en trottoir
BÉTHUNE	66 rue St Exupéry	Remise à niveau de la fonte
BÉTHUNE	34 bd des Flandres	Terrassement pour suppression sape, renouvellement de 1 ml de canalisation et étanchéité du regard
BÉTHUNE	16 rue du 11 novembre	Fourniture et pose d'une fonte diam 800 et étanchéité du regard

Commune	Adresse	Nature des Travaux
VERQUIN	46 rue de roses	Fourniture et pose d'une fonte diam 800
BÉTHUNE	Rue Fleming	Fourniture et pose d'une fonte en chaussée
BÉTHUNE	Grande Place	Réfection du fond de regard
VERQUIGNEUL	Rue du Pont	Renouvellement de 7 ml de canalisation et étanchéification du regard
FOUQUEREUIL	4 & 18 rue de l'Église	4 remises à niveau de fontes
BÉETHUNE	34 rue Marcelin Berthelot	Fourniture et pose d'une fonte et création d'une cunette
BÉTHUNE	319 rue Benoîte Vincent	Fourniture et pose d'une fonte en trottoir
BÉTHUNE	367 rue de Verquin	Fourniture et pose d'une fonte en chaussée
BÉTHUNE	52 rue Claude Bernard	Fourniture et pose d'une fonte en trottoir
VENDIN LES BÉTHUNE	21&23 rue des Martyrs	Dépose et repose d'1 ml de bordure et réfection de l'affaissement au droit du branchement
BÉTHUNE	117 Rue Jean Macé	Renouvellement de la BB
BÉTHUNE	45 rue du Dr Dhenin	Fourniture et pose d'une fonte en chaussée

Travaux d'entretien réalisés en 2022 sur les UT en délégation de service public :

Commune	Adresse	Nature des Travaux
ÉSTRÉE-CAUCHY	3 rue de l'Alouette	Fourniture et pose d'un PAG et remise à niveau d'une fonte en trottoir
CAUCHY-À-LA-TOUR	Rue d'Auchel	Remplacement de 17 ml de canalisation
BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Rue de la libération	Remblaiement pour mise en sécurité
HOUDAIN	Rue Henri Durant	Création d'un branchement
DIVION	Rue Casanova & Rietz	Réparation par l'intérieur
BEUVRY	Rue Mozart	Renouvellement de 6 ml de canalisation et étanchéification d'un RV
LAPUGNOY	3 rue de l'égalité	Modification du branchement
AUCHEL	3 rue des Hêtres	Reprise du branchement
RUITZ	6 rue basse	Echelons à découper
ALLOUAGNE	46 rue du Général De Gaulle	Changement de 1 ml de canalisation amiante et percement de branchement
BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Rue de la Montée	Réparation sur réseau suite à ITV
AUCHEL	68 rue J. Jaurès	Inversion branchement et remplacement des 2 fontes
LAPUGNOY	4 allée des lavandes	Remise à niveau d'une fonte en trottoir
WITTERNESSE	Rue du coup de gueule	Fourniture et pose de 3 fontes
AUCHEL	Boulevard de la paix	Réparation de 3 ml et pose de manchettes
CAUCHY-À-LA-TOUR	Rue d'Auchel	Réparation d'un affaissement avec sondage
DOUVVIN	Rue Léonce Cuvillier	Réparation de 10 ml de canalisation, étanchéification de 3 branchement et aménagement d'un fond de regard
VIOLAINES	Rue Bauchet	Réparation réseau EU suite à ITV +4 manchettes branchements
AUCHEL	10 rue d'Orléans	Fourniture d'une fonte diam 800
NOEUX-LES-MINES	Rues Basse et Fleming	Suppression des regards mixtes et création d'une lame

II.4.G. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées de l'unité technique de Béthune (P255.3) : 110 sur 120 points

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P 255.3)	Unité Technique de Béthune	Barème
Partie A : éléments communs à tous les types de réseaux	100	100
- Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseau de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de poste de refoulement, ...) (VP 158)	20	20
- Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) (VP 159)	10	10
- Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement (VP 160)	20	20
- Réalisation des mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 (VP 161)	30	30
- Réalisation d'un rapport présentant les dispositions des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 (VP 162)	10	10
- Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur (VP 163)	10	10

Partie B : pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	0	10
- Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total (VP 164)	0	10
Partie C : pour les secteurs équipés en réseau unitaires ou mixtes	10	10
- Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage (VP 165)	10	10
TOTAL	110	120

II.5. – L'évolution du taux de dépollution et les moyens

Au travers des différents tableaux actant les rendements, les charges traitées, les charges rejetées, les volumes traités, il apparaît que la majorité des stations d'épuration sont non seulement conformes aux différents arrêtés en vigueur mais qu'elles ont un fonctionnement tout à fait satisfaisant. C'est notamment le cas pour les unités de traitement les plus importantes.

Les travaux pour la création du bassin de stockage restitution sur le territoire de la commune de Béthune sont en cours. Cet ouvrage permettra de limiter et de traiter les déversements au milieu naturel par temps de pluie.

II.5.A. – Pour la collecte

De même que pour le traitement, la CABBALR s'est engagée dans une politique volontariste et ambitieuse :

- le taux de raccordement, et donc de collecte, est encouragé par la gratuité des branchements en domaine public. A chaque installation de réseaux neufs, les riverains sont invités à participer à une réunion au cours de laquelle l'obligation de raccordement est expliquée ainsi que les aides financières de l'Agence de l'eau Artois Picardie auxquelles ils peuvent prétendre pour leur raccordement.

- En matière de réhabilitation de réseaux, la CABBALR s'est engagée à consacrer une part de son budget d'investissement pour éliminer en priorité la présence d'eaux claires parasites et les rejets au milieu naturel. Les études diagnostiques disponibles et les observations faites par les équipes en régie permettent d'identifier les zones sensibles qu'il conviendra d'inscrire en priorité dans le contrat pluriannuel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

La CABBALR a engagé la mise en œuvre du diagnostic permanent des ouvrages d'assainissement afin d'optimiser la gestion et le fonctionnement des ouvrages d'assainissement de l'unité de traitement de Béthune.

Par ailleurs, des points noirs de dysfonctionnements de réseaux ont été résolus au cours de cette année 2022 : il s'agit des remplacements de réseaux sur Annezin et Auchel.

- En matière de gestion des eaux pluviales, la CABBALR s'est engagée à gérer de manière durable des eaux pluviales en privilégiant les travaux de techniques alternatives (infiltration et stockage).

- L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, impose la réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet du système de collecte. Ces ouvrages sont équipés d'appareils qui nécessitent, pour certains, une fiabilisation des données. Des études et travaux sont engagés pour améliorer ce suivi.

Travaux réceptionnés en 2022 :

Commune	Rues	Linéaire EU	Linéaire EP	BB EU	BB EP	Autres ouvrages	Type de Travaux
ANNEZIN	Rue de Labeuvrière	35					Réhabilitation
CHOCQUES	Rue et impasse de la gare	282		34		1 PR	Extension réseau
BÉTHUNE	Rue de Vaudricourt	500					Réhabilitation
BÉTHUNE	Rue du 14 juillet	340		9			Amélioration des réseaux
LOCON	Rue de l'égalité	200		11		1 aéroéjecteur	Extension de réseau
BÉTHUNE	Rues des prés des bois et barbusse	492		39		1 PR	Amélioration du réseau
FOUQUEREUIL	Rues de l'église et du calvaire		22				Déconnexion du pluvial

Travaux en cours - à réceptionner en 2023

Commune	Rues	Linéaire EU	Linéaire EP	BB EU	BB EP	Autres ouvrages	Type de Travaux
CHOCQUES	Rue de Lillers	585	339	52			Extension réseau
LOCON	Rue Genel (résidence du couchant)	511	16	34		1 aéroéjecteur	Extension réseau

III. - LES INDICATEURS FINANCIERS

III.1.- Le prix de l'assainissement

III.1.A. - La tarification

III.1.A.1. - L'assainissement non collectif

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a institué, dès sa création au 1^{er} janvier 2002, un service public d'assainissement non collectif (SPANC)

En application de l'article R 2224-19-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la redevance d'assainissement non collectif comprend :

- une part destinée à couvrir les charges de contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution de la nouvelle installation,
- une part destinée à couvrir les charges de contrôle du bon fonctionnement des installations,
- et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les charges d'entretien de celles-ci.

Ces opérations donnent lieu à une tarification telle qu'indiquée à l'article II-1-B.

III.1.A.2. - L'assainissement collectif

Le service assainissement collectif est assujetti à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2009.

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a été créée le 1^{er} janvier 2017. Les élus ont décidé d'harmoniser progressivement les tarifs de l'assainissement collectif à partir du 1^{er} janvier 2018.

Depuis l'année 2020, sur les 100 communes de la Communauté d'Agglomération les tarifs ont été fixés comme suit :

- Part variable : 1,90 € HT le m³, TVA au taux réduit en vigueur en sus,
- Part fixe : 35 € HT, TVA au taux réduit en vigueur en sus, pour le forfait annuel de la part fixe.

III.1.B. – Les différents types de tarification

Tous les abonnés font l'objet des tarifs repris au III - 1 - A à l'exception de certains industriels faisant l'objet d'une convention de déversement spécial aux réseaux d'assainissement ou d'un arrêté d'autorisation de rejet au réseau d'assainissement pour les eaux usées autres que domestiques. Pour ceux-ci, le taux de redevance porte sur le nombre de mètres cubes d'eaux prélevées sur le réseau public de distribution sur lesquels des coefficients de correction s'appliquent :

- coefficient de rejet
- coefficient de dégressivité
- coefficient de pollution

III.1.C. – Les modalités d'évolution et de révision

Les tarifs sont révisés chaque année. Une délibération prise par le Conseil Communautaire fixe après avis de la Commission Eau et du Bureau Communautaire les nouveaux tarifs en fonction de l'équilibre budgétaire (dépenses/recettes).

III.1.D. – La facture d'eau

Est présentée ci-après une facture d'assainissement établie sur la base de tarifs en vigueur depuis l'année 2020 d'un client ayant consommé 120 m³ d'eau.

Le volume facturé en 2021 est d'environ 1 724 382 m³ et le montant facturé au titre de l'année 2021 est d'environ 4 148 351€ HT pour la partie gérée en régie.

Le taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facturation est de 10% pour la redevance assainissement.

Facture sur le territoire de la Régie – année 2022

Collecte et traitement des eaux usées : 120 m³		Coût HT de la part variable sur la facture/ m³	Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité	Prix du service HT pour 120 m³	TVA	Prix du service TTC pour 120 m³
Montant annuel de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité		1,90 €	35,00 €	263,00 €	26,30 €	289,30 €
	Sous-total : Prix TTC du service pour 120 m³ au 1 ^{er} janvier « eau hors redevance lutte contre la pollution »			263,00 €	26,30 €	289,30 €
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)		0,35		42,00 €	2,31 €	44,31 €
Préservation des ressources (Agence de l'Eau)		0,0652		7,82 €	0,78 €	8,61 €
	Sous-total TTC " redevances Agence de l'eau"			49,82 €	3,09 €	52,92 €
Prix TTC du service pour 120 m3				312,82 €	29,39 €	342,22 €

III.2. – Les autres indicateurs financiers

III.2.A. – Les autres recettes

Outre les recettes provenant de la redevance d'assainissement, il existe pour la CABBALR d'autres recettes. Elles proviennent :

- en recettes d'investissement pour l'essentiel des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau ARTOIS PICARDIE : le montant encaissé en 2022 pour la partie en régie est de 1 817 752 € (913 322 € de subvention et 904 430 € d'avance remboursable).

Les avances remboursables de l'Agence de l'Eau sont considérées comme des emprunts à taux 0. A ce titre, elles sont donc comptabilisées comme des emprunts.

- en recettes de fonctionnement, la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) exigible pour tout raccordement réalisé à compter du 1er juillet 2012 est assise sur la surface de plancher. Son tarif est de 14 €/m². Le montant total émis est de 205 682 € pour la partie gérée en régie.

III.2.B. – Actions de solidarité internationale - Loi Oudin

La loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite loi "Oudin" permet aux Collectivités territoriales, Etablissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes, de mener des actions de solidarité internationale, dans la limite de 1 % des ressources affectées au budget de ce service.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a décidé, par délibération du 28 juin 2017, de poursuivre les actions dans ce domaine, à compter du 1er janvier 2017, et d'accorder sa contribution financière à hauteur de 0,25 % des recettes de fonctionnement du budget annexe Assainissement Collectif.

Au titre de l'année 2022, cette contribution a été répartie entre les six projets d'accès à l'assainissement suivants :

Opérations	Associations bénéficiaires	Projets	Montant de l'aide sollicité
Burkina Faso :, Région Est	ACTED	Construction de 15 blocs latrines à destination de 300 bénéficiaires (dont 3 blocs avec un accès pour les personnes en situation de handicap)	8 764 €
Mauritanie : ville de Nouadhibou Région Nord	HAMAP	Construction de 48 blocs sanitaires et réhabilitation de 56 blocs sanitaires dans les collèges et lycées – 8 établissements scolaires (9 312 bénéficiaires directs : collégiens, lycéens et enseignants)	7 500 €
Togo : village de Yéviépé, Préfecture de Klouto	Association Grain de Sènevé	Construction de 3 blocs sanitaires de 4 cabines pour les élèves et villageois	956 €
Mozambique Province de Nampula	Inter-aide	Construction ou réhabilitation de latrines améliorées, équipées d'une dalle en béton et d'un système de lavage des mains à destination de 1 000 familles	7 500€
Mali : Région de Kayes	Association Maliennne de Solidarité et de Coopération Internationale	Poursuite opération 2021 : Equipement d'assainissement en faveur de 9 Associations de femmes dans 9 villages de 7 communes à destination de 453 familles	5 891 €
Guinée : région de Labé, commune urbaine de Labé	Le Partenariat	Construction de latrines dans les établissements scolaires (5 cabines) et la réhabilitation de latrines communautaires (bloc de 3 cabines)	14 980 €

Aussi, le montant total de la participation de la CABBALR aux actions de solidarité internationale en matière d'assainissement, au titre de l'exercice budgétaire 2022, a été de 53 090 € (VP 119), soit 0.25 % des recettes de fonctionnement du budget annexe Assainissement Collectif ou encore 0,006€/m³ (P 207.0).

- La dette et son évolution

Pour le budget régie, un emprunt de 3 M€ a été souscrit avec Arkéa sur 30 ans au taux de 2,65 %. La dette au 31 décembre 2022 s'établit à 8,978 M€.

III.1.- Maîtrise de l'endettement et capacité d'autofinancement nette

Le tableau suivant permet d'apprécier les renseignements financiers relatifs aux capacités d'autofinancement du budget de la régie assainissement collectif et assainissement non collectif.

Service Assainissement Régie Résultat de l'exercice 2022			
Chapitre	Budget Régie 2022	Ca Régie 2022	Taux de réalisation 2022
70 produits services, ventes	5 142 600	5 747 441	111,8%
75 autres produits de gest. courante	30 100	81 571	271,0%
013 atténuation de charges	20 000	16 761	83,8%
Produits de gestion	5 192 700	5 845 773	112,6%
011 charges à caractère général	1 369 531	1 223 736	89,4%
012 charges de personnel	1 039 800	989 585	95,2%
65 autres charg. gestion courante	1 526 100	1 508 215	98,8%
Charges de gestion	3 935 431	3 721 537	94,6%
Excédent Brut de Fonctionnement	1 257 269	2 124 236	169,0%
76 produits financiers	0	0	
66 charges financières	57 000	45 387	79,6%
Résultat financier	-57 000	-45 387	79,6%
77 produits exceptionnels	500 000	9 478	1,9%
67 charges exceptionnelles	91 500	44 871	49,0%
Résultat exceptionnel	408 500	-35 393	-8,7%
68 dotations aux amortissements et prov.	-885 000	-737 220	83,3%
042 transferts de charges	100 000	99 785	99,8%
Résultat de fonctionnement	823 769	1 406 021	

Le résultat de fonctionnement est de + 1 406 M€ pour le budget régie.

Le remboursement en capital est totalement couvert par des ressources propres et une épargne nette d'autofinancement est dégagée pour 1 390 M€.

La capacité de désendettement (en combien d'année rembourser la totalité de la dette en y consacrant l'intégralité de l'épargne brute, différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles) est de :

- **Budget annexe régie = $8\,977\,884 / 2\,043\,456 = 4,4$ années**

III.1.A. – Les travaux

III.1.A.1. Les travaux réalisés en 2022

Ces travaux se décomposent suivant le tableau ci-après :

INTITULE	Montants sur le territoire de la Régie HT
A - Réalisation de branchements	100 595 €
B – Extension de la collecte et amélioration de réseaux	1 837 864 €
C – Bassin stockage et de restitution	2 907 776 €
D – Etudes	83 980 €
TOTAL GENERAL	4 930 215 €

Par ailleurs, 61 000 € HT ont été investis pour le renouvellement des matériels et outillages.

III.1.A.2. Le programme prévu en 2023

Le tableau ci-après reprend l'ensemble des prévisions de dépenses d'investissement votées par le Conseil Communautaire du 11 avril 2023, dans le cadre du budget primitif 2023

INTITULE	Régie
Etudes	100 000 €
Station d'épuration	2 600 000 €
Réseaux	767 920 €
Branchements	75 000 €
Matériels et outillages	246 400 €
TOTAL	3 789 320 €

Les études concernent essentiellement les études de Maitrise d'œuvre pour la construction du bassin de stockage et de restitution des eaux usées à Béthune.

Les dépenses d'investissement concernent la construction d'un bassin de stockage restitution des eaux usées à Béthune.

Les travaux sur les réseaux concernent essentiellement :

- Annezin rue de la Morinie,
- Béthune - rue d'Aire et rond-point de la Morinie
- Chocques - rue de Lillers,
- Fouquereuil - rues de l'église et du calvaire,
- Locon - rue Grenel et résidence du Couchant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Présentation du rapport
annuel 2022 du Service Public
de prévention et de gestion
des déchets ménagers, de la
Communauté
d'Agglomération de
Béthune-Bruay Artois Lys
Romane.**

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 19

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire, conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et aux articles L.2224-5 et D 2224_3 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente le rapport annuel de prévention et de gestion des déchets ménagers, pour l'année 2022, de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte du rapport annuel 2022 du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers, de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

RAPPORT ANNUEL 2022

DU SERVICE PUBLIC

DE PREVENTION ET DE GESTION

DES DECHETS MENAGERS



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Pièce annexe à la délibération N° 19
du Conseil Municipal du 04/03/2023



SOMMAIRE

Préambule

6

Partie 1 > Les indicateurs techniques

8

Chapitre 1/ Le territoire desservi

- 1.1 Territoire desservi
 - 1.1.1 Présentation du périmètre
 - 1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement
 - 1.1.3 Déchets pris en charge par le service
- 1.2 Répartition des Compétences

Chapitre 2/ La prévention des déchets

14

- 2.1 Description des actions

Chapitre 3/ La collecte des déchets: organisation

17

- 3.1 Précollecte
- 3.2 Population desservie
- 3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire
- 3.4 Organisation de la collecte en porte à porte
 - 3.4.1 Spécification de la collecte
 - 3.4.2 Fréquence de la collecte
- 3.5 Focus sur les déchetteries
- 3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

Chapitre 4/ La collecte des déchets: bilan

26

Chapitre 5/ Le traitement des déchets: organisation • <u>5.1 Localisation des unités de traitement</u> • <u>5.2 Nature des traitements</u>	27
Chapitre 6/ Le traitement des déchets: bilan • <u>6.1 Tonnages traités et valorisation</u> - 6.1.1 Tonnages traités - 6.1.2 Taux global de valorisation • <u>6.2 Refus de tri et performance</u> - 6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri - 6.2.2 Performance énergétique du Centre de Valorisation Énergétique (CVE)	30
Chapitre 7/ Impact environnemental et sanitaire	36
Chapitre 8/ L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets • <u>8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire</u> • <u>8.2 Indicateurs liés aux accidents sur les installations</u> - 8.2.1 Taux de fréquence des accidents de travail - 8.2.2 Taux de gravité des accidents avec arrêt	37
Chapitre 9/ La concertation et la gouvernance • <u>9.1 Description des moyens d'information et de concertation</u> • <u>9.2 Suivi des réclamations</u>	39

Partie 2 > Les indicateurs économiques et financiers Chapitre 10/ Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets • <u>10.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets</u>	42
Chapitre 11/ Budget, coût du service et financement • <u>11.1 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service</u> • <u>11.2 Le montant annuel global des dépenses liées au traitement des déchets ménagers et assimilés</u> • <u>11.3 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement des déchetteries et des collectes en apport volontaire</u> • <u>11.4 Les recettes</u>	45
Chapitre 12/ Structure du coût	49

Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 5216-5), la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Artois Lys Romane exerce de plein droit des compétences obligatoires et des compétences optionnelles parmi lesquelles se trouvent la prévention et la réduction à la source, ainsi que la collecte et le traitement des déchets.

LE CONTEXTE JURIDIQUE

Conformément à l'article 1 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 de renforcement de la protection de l'environnement dite loi «Barnier», il est entendu que « chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celle relatives aux substances et activités dangereuses »

Une partie de cette loi est traduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art L2224-17-1 et L 5211-39). La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a donc en charge la production d'un rapport annuel dont le contenu obligatoire est explicité dans le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

L'ARTICLE L2224-17-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES précise également que "Le Maire présente au Conseil Municipal ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du Conseil Municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 ainsi que sur le site internet de la Collectivité. Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport."



La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est un des plus vastes ensembles intercommunaux de France.

Elle réunit 100 communes, près de 280 000 habitants, sur un territoire de quelque 647 km².

Sa particularité principale est de s'articuler autour de deux villes-centre, Béthune et Bruay-La-Buissière, dans un ensemble au caractère rural très marqué (62 communes de moins de 2 000 habitants).

Sa densité de population est forte, à l'image de l'Europe du Nord-Ouest dans laquelle l'agglomération se positionne : 435 habitants au km².

La Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Artois Lys Romane mène des actions de prévention et exerce la compétence « Prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur le territoire des 100 communes.

Partie 1

Les indicateurs techniques

De quoi parle-t-on?

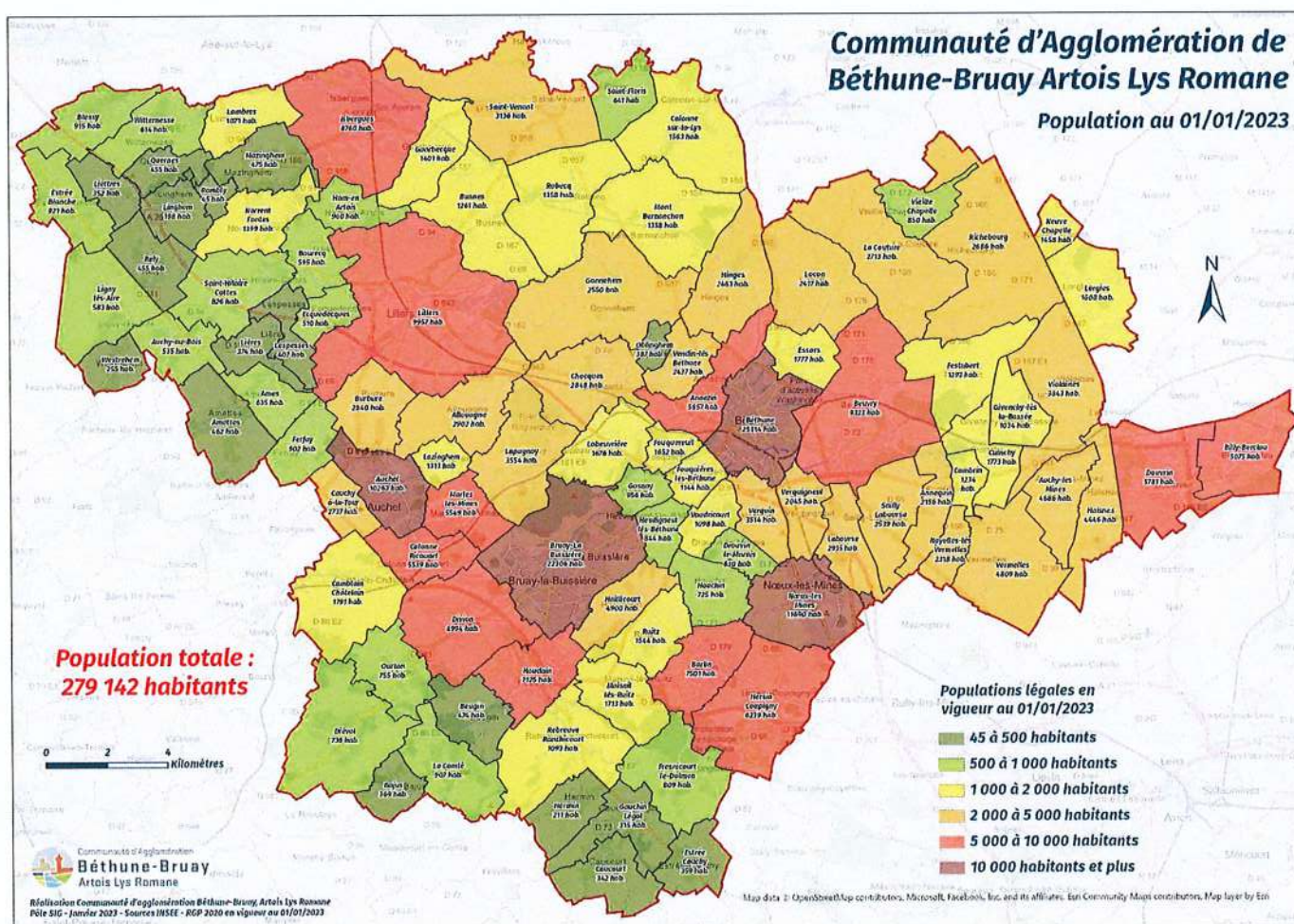
L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires. La prévention des déchets prend de l'ampleur, comme en témoigne le déploiement de plan et programmes de prévention des déchets ménagers et assimilés au sein des collectivités locales. La prévention vise à éviter la production et la nocivité des déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés à leur prise en charge. Des collectes séparées sont également mises en place, les modes de traitement évoluent. L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender pour les usagers.

L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement et des tonnages concernés.

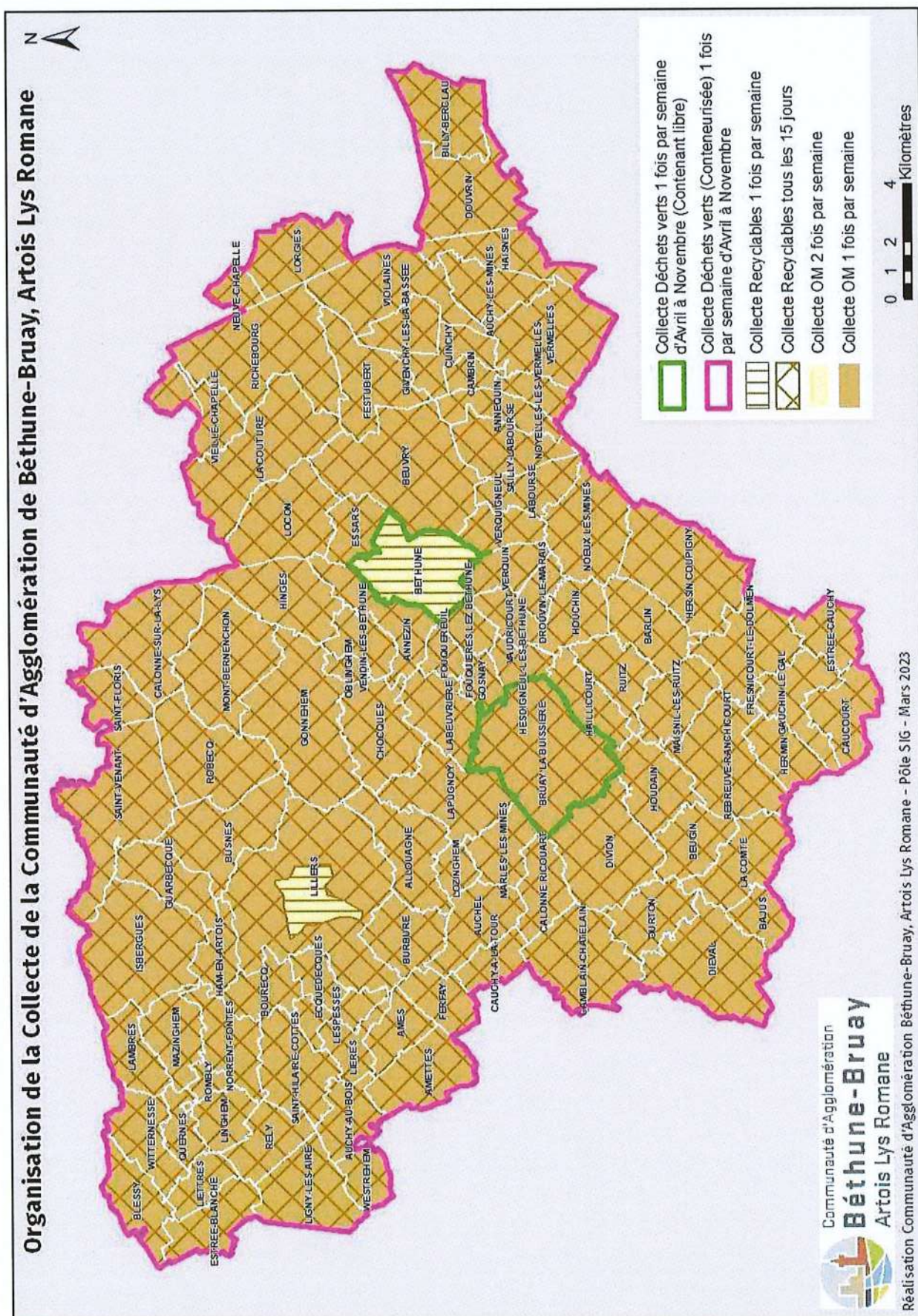
Chapitre 1

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement



1.1.3 Déchets pris en charge par le service

	Collecte séparée	Apport volontaire	Déchetteries
 ORDURES MÉNAGÈRES	✓	✓	
 PAPIER  CARTON APLATI	✓	✓	✓
 PET  FER-BLANC  alu	✓	✓	
 VERRE		✓	✓
 DÉCHETS DE JARDIN	✓		✓
 FRIGO  MATÉRIEL ÉLECTRIQUE			✓
 TEXTILES CHAUSSURES		✓	✓
 BOIS			✓
 HUILE VÉGÉTALE  HUILE MINÉRALE			✓
 FERRAILLE			✓
 MOBILIER			✓
 PILES  BATTERIES			✓
 PNEUS DÉJANTÉS			✓
 GRAVATS			✓
 a AMIANTE / CIMENT	✓		
 DÉCHETS ENCOMBRANTS	✓*		✓
 ÉCLAIRAGES ÉCONOMIQUES			✓
 TOUT VENANT INCINÉRABLE			✓

* collecte sur 18 communes à date fixe

1.1.3 Déchets pris en charge par le service (suite)

	Collecte séparée	Apport volontaire	Déchetteries
 PLÂTRE ET PLANCHES DE PLÂTRE			✓
 BOUCHONS PEINTS PRODUITS AÉRO			✓
 Souches			✓ Plate forme de broyage de déchets verts
 BOULIERS DE GAZ			✓
 EXTINCTEURS			✓

1.2 Répartition des compétences

Missions	Collecte	Traitement
OMR	Régie Prestation de service pour les CAV	CVE (Centre de Valorisation Energétique) Délégation de service public
Recyclables secs	Régie Prestation de service pour les CAV	Centres de tri de Ruitz Marché d'exploitation, puis contrats de reprise
Verre	Régie	Contrat de reprise
Déchets verts	Régie	Plateforme de broyage Marché de prestation pour le transport et le compostage
Amiante	Régie	Marché de prestation
Déchetteries	Régie	Filières de recyclage Marchés divers + REP
Encombrants	Régie pour 18 communes Ressourcerie pour 21 communes	Filières de recyclage Réparation et/ou réemploi par la Ressourcerie

Chapitre 2

La prévention des déchets

2.1 Description des actions

Politique de prévention et de réduction des déchets à la source

En 2022, les thématiques compostage individuel, compostage autonome et partagé, gaspillage alimentaire, zéro déchet, lutte contre les imprimés non sollicités, réemploi, réparation et éco-exemplarité ont continué à être développées sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Le gaspillage alimentaire

Une sensibilisation au gaspillage alimentaire a été initiée, en partenariat avec le Département, avec la réalisation de diagnostics anti-gaspi au sein des restaurations scolaires des collèges :

- Lavoisier d'Auchel
- Jean Moulin de Barlin
- Maurice Piquet d'Isbergues
- Jacques Prévert d'Houdain

De plus, 12 ateliers et/ou démonstrations culinaires anti-gaspi, organisés en partenariat avec les communes et animés par « Les fées terroir » ont permis de sensibiliser 200 personnes à :

- | | | |
|--------------------------|---------------|----------------------------|
| • Givenchy-les-la-Bassée | Vaudricourt | Locon |
| • Calonne-Ricouart | Estrée-Cauchy | Bruay-La-Buissière |
| • CCAS Houdain | Lespesses | Beugin |
| • Estrée-Blanche | Busnes | Maison citoyenne de Divion |



L'Autocollant « Stop pub »

En 2022, l'Agglomération a continué la distribution d'autocollants sur les stands grand public réalisés par les agents du Service Prévention des déchets, aux communes du territoire (pour mise à disposition du public) et aux bailleurs sociaux. 1 577 autocollants ont ainsi été distribués.



Le don et la solidarité

L'opération « collecte solidaire de jouets », a été renouvelée en 2022. Du 21 novembre au 12 décembre, 158 kg de dons ont été collectés grâce à la générosité des agents. Ces 631 jouets, livres et peluches ont ensuite été distribués aux enfants de l'association « Une famille de mamans » de Haisnes-les-La Bassée.



Le compostage

Le compostage individuel

Afin de promouvoir le compostage individuel sur son territoire, l'agglomération a poursuivi en 2022 la vente à tarifs préférentiels de composteurs individuels aux ménages du territoire. 3.291 composteurs ont été distribués lors des 48 opérations de retrait de composteurs qui ont eu lieu sur le site de démonstration du compostage de Béthune, à l'antenne de Lillers et dans les communes partenaires.

3.900 habitants ont été sensibilisés au compostage et 3.500 brochures ont été distribuées aux usagers au cours des distributions de composteurs et lors des 13 stands grand public tenus par les agents du service prévention déchets et les guides composteurs bénévoles : Fête des plantes à Locon, Fête du printemps à Vermelles, Portes ouvertes de l'école primaire de Rebreuve-Ranchicourt, Forum Vivre mieux à tout âge à Béthune, Ensemble pour le climat à La Fabrique de Béthune, Fête de la Pentecôte à Béthune, Forum des associations à Béthune, Foire à l'échalote à Busnes, World Clean Up Day à Béthune, Poireaux Folies à Verquin, Faites de la graine à Festubert, Salon soupes et jardins à Marles-les-Mines, Salon du réemploi et de la réparation à Annequin.

Le 24 septembre dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, une initiation a permis de former 8 habitants aux règles de base du compostage individuel.



4 réunions publiques couplées à une distribution de composteurs ont été organisées à la demande des communes de Givenchy-les-La Bassée, Vermelles, Violaines et Locon.

Une distribution de composteurs a également eu lieu sur les communes de Rebreuve-Ranchicourt et de Fouquières-les-Béthune dans le cadre de projets commune éco-responsable ».

Enfin, les deux partenariats noués avec les communes de Billy-Berclau et de Beuvry pour une distribution des composteurs par la commune ont été poursuivis en 2022.

15 guides bénévoles actifs ont aidé à sensibiliser les usagers en 2022 dont 4 guides formés lors des 2 sessions de formation de « Guides et Référents compostage » organisées au mois de mai et novembre. Afin de faire vivre le réseau des guides composteurs bénévoles, 4 réunions de réseau ont également été organisées en 2022.

De plus, l'année 2022 a été marquée par la mise en place des réservations de composteurs en ligne.

Le compostage autonome et partagé

Des projets de compostage de gros volume et de compostage partagé sont développés par les techniciens prévention déchets sur le territoire.

Afin de gérer ces équipements, l'Agglomération a déjà formé 117 « référents compostage », dont 22 en 2022 lors de 3 sessions de formation organisées en mars, mai et novembre. Cette année, les techniciens prévention déchets ont installé 6 sites de compostage de gros volumes : Jardin permacole à Violaines, Jardins partagés à Annequin, Béguinage à Billy-Berclau, Cercle Aquariophile et Terrariophile Flandre Artois Béthunarium à Béthune, IFSI Croix Rouge de Béthune, MARPA de Richebourg.

La CABBALR compte en 2022, 58 sites de compostage partagé.

Les techniciens prévention déchets ont également effectué 16 visites de contrôle sur sites afin de vérifier le bon fonctionnement des équipements mis à disposition par la Communauté d'Agglomération.

Une matinale rappelant la réglementation nationale et les dispositifs communautaires, a été organisée à destination des 100 communes du territoire. 18 communes ont participé à cet événement et ont exprimé leur souhait de concrétiser la matinale par des actions de compostage sur leur territoire.



Dans le cadre de son contrat d'objectifs, la CABBALR a également lancé un appel à manifestation d'intérêt à destination des acteurs du territoire, pour le développement de sites de compostage autonome.

2.1 Description des actions (suite)

Le réemploi et la réparation

À l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, la Communauté d'Agglomération a invité les habitants à rencontrer des artisans de la réparation, des professionnels de la seconde main et du raccommodage, des artistes de la récupération et des Repair Cafés dans le cadre du Salon du Réemploi et de la Réparation. Cette 7ème édition s'est tenue au sein de la salle de sport d'Annequin les 19 et 20 novembre 2022. Cet événement a rassemblé 25 exposants, 624 visiteurs et a permis 124 réparations. 10 ateliers ont également été réalisés et ont permis de sensibiliser 45 enfants.



Le zéro déchet

Afin de promouvoir la consommation responsable, 2 stands grand public ayant pour thématique le « zéro déchet » ont été réalisés lors du World Clean Up Day de Béthune et dans le cadre du Salon du réemploi et de la réparation à Annequin. Ils ont permis de sensibiliser une centaine de personnes.



L'éco-exemplarité en interne

Afin de permettre à des agents de la communauté d'agglomération de participer à des actions de réduction des déchets à la source, le service prévention déchets a mis en place il y a quelque année et gère une Give-Box. Cet équipement permet aux agents de déposer les livres et les petits objets du quotidien qu'ils souhaitent donner, et prendre, s'ils le souhaitent, les articles qui les intéressent.



La sensibilisation en milieu scolaire

Pendant l'année scolaire 2022, le Service Animations en milieu scolaire a sensibilisé 629 élèves du CP au CM2 au cours de 29 interventions sur la thématique du compostage dans le cadre du programme pédagogique envoyé chaque année aux écoles primaire du territoire.

Le service animations en milieu scolaire propose également une sensibilisation au compostage dans le cadre de projets « école éco-responsable ». 72 élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 ont été sensibilisés au compostage au cours de trois interventions réalisées dans la cadre de ces projets en 2022.

Par ailleurs, le Service Animations en milieu scolaire de l'agglomération a également réalisé 6 interventions sur le thème du gaspillage alimentaire auprès de 124 élèves de CP et de CM2 de janvier à juin 2022 dans le cadre du programme pédagogique et des projets « établissements éco-responsables ».

3.2 Population desservie

	Collecte en porte à porte (PAP)	Collecte en points d'apport volontaire (PAV)
	2022	2022
		192 PAV (114 OM et 78 emballages) 1 PAV /70 hab (environ)
Ménages (en nbre d'habitants)	271 366	7 980
Bénéficiaires n'étant pas des ménages (contrat RS)	3 007	/
	2021	2021
		165 PAV (97 OM et 68 emballages)
Ménages (en nbre d'habitants)	272 967	6 950
Bénéficiaires n'étant pas des ménages (contrat RS)	3 051	/

3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire 2022

Flux de déchets en apport volontaire

	Nbre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnage collecté ménager	Tonnage collecté non ménager
	2022 : 2021 : 97	colonne	2022 : 1 719.00 2021 : 1 581.54	Pas disponible
	2022 : 2021 : 68	colonne	2022 : 189.12 2021 : 177.74	Pas disponible
	2022 : 851 2021 : 843	colonne	2022 : 10 427.18 2021 : 10 302	Pas disponible
	2022 : 25 2021 : 25	Benne en déchetterie + Quai de déchargement à la déchetterie de Bruay	2020 : 10 731.49 2021 : 15 062.00	Pas disponible
	2022 : 11 2021 : 11	Benne en déchetterie	2022 : 1 850.28 2021 : 2 091.92	Pas disponible
	2022 : 11 2021 : 11	Colonne Le Relais	2022 : 107.00 2021 : 97.14	Pas disponible
	2022 : 11 2021 : 11	Benne en déchetterie	2022 : 5 235.36 2020 : 5 807.28	2022 : 204.64 2021 : 566.30
	2022 : 24 2021 : 24	CAV	Clares : 11.05 / 12.23 Noires : 111 / 130.65	0.10 / 0.25 0.00 / 1.62
	2022 : 12 2021 : 12	Benne en déchetterie	2022 : 1 989.92 2021 : 2 333.60	2022 : 103.94 2021 : 128.92
	2022 : 11 2021 : 11	Benne en déchetterie	2022 : 5 204.19 2021 : 4 982.03	Pas disponible
	2022 : 11 2021 : 11	Piles: fût Batteries: palox étanche	6.169 / 7.395 12.52 / 22.98	Pas disponible 0.00 / 0.00
	2022 : 11 2021 : 11	Benne en déchetterie + bacs roulants	2022 : 238.38 2021 : 235.7	Pas disponible
	2022 : 22 2021 : 22	Benne en déchetterie	2022 : 18 984.93 2021 : 20 378.00	2022 : 2 722.26 2021 : 2 115.00
	2022 : 12 2021 : 12	Benne en déchetterie	2022 : 8 058.56 2021 : 9 773.66	2022 : 2 145.15 2021 : 2 018.50
	2022 : 11 2021 : 11	Contenant dédié	2022 : 3.18 2021 : 3.335	Pas disponible
	2022 : 20 2021 : 20	Benne de déchetterie	2022 : 5 980.82 2021 : 5 886.91	2022 : 302.52 2021 : 249.60
	2022 : 3 2021 : 3	Benne en déchetterie	2022 : 90.36 2021 : 93.36	2022 : 72.40 2021 : 69.56
	2022 : 12 2021 : 12	Benne en déchetterie	2022 : 838.44 2021 : 854.72	2022 : 51.94 2021 : 35.36

3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire 2022 (suite)

	Nbre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnage collecté ménager	Tonnage collecté non ménager
	2022 : 11 2021 : 11	Caisson DDS En déchetterie	2022 : 217.25 2021 : 200.05	Pas disponible
 Souches d'arbres	2022 : 1 2021 : 1	Plate forme de broyage	2022 : 0 2021 : 0	2022 : 131.58 2021 : 0
	2022 : 11 2021 : 11	Rack de rangement	2022 : 0.18 2021 : 0.28 ⁽¹⁾	2022 : 0 2021 : 0
 EXTINCTEURS	2022 : 11 2021 : 11	Rack de rangement	2022 : 2.838 2021 : 0.272	2022 : 0 2021 : 0
 RADIOGRAPHES	2022 : 11 2021 : 11	Caisse	2022 : 0.775 2021 : 0.00	Pas disponible
TOTAUX			2022 : 72 009.99 2021 : 80 035.08	2022 : 5 734.44 2021 : 5 185.11
TOTAL COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE			2022 : 77 744.52 2021 : 85 220.17	

(1) correction du tonnage 2021, les totaux ont donc été modifiés en conséquence

3.4 Organisation de la collecte en porte à porte

- 3.4.1 Spécification de la collecte

Type de déchets collectés en porte à porte

	 ORDURES MÉNAGÈRES		 VERRE	 DÉCHETS de JARDIN	 DÉCHETS ENCOMBRANTS	 AMIANTE / CIMENT
Population desservie	271 366 (hors PAV)	271 366 (hors PAV)	25 388 Ville de Béthune	279 346	50 056 18 communes	279 346
Tonnages annuels	2022 : 68 511 2021 : 72 021	2022 : 13 730.96 2021 : 14 496	2022 : 370.24 2021 : 363	2022 : 25469,40 2021 : 31 896	2022 : 1304.66 2021 : 1 847	2022 : 846.10 2021 : 943.38
Distances parcourues pour la collecte (estimation)	2022 : 748 494 2021 : 692 329	2022 : 366 086 2021 : 375 770	2022 : 9 327 2021 : 9 110	2022 : 337 567 2021 : 346 281	2022 : 10 044 2021 : 9 810	Données non disponibles
Couleur du bac concerné	Gris foncé	jaune	Contenant libre	Vert sur 98 communes et contenant libre sur 2 communes	Pas de conte- nant	Sur demande en big-bag
Collecte séparative proposée		✓	✓	✓	✓	✓

- 3.4.2 Fréquence de la collecte

					
1x par semaine pour 98 communes 2x par semaine pour Béthune et Lillers (en partie)	1x tous les 14 jours pour 98 communes 1x par semaine pour Béthune et l'hyper centre de Lillers	1x par semaine pour Béthune	1x par semaine pour 100 communes, de mi-avril à mi-novembre 1 fois par mois du 01 janvier au 30 mars sur 13 communes Sur RDV toute l'année (30€ le forfait de déplacement et 15€ le m³ collecté)	3x par an sur 13 communes 2x par an sur 5 communes Sur appel pour 21 communes (Ressourcerie La Courte Echelle)	Sur appel pour les 100 communes

Les conditions d'accès des déchetteries :

Afin de résoudre la problématique de gestion d'accès aux déchetteries, des portiques ont été mis en place dans 7 des 11 déchetteries dédiées aux habitants. Pour les professionnels, les services communaux et les usagers disposant d'un véhicule de plus de 1,90m de hauteur l'offre d'accès est complétée par une déchetterie « gros volumes » située à Béthune dont les tarifs sont précisés ci-dessous. La Déchetterie de Houdain permet également d'accueillir les professionnels et les « gros volumes »

Les propositions d'harmonisation et d'amélioration des déchetteries :

- Installer des portiques sur toutes les déchetteries
- Créer une déchetterie « Gros volumes » sur Isbergues
- Création d'un quai de déchargement pour les déchets verts à la déchetterie de Béthune et mise en place de bennes « tampon » à la déchetterie de Ruitz permettant d'augmenter la capacité d'acceptation des déchets

En 2022 les tarifs et les quantités admises pour les professionnels à la Déchetterie « gros volumes » de Béthune et aux déchetteries de Houdain, Lillers, Saint Venant et Isbergues sont les suivants :

En 2022, les tarifs et les quantités admises pour les particuliers disposants d'un véhicule de plus de 1,90m de hauteur sur la déchetterie « gros volumes de Béthune et de la déchetterie de Houdain sont les suivants :

Déchetterie « gros volumes » de Béthune et professionnels sur Houdain, Isbergues, Lillers et Saint Venant	
Produits	Tarifs en € TTC (taux de TVA en vigueur inclus)
Cartons	Gratuit
Papiers	Gratuit
Ferrailles	Gratuit
Batteries	Gratuit
Piles et Accumulateurs	Gratuit
Tubes néon et Lampes fluo-compact	Gratuit
Appareils Electroménagers (D3E)	Gratuit
Huiles noires	Gratuit
Placoplatre	15 € le m ³
Déchets végétaux	15 € le m ³
Bois	15 € le m ³
Tout Venant Incinérable	25 € le m ³
Encombrants	25 € le m ³
Gravats	15 € le m ³
Polystyrène	15 € le m ³
Eléments contenant de l'amiante	Non-acceptés
Pneumatiques	Non-acceptés
Déchets Spéciaux	Non-acceptés

3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

Le plan déchets initié en 2012

Le plan porte sur l'application de la **recommandation R437 de la CNAM** qui se traduit par:

- **l'Interdiction d'effectuer des manœuvres dangereuses** (suppression des marches arrières, collecte mono latérale sur les voies > à 4 mètres; mise en place de points de regroupements...).
- **La protection des salariés** (conteneurisation de tous les foyers, suppression de la collecte des sacs, adaptation des EPI, amélioration des locaux sociaux...)

Optimisation du service

- Mise en place de la collecte C0,5 pour les déchets recyclables (augmentation du volume des bacs recyclables si nécessaire),
- Réorganisation des tournées (optimisation du circuit de collecte, la collecte mono-ripleur...),
- Densification des colonnes « verre » (une pour 300 habitants en zone rurale),
- Amélioration du maillage du territoire en déchetteries.

Harmonisation du Service Collecte des déchets verts

En 2022, il a été procédé à l'extension de la conteneurisation de la collecte des déchets verts sur 28 communes du territoire pour une mise en place effective en avril 2022. Les communes concernées sont :

ANNEQUIN, ANNEZIN, AUCHY-LES-MINES, BEUVRY, BILLY-BERCLAU, CAMBRIN, CUINCHY, DOUVIRIN, ESSARS, FESTU-BERT, GIVENCHY-LES-LA-BASSEE, HAINES LES LA BASSEE, HINGES, LABOURSE, LA COUTURE, LOCON, LORGIES, NEUVE-CHAPELLE, NOEUX-LES-MINES, NOYELLES-LES-VERMELLES, OBLINGHEM, RICHEBOURG, SAILLY-LABOURSE, VERMELLES, VERQUIGNEUL, VIEILLE-CHAPELLE, VIOLAINES, VENDIN-LES-BETHUNE.

Mise en place d'une collecte sur rendez-vous à domicile

L'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane peuvent depuis Avril 2022 faire appel aux services de la CABBLAR pour l'enlèvement de leurs branchages sur rendez-vous et à domicile. Ce service est payant à hauteur de 30 euros le forfait de déplacement et 15 euros le mètre cube de déchets verts.

Chapitre 4

La collecte des déchets : bilan

Déchets collectés et évolution des tonnages (porte à porte + apport volontaire)

Hors professionnels

					
Population desservie	279 346	279 346	279 346	279 346	279 346
Tonnages 2022 ⁽¹⁾	70 230	13 920	10797	36 200	11 508
Moyenne ⁽³⁾ en kg/hab/an 2022	251.40	49.83	38.65	129.59	41.20
Tonnages 2021 ⁽¹⁾	73 603	14 674	10 666	46 958	11 620
Moyenne ⁽³⁾ en kg/hab/an 2021	262.95	52.42	38.10	167.75	41.51
Évolution en % entre 2021 et 2022	-4.58 %	-5.14 %	+1.32 %	-22.91%	-0.96%

⁽¹⁾ Tonnages arrondis

⁽²⁾ Les moyennes 2021 ont été effectuées par rapport à la démographie connue (279 917)

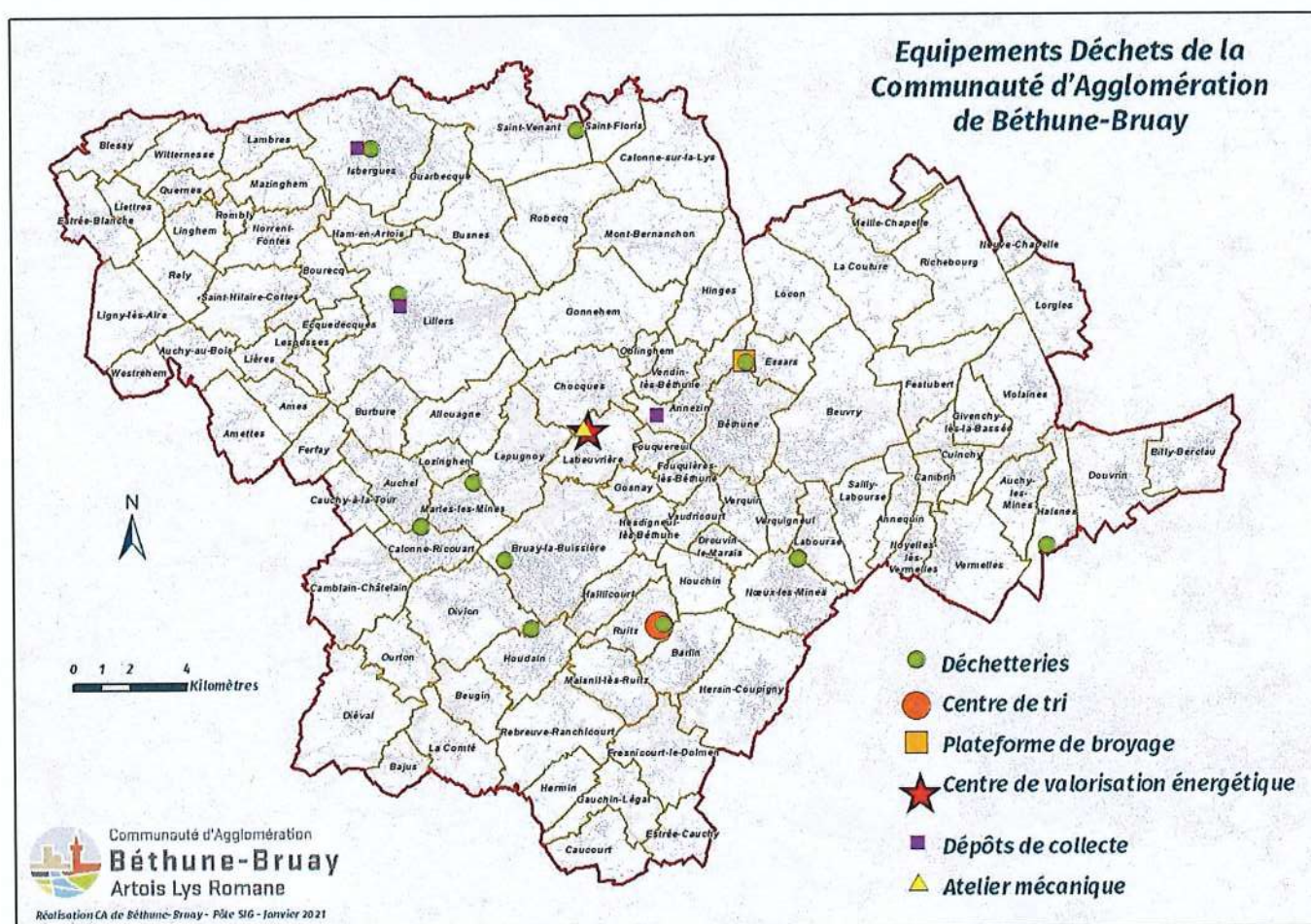
Les données démographiques ont été actualisées pour l'année 2022

⁽³⁾ Les moyennes sont calculées avec les tonnages non arrondis

Chapitre 5

Le traitement des déchets : organisation

5.1 Localisation des unités de traitement



5.2 Nature des traitements

Type de déchets	Lieu (x) de traitement / stockage	Mode de traitement
 ORDURES MÉNAGÈRES	Centre de Valorisation Énergétique (CVE) Labeuvrière	Incinération avec récupération d'énergie
	Centres de Tri Ruitz	Tri Puis filières de recyclage par flux
 DÉCHETS DE JARDIN	Plateforme de broyage Béthune	Plateformes de compostage Graincourt les Havrincourt et Incourt
 FRIGO	Apport en déchetteries	Recyclage Envie 2E Réemploi par la Ressourcerie
 MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE		
 TEXTILES CHAUSSEURS	Déchetteries et colonnes	Valorisation Le Relais
 BOIS	Apport en déchetteries	Recyclage Ramery (Harnes)
 HUILE MINÉRALE	Apport en déchetterie	Huiles noires: Chimirec Huiles claires: B. Trublin
 HUILE VÉGÉTALE		
 FERRAILLE	Apport en déchetterie	Recyclage Coenmans
 MOBILIER	Apport en déchetterie	Recyclage Eco Mobilier
 PNEUS	Apport en déchetterie	Recyclage Corépile
 BATTERIES		
 PNEUS DÉJANTÉS	Apport en déchetterie	Valorisation Ramery + La Vie est Belt
 GRAVATS	Apport en déchetterie	Valorisation SA Verrier & fils / MRL
 DÉCHETS ENCOMBRANTS	Apport en déchetterie Collecte PAP	Enfouissement CET Hersin Coupigny CET Blaringhem
 ÉCLAIRAGE	Apport en déchetterie	Recyclage Recylum
 TOUT VENANT INCINÉRABLE	Apport en déchetterie	Incinération avec récupération d'énergie — CVE
 Briques	Apport en déchetterie	Baudelet à Blaringhem
 PAPIERS / CARTONS	Centre de Tri de Ruitz	Tri Puis filières de valorisation et recyclage

5.2 Nature des traitements (suite)

Type de déchets	Lieu (x) de traitement/ stockage	Mode de traitement
 AMIANTE / CIMENT	Apport en déchetterie Transport vers Vanheede	Enfouissement Vanheede
 DÉCHETS DIVERS SPÉCIFIQUES (DSD)	Apport en déchetterie	Cadre REP par Eco DDS
 Souches d'arbres	Apport à la plate forme de déchets verts	CMVL (Oudezele)
 BOITEILLES DE GAZ	Apport en déchetterie	Metteurs sur le marché
 EXTINCTEURS	Apport en déchetterie	Oncidis

Chapitre 6

Le traitement des déchets: bilan

Définitions: La valorisation des déchets

On distingue la valorisation énergétique, matière et organique :

- **valorisation énergétique** : exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets. Cette énergie sert à produire de l'électricité et/ou de la chaleur et/ou de la vapeur;
- **valorisation matière** : utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau ;
- **valorisation organique** : utilisation pour amender les sols de compost, digestat ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

6.1 Tonnages traités et valorisation (tous apports confondus)

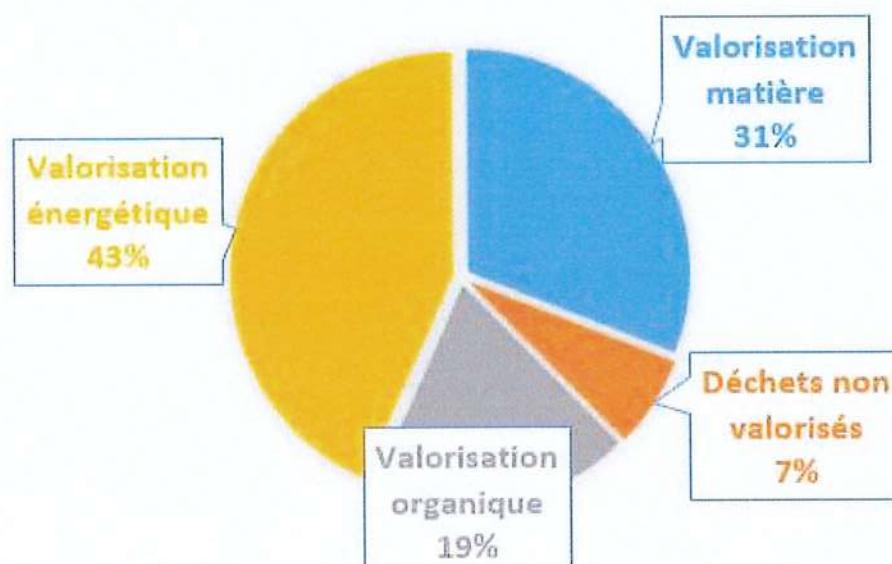
- 6.1.1 Tonnages traités

	Tonnages collectés	Tonnages valorisés	Type de valorisation	Différence
	2022 : 72 684.00 2021 : 76 057.12 ⁽¹⁾	2022 : 76 027.00 2021 : 79 131.00	énergétique	2022 : Refus de tri en valorisation au CVE (3 343 T)
	2022 : 13 920.08 2021 : 14 674.60	2022 : 10 226.44 2021 : 11 198.74	matière	2022: Refus de tri + stock (3 343 T + 350.64 T)
 (2)	2022 : 1 304.66 2021 : 1 846.54	2022 : 0 2021 : 0	Aucun (Enfouissement)	
	2022 : 10 797.42 2021 : 10 666	2022 : 10 4797.42 2021 : 10 666	matière	
	2022 : 36 200.89 2021 : 46 958.00	2022 : 366 200.89 2021 : 46 958.00	organique	
 Hors déchets verts et TVI (hors amiante)	2022 : 48 394.39 2021 : 51 960.38 ⁽³⁾	2022 : 38 190.68 2021 : 40 196.39	matière	2022 : Enfouissement Encombrants 10 203.71 tonnes
 TVI	2022 : 6 283.34 2021 : 6 136.51	2022 : 6 283.34 2021 : 6 136.51	énergétique	
	2022 : 846.10 2021 : 943.38	2022 : 0 2021 : 0	Aucun (Enfouissement)	
TOTAUX	2022 : 190 430.88 2021 : 209 242.53	2022 : 177 725.77 2021 : 194 286.64		

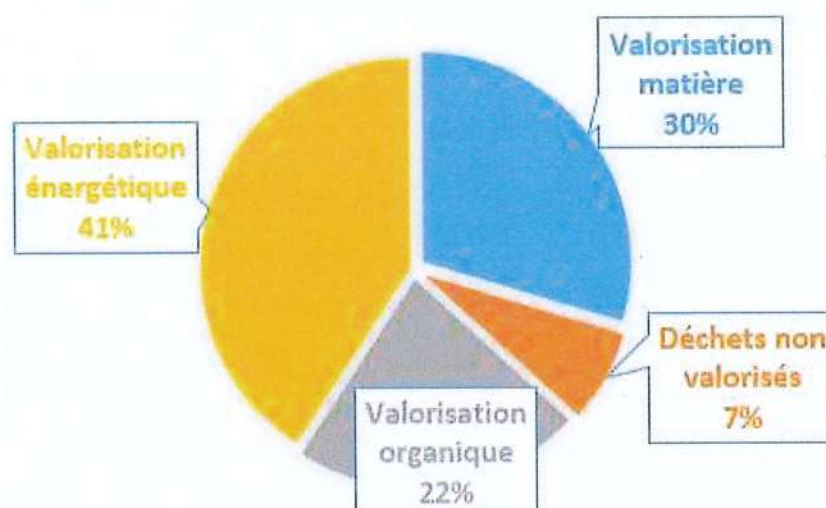
- (1) Les tonnages Ordures Ménagères collectées concernent les tonnages chez les usagers (PAP + AV) et les déchets des communes
 (2) Ne concerne que le porte à porte
 (3) Tonnage 2021 corrigé, le total a été corrigé en conséquence

- 6.1.2 Taux global de valorisation

TAUX GLOBAL DE VALORISATION 2022



TAUX GLOBAL DE VALORISATION 2021



6.2 Refus de tri et performance

- 6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Définition du refus de tri:

Fraction des déchets qui a soit été soustraite au flux (en centre de tri) avant traitement ou qui est récupérée après un traitement inadapté à leur nature. Les déchets sont non conformes au cahier des charges du centre de tri. Ils seront soit incinérés, soit mis en décharge.

Lors des contrôles de bacs de la collecte sélective effectués en 2022 ont été constatés des résultats suivants:

	2022	2022	2021	2021
Qualité du tri	Nbre de tournées contrôlées	Ratio	Nbre de tournées contrôlées	Ratio
Bonne	58	55%	112	64 %
Moyenne (barquettes, polystyrène)	36	34%	40	23 %
Mauvaise (Ordures ménagères, déchets souillés...)	12	11%	22	13 %

En 2022, 13 920.08 tonnes de déchets ont été collectées pour être apportées dans les Centres de Tri.

3 343 tonnes ont fait l'objet d'un refus de tri, soit 24.01 %

En 2021, 14 674.60 tonnes de déchets ont été collectées pour être apportées dans les Centres de Tri.

3 073.88 tonnes ont fait l'objet d'un refus de tri, soit 20.94 %

L'écart entre le refus de tri et la différence Tonnage collecté - Tonnage valorisé correspond au stock du centre de tri.

- 6.2.2 Performance énergétique du Centre de Valorisation Energétique (CVE)

Formule de Calcul

L'évaluation de la performance énergétique de l'installation est réalisée selon la formule définie par le Bulletin Officiel de Douanes n° 6813 du 31 mars 2009, à savoir :

$$Pe = [(2.6 \times Ee.p + 1.1 \times Eth.p) - (2, cnad 6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / (2.3 \times T) \times 1.089$$

Où :

Pe représente la performance énergétique de l'installation ;

Ee.p représente l'électricité produite par l'installation (Mwh/an) ;

Eth.p représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;

Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;

Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;

Ee.a étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (Mwh/an) ;

2.3 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t ;

- **T** représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année ;

1.089 : facteur de correction climatique ajouté par décret 2017 et changement de l'objectif à atteindre (passage de 60 à 65 %).

Critères Retenus

A partir des caractéristiques techniques de l'installation, les critères suivants ont été retenus pour le calcul de la performance énergétique :

Ee.p : l'électricité produite par le GTA ;

Eth.p : la chaleur produite pour :

- o Fourniture de vapeur surchauffée à CRODA
- o Alimentation réchauffeur d'air de combustion four n°2 (1,5t/h) ;
- o Alimentation réchauffeur d'air de combustion four n°3 (2,0t/h) ;

Eth.a : sans objet sur le CVE ;

Ec.a : l'achat d'énergie thermique (Gaz) pour les brûleurs ;

Ee.a : l'achat d'énergie électrique pour l'installation ;

Par ailleurs, les données utilisées pour le calcul de la chaleur produite se trouvent ci-dessous.

	Fourniture CRODA	Réchauffeur d'air
Enthalpie de la Vapeur	2 805,50 kJ/kg	2 805,50 kJ/kg
Enthalpie des condensats	250,91 kJ/kg	250,91 kJ/kg
Enthalpie « retenue »	2 554,59 kJ/kg	2 554,59 kJ/kg

Résultats

Les résultats du calcul de la performance énergétique sont les suivants :

	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage traité	t	85 727	83 831	88 132	89 878	85 628
FQT1 Bâche alimentaire (soutirage)	MWh	1 804	1 453	17 136	17 861	15 535
FQT2: Bâche alimentaire	MWh	16 647	17 409	1 933	1 466	2 373
FQT3: Réchauffeur d'air L2	MWh	4 264	4 259	4 271	2 818	3 645
FQT4: Réchauffeur d'air L3	MWh		7 559	6 854	7 158	6 964
FQT5: Vapeur CRODA	MWh	34 879	39 074	38 578	43 022	40 570
FQT6: GMSV	MWh	2 782	2 614	2 631	2 659	2 473
FQT7: Brut GTA: production électrique	MWh	20 269	21 720	20	21 785	19 324
FQT8 BP4	MWh	2 965	1 188	845	3 526	2 329
Ee.a: énergie électrique externe	MWh	1 110	840	3 669	743	889
Eth.a: énergie thermique externe	MWh	0	0	890		
Ec.a: énergie combustible externe	MWh	2 615	2 074	2 427	2 772	2 811
Pe: performance énergétique	%	69,79	72,03	70,93	72,84%	75,41%

En 2022, la performance énergétique de l'installation est de 75.41% . Ce résultat s'explique par :

- Une baisse du tonnage réceptionné
- La mise en service du Réseau de Chauffage Urbain de Béthune

Chapitre 7

Impact environnemental et sanitaire

Consommations de carburant des véhicules de collecte et de transport des déchets en 2022

	Nbre camions	Kms parcourus	Volume gazole en litres
Collecte des déchets en PAP	62	1 215 546	769 097
Transport déchets déchetteries et verre en AV	16	527 970	225 312
TOTAL	78	1 743 516	994 409

En 2022, la distance moyenne parcourue a été de:

- 19 605 kms /camion pour les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) - 20 089 kms en 2021
- 32 998 kms/camion pour les camions de transport des déchets issus des déchetteries et des Points d'Apport Volontaire - 37 170 km en 2021

La consommation moyenne des véhicules en 2022 a été de :

- 63.27 litres/100 kms pour les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) de collecte (64.26 L/100 en 2021)
- 42.68 litres/100 kms pour les camions de transport des déchets issus des déchetteries et PAV (42.01L/100 en 2021)

Emissions de CO2 liées à la collecte

	Volume carburant en litres	Type carburant	Emissions CO2 en TéquCO2*/an
Collecte des déchets en porte à porte	2022 : 769 097 2021 : 799 215	- Gazole B30 (avec 30% diester pour la cuve située au Centre technique d'Annezin). - B100 « utile de friture » pour 4 BOM - Gazole blanc pour l'antenne d'Isbergues	2022 : 2 043 2021 : 2 280
Transport déchets déchetteries et PAV	2022 : 225 312 2021 : 265 471	Gazole B30 (avec 30% diester) Pour les véhicules effectuant le plein au CT d'Annezin - Gazole blanc pour l'antenne d'Isbergues	2022 : 595 2021 : 772
TOTAL 2022	994 409		2 638
TOTAL 2021	1 064 686		3 053

En 2022, la régie de collecte des déchets a émis 2 638 TéquCO2*.
(3 053 TéquCO2 en 2020)

* TéquCO2 est l'unité correspondant à 1 tonne équivalente CO2 : 1 TéquCO2 représente un ensemble de gaz à effet de serre ayant le même effet sur le climat qu'une tonne de dioxyde de carbone.

Chapitre 8

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire

Le service Collecte des déchets:

En 2022, le service "Collecte des déchets" est composé de 2 responsables et 5 agents administratifs.

Pour la collecte en porte à porte des Ordures Ménagères et la collecte sélective :

- 7 chefs d'équipes
- 195 chauffeurs et ripeurs.
- 4 agents dans l'équipe de lavage,
- 4 agents attachés à la maintenance des bacs

Pour la collecte des déchets verts, l'effectif se compose de 50 agents, dont 15 titulaires et 35 saisonniers.

L'équipe des ambassadeurs du tri est composée d'une coordonnatrice et de 6 ambassadeurs.

Pour les déchetteries et autres services :

- 1 responsable
- 2 chefs d'équipes
- 1 agent dédié au rendez vous de la collecte de l'amiante
- 34 agents de déchetteries,
- 13 chauffeurs de bennes provenant des déchetteries et de la collecte des conteneurs à verre,
- 1 conducteur d'engins à la plateforme de déchets verts,
- 3 agents dédiés au nettoyage des abords des conteneurs à verre

Pour l'entretien des véhicules :

- 1 responsable du garage mécanique
- 1 adjoint au chef d'atelier
- 8 mécaniciens
- 1 apprenti mécanicien
- 1 magasinier
- 1 pompiste
- 1 agent d'entretien

Le service collecte des déchets compte donc 292 agents titulaires et 35 saisonniers

Le service Prévention des Déchets est composé de 6 personnes :

- 1 responsable
- 1 chargée de mission (économie circulaire)
- 1 coordonnatrice,
- 3 médiateurs.

Une équipe de 15 guides composteurs bénévoles actifs vient en soutien des médiateurs pour les actions de sensibilisation du grand public ou les distributions de composteurs individuels. Par ailleurs, des animatrices Environnement réalisent les animations relatives à la prévention et à la valorisation des déchets auprès des scolaires.

8.2 Indicateurs liés aux accidents sur les installations

- 8.2.1 Taux de fréquence des accidents de travail

Définition du taux de fréquence (TF) = (nb d'accidents avec arrêt / heures travaillées) x 1 000 000

Le taux de fréquence est donc égal au nombre d'accidents par million d'heures travaillées

En 2022, il y a eu **16 accidents de travail** qui ont fait l'objet d'un arrêt de travail, ce qui représente **896 journées de travail** pour la collectivité.

En 2021, il y a eu **21 accidents de travail** qui ont fait l'objet d'un arrêt de travail, ce qui représente **1 157 journées de travail** pour la collectivité.

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt est donc, en 2022, de 36 (pour rappel il était de 43 en 2021)



- 8.2.2 Taux de gravité des accidents avec arrêt

Définition du taux de gravité (TG) = (nb de journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Le taux de gravité est donc égal au nombre de journées d'absences par millier d'heures travaillées.

En 2022, le taux de gravité s'est élevé à 2 (pour rappel il était de 2.37 en 2021)

Chapitre 9

La concertation et la gouvernance

9.1 Description des moyens d'information et de concertation

Les commissions

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux :**

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux exploités en régie dotée de l'autonomie financière ou dans le cadre d'une convention de gestion déléguée.

Cette commission est présidée par le Président, ou son représentant, et comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations d'usagers des services concernés.

Les membres examinent une fois par an les rapports et documents suivants :

- rapport annuel du délégataire de service public,
- rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères et de prévention des déchets ménagers
- bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission consultative des Services Publics Locaux a eu lieu le **09 juin 2022**

Les visites d'installations

Chaque année, le service Ambassadeurs du Tri organise des visites du Centre de Tri et de la déchetterie de Ruitz pour des groupes sur demande.

Cette visite est offerte, dans le cadre du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement, aux classes de CE2 et aux collèges participant au programme Eco Collège du territoire. En 2022, 28 classes (soit environ 636 élèves) ont pu profiter de ces visites après une première sensibilisation des élèves en classe grâce à l'intervention d'une animatrice.

La sensibilisation au tri

Les usagers, notamment les particuliers et résidents en habitat collectif, du service sont sensibilisés par le service « ambassadeurs du tri » par différentes actions :

- le contrôle des bacs recyclables avant la collecte
- Le traitement des refus de tri effectué par les équipes de collecte

Concernant la 1ère action, 27 385 bacs ont été contrôlés en 2022 par les agents. Le taux d'erreurs graves est de 4% et de 5 % pour les erreurs dites légères . 56 % des usagers ont été sensibilisés par les ambassadeurs du tri pour rectifier le geste de tri.

En 2022, 1614 refus de tri ont été relevés par les équipes de collecte. 43% des refus de tri ont été traités c'est-à-dire que l'utilisateur a été sensibilisé par un ambassadeur du tri pour un rappel des consignes de tri. Les équipes de collecte sont informées de la suite donnée en retour. Les usagers ne sont pas les seuls maillons de la chaîne du tri. Les agents de collecte (chauffeurs et ripeurs) bénéficient d'une sensibilisation au tri par 2 actions complémentaires : le contrôle des bennes au vidage au centre de tri et un accompagnement sur le terrain avec au préalable un rappel des consignes tri et la nécessité de vérifier la qualité du tri. 22 contrôles au centre de tri de Ruitz ont été réalisés en 2022, ce qui a permis de sensibiliser l'ensemble des chauffeurs et ripeurs. Par ailleurs, les ambassadeurs du tri ont accompagné chaque équipe de collecte collectant des déchets recyclables de 1 à 2 heures pour expliciter les consignes de tri sur le terrain sur des cas concrets.

Edité chaque mois à près de 120 000 exemplaires, en 2022, 100 % AGGLO a tenu les usagers informés des événements, des projets et des actions de la collectivité.

Les friperies, les dépôts-ventes, les sites de revente entre particuliers sont aussi une alternative pour tirer un bénéfice de la revente de vos biens. Sans oublier que la période estivale annonce aussi le retour des vides greniers et braderies. Réfléchissez à deux fois avant de jeter le corde plein d'autres solutions !

Le bulletin d'inscription est
disponible auprès du service
Prévention déchets par mail :
prevention.dechets@bath-niebruay.fr

Le textile à l'économie
C'est ainsi, la Semaine européenne de la réduction des déchets a été articulée autour de la thématique du textile. Le salon du recyclage accueillera plusieurs associations et artisans, ils utiliseront de vieux tissus et des tentes qui étaient écartés pour concevoir de magnifiques créations et des objets pratiques et écologiques (baskets, démaillottes, rideaux, tasses).

Reclous de moulures, d'objets, conception de me ou en palettes... On n'a pas du des possibilités en plus et de réparation. Arts associations réaliseront d faire revivre les machines vieux, les objets anciens détourner de la poubelle petit appareil électroménager, découvrir la bricolage Les Amis, partager la passion et apprendre à réparer votre

Le textile Français
Cette année, la Semaine européenne de la réduction des déchets s'articule autour de la thématique du textile. Le salon du réemploi accueillera plusieurs couturiers et artisans. Ils utiliseront de vieux tissus ou des textiles qui étaient écartés pour concevoir de magnifiques créations. Ils créent des objets pratiques et écologiques, des jolies démodiqués réutilisables, trousseaux.

Les enfants à l'honneur
Pour la première fois, un « atelier des Lutins » sera dédié aux enfants, qui pourront fabriquer des objets ou des petits cadeaux 100 % réutilisés à partir de vieux trousseaux, biches publicitaires, sacs en papier et échantillons de tissus. Ces ateliers seront animés par des bénévoles.

Informations et renseignements :
 animations.enviroppaement@bethunebruy.fr
 Entrée gratuite au salon.
 Samedi 19 novembre : 14 h - 19 h.
 Dimanche 20 novembre : 10 h - 18 h.
 Programme complet : bethunebruy.fr
 ou en flashant le QR code. »

NOUVEAU
COMPOSTAGE DOMESTIQUE
Commandez votre composteur en ligne

[illegible]

Scartata da EPI Italia prima di essere
usata.

54 931 NUMERO DE
SERVIZIO CLIENTI

4726 NUMERO VERDE

12 000 NUMERO VERDE

De février à mai 2022, l'Agglomération a entrepris d'importants travaux de rénovation dans deux de ses douze déchetteries. Elle continue ainsi son plan de modernisation des équipements de collecte et de traitement des déchets. Bilan de fin de chantiers à Béthune et à Ruitz.

• de recyclage, • de valorisation, • d'innovation. Le Communisme d'Anglo-Américains n'est ni technocrate ni pragmatiste. Il privilégie et il fait la reconnaissance des accomplissements et d'innovations de ses citoyens de progrès. Il fait des bords et d'ambitions le centre et la sécurité des hommes. La technologie fait partie de son développement pour répondre aux besoins requiert de nous et aux origines de l'innovation productive (prix, la reconnaissance et le partage dans les entreprises ainsi que la production dans l'État).

Un service de collecte en déchetterie optimisé - Après 18 mois de travaux et de travaux fermement au public, les déchetteries de Wuz et de Dathur ont ouvert leurs portes.

La loi, dans ce cas, est l'application de la norme ou une interdiction ou une obligation. Un exemple est le 503 m³ maximum au halage, ainsi que l'absence d'équipements autorisés et de plongée (DCE) et une interdiction absolue d'accéder aux zones de pêche pour les équipements non autorisés ou une interdiction absolue d'accéder aux zones de pêche pour les équipements non autorisés. Les normes temporelles, à l'heure, une zone de pêche pour les haliers, est de 103 m³ m³ au halage, une interdiction absolue d'accéder aux zones de pêche pour les équipements non autorisés et de l'absence de plongée, de l'absence de plongée et de l'absence de plongée, de l'absence de plongée et de l'absence de plongée.



- réduction de 1,5 % les transports (la collectivité et les entreprises pour les salariés)
- réduction de 52 % des déchets (recyclage)
- insertion de stockage des déchets (au lieu de brûler les déchets)
- optimisation de services (transports, chauffage, éclairage, etc.)

Plus d'informations : (T) 03 21 57 21 06
einfo@bethunstruys.fr
www.bethunstruys.fr/les-dechets

A person wearing a bright orange high-visibility uniform with reflective silver stripes is standing next to a large green recycling bin. The bin has a white label on its front. In the background, there is a residential street with a white picket fence, a silver car parked on the road, and a house with a red roof. The scene is outdoors during the day.

un bac pour tous. Comme cela avait été le cas en 2020 pour le nord de l'agglomération, la distribution de bacs pour la collecte des déchets verts est en cours dans 28 communes de l'est du territoire. D'ici le mois d'avril tout sera livré.

France 5 et TF1. Pour illustrer des sujets sur les énergies vertes, nos camions de collecte carburant à l'huile de friture végétale (B100) ont joué les figurants pour l'émission *C. Jamy* de France 5 et le journal télévisé de TF1.

Distribution de composteurs

- A partir da demonstração do casamento, você já sabe a diferença, não é? O **W3C** e o **WHATWG** tem trabalhos 22 pontos, 10 foram até 24/09, assim que se encontrarem os

À l'heure où les entreprises cherchent à réduire leurs coûts, il est important de trouver des solutions innovantes. C'est pourquoi nous avons développé une gamme de produits qui vous permettent de réduire vos dépenses tout en maintenant la qualité de vos services. Contactez-nous dès maintenant pour en savoir plus.

Willkommen zurück! Wir freuen uns, Sie wieder zu sehen. Bitte beachten Sie, dass die Öffnungszeiten der einzelnen Abteilungen unterschiedlich sind. Für weitere Informationen besuchen Sie bitte unsere Website: www.museum-wien.at

[illegible]

onale
prix 'Santé
ill' de la
territoriale
santé au
innovantes',
gestion des

9.2 Suivi des demandes et des réclamations

Types de réclamations	Nombre de demandes de renseignements et de réclamations reçues
Non collecte des déchets Demande de renseignements divers (jours de collecte, Enlèvement d'amiante, déchetteries, etc..) Demande de bacs roulants	2022 : 18 000 appels (y compris la conteneurisation de la collecte des déchets verts) 2021 : 14 856 + 642 appels suite au démarrage de la mise en place des bacs roulants pour la collecte des déchets verts

Les données 2022 et 2021 ont été collectées sur une base reprenant tous les appels réceptionnés au centre technique de collecte d'Annezin.

Partie 2

Les indicateurs économiques et financiers

De quoi parle-t-on?

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc...), ce qui a conduit à des augmentations des coûts, ou tout au moins à une approche économique de la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets plus complexe.

Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

Chapitre 10

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

10.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

	 ORDURES MÉNAGÈRES		 DÉCHETS DE JARDIN	 VERRE	 Déchèterie
Fréquence	C 1 pour 98 communes C 2 pour Béthune et Lillers (en partie)	1x tous les 14 jours pour 98 communes. 1x par semaine pour Béthune et l'hyper centre de Lillers	1x par semaine pour 100 communes, de mi-avril à mi-novembre 1 fois par mois du 01 janvier au 30 mars sur 13 communes Sur RDV toute l'année (30€ le forfait de déplacement et 15€ le m3 collecté)	C1 pour Béthune	----
Collecte et contenants	PAP et apport volontaire 99 communes en bacs roulants. Béthune et l'hyper centre ville restent en sacs	PAP et apport volontaire 99 communes en bacs roulants. Béthune et l'hyper centre ville restent en sacs	Bacs roulants pour 98 communes PAP en contenant libre pour 2 communes 1m ³ maxi/semaine	842 PAV en colonne Contenant libre pour la collecte en porte à porte sur Béthune	12 déchetteries
Transport	Régie + marché de prestation pour l'apport volontaire	Régie + marché de prestation pour l'apport volontaire	Régie	Régie	Régie
Traitement	Valorisation énergétique	Tri	Broyage et valorisation matière (compost)	Valorisation matière, recyclage	Divers traitements Valorisation matière, et différentes filières de recyclage

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE
RESTITUTION (ménagers et non ménagers, porte à porte et apport volontaire)

	 ORDURES MÉNAGÈRES		 DÉCHETS de JARDIN	 VERRE
Population Desservie ^(*)	279 346	279 346	279 346	279 346
Tonnage	2022 : 72 684.00 2021 : 76 057.12 (y compris les communes)	2022 : 13 920.08 2021 : 14 674.60	2022 : 25 469.40 2021 : 31 896 (Hors déchetteries)	2022 : 10 797.42 2021 : 10 666
Kg/habitant Agglomération ^(*)	2022 : 260.19 2021 : 271.71	2022 : 49.83 2021 : 52.42	2022 : 91.18 2021 : 113.95	2022 : 38.65 2021 : 38.10

	 DÉCHETS ENCOMBRANTS	 Déchèterie	 a AMANT / ÉMENT	Tous flux
Population desservie	50 056	279 346	279 346	279 346
Tonnage	2022 : 1 304.66 2021 : 1 846.54	2022 : 65 409.22 2021 : 73 158,89 ⁽¹⁾	2022 : 846.10 2021 : 943	2022 : 190 430.88 2021 : 209 242,15
Kg/habitant agglomération	2022 : 26.06 2021 : 37.11	2022 : 234.15 2021 : 261.36 ⁽²⁾	2022 : 3.03 2021 : 3.37	2022 : 681.70 2021 : 747.51 ⁽²⁾

Les données démographiques ont été actualisées pour l'année 2022

Les rations / habitant 2021 ont été effectuées par rapport à la démographie connue.

⁽¹⁾ Donnée 2021 corrigée

⁽²⁾ les moyennes 2021 ont été corrigées

Chapitre 11

Budget, coût du service et financement

11.1 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service de collecte des ménagers et assimilées en porte à porte et apport volontaire

Personnels		Dépenses 2022	Dépenses 2021
	Salaires	12 066 367,01 €	11 563 846,44 €
	Vêtements de travail	134 541,46 €	104 022,41 €
	Médecine de travail	Inclus dans les salaires	37 844,96 €
	Formation	39 492,00 €	14 988,00 €
	Sous Total	12 240 400,47 €	11 720 701,81 €
Pré-collecte			
	gestion des bacs	812 439,96 €	719 103,93 €
	Acquisition composants	238 120,08 €	63 687,00 €
	Guide du tri + Communication ⁽¹⁾	51 755,00 €	11 258,00 €
Véhicules			
	Carburants	1 453 599,06 €	1 155 934,78 €
	Assurances	77 814,18 €	66 354,00 €
	Taxes	8 694,13 €	178,00 €
	Travaux et pièces	795 320,80 €	949 472,00 €
	Atelier mécanique (y compris salaires)	582 158,00 €	543 445,70 €
	Location Camions, VL et VU	88 039,00 €	52 577,00 €
	Amortissements ⁽²⁾	1 092 570,00 €	1 052 950,00 €
	Sous Total	4 098 195,17 €	3 820 911,48 €
Frais généraux			
	Téléphone	19 000,00 €	19 270,14 €
	Electricité et chauffage	118 542,00 €	118 141,00 €
	Eau	22 955,00 €	4 997,00 €
	Assurances bâtiments etc.)	24 334,25 €	8 687,69 €
	Entretien Bâtiments et VL (patrimoine et moyens généraux)	53 480,00 €	55 318,00 €
	Espaces extérieurs	10 869,00 €	6 650,00 €
	Etude	0,00 €	27 877,03 €
	Amortissements divers	25 407,00 €	31 379,00 €
	Divers	37 996,00 €	24 863,00 €
	Sous Total	312 583,25 €	297 182,86 €
coût de collecte des PAV		228 864,65 €	193 687,00 €
Dépenses Collecte		17 982 358,58 €	16 826 532,07 €

⁽¹⁾ Donnée ajoutée pour 2021

⁽²⁾ Donnée corrigée pour 2021

Les totaux ont été corrigés en conséquence

11.2 Le montant annuel TTC global des dépenses liées au traitement des déchets ménagers et assimilés

	Dépenses 2022	Dépenses 2021
CVE (tous apports PAP et AV)	7 419 527,00 €	7 220 761,00 €
Centre de Tri	2 605 879,55 €	2 843 128,00 €
Centre de stockage	171 899,39 €	227 046,87 €
Déchets verts	993 845,03 €	1 114 905,97 €
Broyage de déchets verts	145 441,65 €	168 562,68 €
TGAP CVE	1 110 324,00 €	972 977,00 €
Taxe foncière	88 435,00 €	86 720,00 €
TOTAL Traitement	12 535 351,62 €	12 634 101,51 €

11.3 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement des déchetteries et des collectes en apport volontaire (verre)

Personnels		Dépenses 2022	Dépenses 2021
	Salaires	3 147 780,75 €	2 935 993,73 €
	Vêtements de travail	31 506,54 €	24 130,59 €
	Médecine de travail	Inclus dans les salaires	5 616,00 €
	Sous Total	3 179 287,29 €	2 965 740,32 €
Camions et engins			
	Carburants	327 181,02 €	361 492,92 €
	Assurances	26 674,72 €	21 145,00 €
	Taxes	2 383,87 €	0,00 €
	Location VL, VU et camions	44 556,00 €	84 483,20 €
	Travaux et pièces	305 574,20 €	286 065,85 €
	Atelier mécanique (y compris salaires)	159 623,87 €	149 009,30 €
	Amortissements camions et grosses réparations	151 771,00 €	156 518,00 €
	Amortissements aménagement et matériels déchetteries	137 406,00 €	128 930,00 €
	Amortissement chargeuse	19 350,00 €	19 350,00 €
	Amortissement PAV	86 322,00 €	86 300,00 €
	Sous Total	1 260 842,68 €	1 293 294,28 €
Frais généraux			
	Téléphone	15 000,00 €	15 000,00 €
	Electricité, eau	40 898,40 €	38 407,20 €
	Assurances bâtiments etc.)	4 797,37 €	1 489,81 €
	Maintenance et Espaces verts	113 035,20 €	91 065,60 €
	Gardiennage	86 648,00 €	105 094,00 €
	Entretien Bâtiments et VL (patrimoine et moyens généraux) + divers	29 773,20 €	27 604,41 €
	Big Bag	23 724,00 €	29 869,20 €
	Entretien Bâtiments et réseaux	62 430,20 €	30 283,20 €
	Divers	6 324,00 €	3 078,00 €
	Sondes pour les PAV	40 068,00 €	30 348,00 €
	Formation	6 889,56 €	14 811,00 €
	Etudes	0,00 €	16 208,97 €
	Sous Total	429 587,93 €	403 259,39 €
TRAITEMENT			
	Centre de stockage	1 344 420,42 €	1 449 937,95 €
	Autres traitements	719 098,26 €	812 327,44 €
	Déchets verts (broyage + traitement)	480 036,58 €	606 082,42 €
	Sous Total	2 543 555,26 €	2 868 347,80 €
DEPENSES DECHETTERIES		7 413 273,16 €	7 530 641,79 €

11.4 Les recettes

	Recettes 2022	Recettes 2021
Papiers	550 114,36 €	448 501,04 €
Cartons	422 331,69 €	472 054,44 €
Plastiques	763 628,17 €	400 867,67 €
Acier	90 259,64 €	107 404,00 €
Alu	54 724,66 €	33 209,00 €
Verre	282 716,03 €	227 675,00 €
Tetra	1 087,00 €	1 305,00 €
Ferraille	368 692,38 €	421 764,00 €
Huiles blanches	3 832,50 €	3 819,00 €
Batteries	6 629,94 €	12 712,00 €
Bacs usagés	18 362,13 €	5 522,00 €
Sous Total	2 562 378,50 €	2 134 833,15 €
CITEO (recyclage et verre)	3 380 127,00 €	3 641 533,00 €
CITEO « papier »	260 510,00 €	341 642,00 €
CITEO incinération	61 214,00 €	76 401,00 €
EcoDDS	22 019,86 €	21 886,00 €
EcoMobilier ⁽¹⁾	129 867,13 €	130 410,00 €
Ecosysteme	133 551,92 €	152 677,00 €
Soutien textile + piles	0,00 €	22 526,00 €
Sous Total	3 987 289,91 €	4 387 075,00 €
Accès déchetterie "Gros Volumes" + Déchetterie de Houdain	156 355,00 €	161 522,00 €
Recettes Amiante	55 740,00 €	61 920,00 €
CVE Redevances	0	0
Redevances Spéciale	1 707 250,08 €	1 607 784,00 €
Remboursement assurances	12 553,93 €	24 333,00 €
Vente de composteurs	62 139,00 €	20 679,00 €
Sous Total	1 994 038,01 €	1 876 238,00 €
	8 543 706,42 €	8 398 146,15 €

⁽¹⁾ Donnée estimée pour 2022 car l'éco-organisme n'a pas encore validé le second semestre 2022

Chapitre 12

Structure du coût

Coût aidé du Service Collecte et Traitement des Déchets ménagers et assimilés

TOTAL DES DEPENSES EN 2022	37 930 983 €
TOTAL DES RECETTES EN 2022	8 543 706 €
COUT NET	29 387 276 €

Soit **104.99 € par habitant** pour l'année 2022

et

154.32 € la tonne de déchets ménagers et assimilés prise en charge par
la Communauté d'Agglomération

TOTAL DES DEPENSES EN 2021	36 991 275 €
TOTAL DES RECETTES EN 2021	8 398 146 €
COUT NET	28 593 129 €

Soit **102.15 € par habitant** pour l'année 2021

et

136.65 € la tonne de déchets ménagers et assimilés prise en charge par
la Communauté d'Agglomération

Données 2021 actualisées en fonction des corrections effectuées précédemment

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Approbation du rapport
du 15 juin 2023 de la
Commission Locale
d'Evaluation des Charges
Transférées de la
Communauté
d'Agglomération de
Béthune-Bruay Artois Lys
Romane.**

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 20

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée au sein de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane par la délibération 2020/CC070 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020, conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, stipulant notamment que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Son rôle est d'évaluer le montant des transferts de charges entre les communes et la communauté, suite au transfert d'un équipement ou d'une compétence.

La CLECT, réunie le 15 juin 2023, a évalué le montant des charges relatives à la rétrocession du lac de Loisinord à la commune de Noeux-les-Mines. Ses conclusions sont reprises dans le rapport joint.

Ce dernier doit être soumis à l'approbation des Conseils Municipaux dans les conditions prévues au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir à la majorité qualifiée. La majorité qualifiée est réputée acquise lorsque les 2/3 des conseils municipaux représentant 50 % de la population ou lorsque 50 % des conseils municipaux représentant 2/3 de la population se sont prononcés favorablement.

Vu le rapport de la CLECT du 15 juin 2023,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de bien vouloir délibérer.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le rapport du 15 juin 2023 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/09/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-216206177-20230907-DCH07092023



RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Evaluation des charges liées à la
rétrocession du stade nautique de
Loisinord à la Ville de Nœux-les-Mines

Réunion du 15 juin 2023

Préambule : Rappels juridiques

Texte de référence

La création et le fonctionnement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sont régis par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Rôle de la CLECT

Elle a pour rôle de :

- Procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges transférées à la Communauté d'Agglomération correspondant aux compétences exercées de plein droit, à titre optionnel et/ou facultatif
- Procéder au calcul des attributions de compensation versées par la Communauté d'Agglomération à chacune des communes ou perçues par la Communauté d'Agglomération de chacune des communes
- Définir la méthodologie d'évaluation des charges : elle arrête des choix quant aux différentes options offertes pour évaluer les charges à transférer
- Préparer un rapport d'évaluation des charges transférées

La CLECT ne détermine pas les attributions de compensation ; cette prérogative est du ressort du Conseil Communautaire.

Objectifs et principes de la démarche d'évaluation des charges transférées

L'objectif de la démarche est d'évaluer ce que la commune apportera chaque année au budget de l'Agglomération en vue de faire face à chacune des compétences transférées.

Cet apport ne fait pas l'objet d'une participation directe mais il tient en une réduction de l'attribution de compensation de la commune au titre de chaque compétence transférée.

Ces principes doivent être le fondement des propositions des méthodes d'évaluation :

- S'assurer que les transferts de charges respectent le principe de neutralité budgétaire
- Trouver un juste équilibre entre la préservation des équilibres financiers des communes et la capacité à agir future de l'Agglomération
- Garantir l'égalité de traitement entre les communes

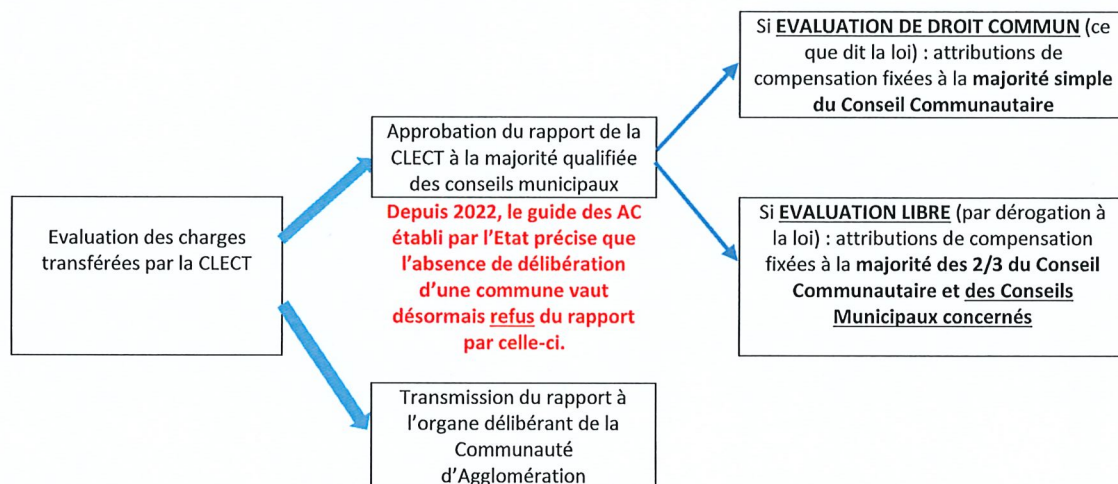
Modalités d'évaluation des charges transférées

Afin de procéder à l'évaluation des charges transférées, il convient de distinguer la nature des dépenses considérées : dépenses de fonctionnement non liées à un équipement ou dépenses liées à des équipements afférents aux compétences transférées. La CLECT peut aussi s'écarter des propositions de droit commun et procéder à une évaluation libre du montant des charges transférées (voir tableaux ci-après).

Le coût global des charges ainsi déterminé est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes (droits d'entrée, subventions, FCTVA...).

Conditions de vote

2 conditions de majorité différentes d'approbation des attributions de compensation, en fonction du mode d'évaluation des charges retenu :



Il est à préciser que dans le cas d'une restitution de compétence à une commune membre de la Communauté d'Agglomération, l'ensemble des procédures décrites ci-dessus s'appliquent également.

Les évaluations de charges transférées à valider

Contexte

Par délibération n°2023/CC078bis du 30 mai 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la rétrocession du stade nautique de Loisinord à la ville de Nœux-les-Mines à effet du 1^{er} juin 2023.

Cette décision fait suite à un accord entre la Communauté d'Agglomération et la ville de Nœux-les-Mines qui souhaite lui donner une nouvelle vocation.

Commune(s) concernée(s)

- Nœux-les-Mines

Echéances

Date effective du transfert de la compétence : **1er juin 2023**

Périmètre de la compétence

Le périmètre du site comprend le lac, la capitainerie, le mini-golf, le skate-park et l'intégralité de l'espace enherbé autour du lac.

CESSION DU STADE NAUTIQUE ET DU SKATE PARK LOISINORD AU PROFIT DE LA COMMUNE DE NOEUX-LES-MINES



Méthode d'évaluation

L'évaluation des charges est réalisée à partir celle effectuée lors du transfert de Loisinord à la Communauté d'Agglomération en 2014 telle que reprise dans le rapport de la CLECT du 23 novembre 2015.

Il a ensuite été déterminé des clés de répartition des différentes charges entre le stade nautique et la piste de ski.

Enfin, un ajustement a été opéré en fonction de la reprise effective des personnels.

Evaluation des coûts

Rappel du montant de l'évaluation du transfert de charges (CLECT du 23 novembre 2015)

Nature	Montant
Subvention d'équilibre	220 000€
Charges directes de personnel	720 344€
Charges indirectes de fonctionnement	125 625€
Coût annualisé lié aux équipements	276 373€
TOTAL (en €)	1 342 342€

L'évaluation du transfert de charges effectuée dans le rapport de la CLECT du 23 novembre 2015 ne fait pas l'objet d'une répartition entre les dépenses liées à la piste de ski et au lac. Il convient donc de procéder à la reconstitution des coûts par équipement : la piste de ski et le lac qui englobe le skate-park.

1°) Ventilation de la subvention d'équilibre

En 2015, il a été calculé une subvention d'équilibre qui correspond à la participation du budget principal au budget annexe Loisinord permettant principalement de couvrir les charges de personnel.

La ventilation de la subvention d'équilibre entre le lac et la piste de ski est effectuée à partir de la moyenne des charges de personnel constatées dans les comptes administratifs de la CABBALR entre 2017 et 2021.

	Piste de ski		Lac		TOTAL
	Quote-part	Montant	Quote-part	Montant	Montant
Subvention d'équilibre	53,22%	117 084 €	46,78%	102 916 €	220 000 €

2°) Ventilation des charges de personnel

Les charges de personnel sont constituées de la masse salariale, des charges, des cotisations ainsi que les indemnités versées aux régisseurs intégrées dans le régime indemnitaire ; desquelles sont déduites les recettes liées aux remboursements maladies et autres indemnisations perçues. Il s'agit donc des charges nettes de personnel.

La ventilation des charges nettes (dépenses moins recettes) de personnel entre le lac et la piste de ski est effectuée à partir de la moyenne des charges de personnel constatées dans les comptes administratifs de la CABBALR entre 2017 et 2021.

	Piste de ski		Lac		TOTAL
	Quote-part	Montant	Quote-part	Montant	Montant
Charges directes de personnel	53,22%	383 367 €	46,78%	336 977 €	720 344 €

3°) Ventilation des charges indirectes de fonctionnement

En 2015, il a été évalué des charges indirectes de fonctionnement. Il s'agit d'une valorisation des fonctions support intégralement portées par le budget général. Elles comprennent :

- une part des dépenses de personnel des agents affectés à la direction générale, aux services financiers, aux ressources humaines et aux affaires juridiques,
- une part des dépenses indirectes sur les charges courantes liées à l'administration générale et à la communication

La ventilation des charges indirectes de fonctionnement entre le lac et la piste de ski est effectuée à partir de la moyenne des dépenses de fonctionnement constatées dans les comptes administratifs de la CABBALR entre 2017 et 2021.

	Piste de ski		Lac		TOTAL
	Quote-part	Montant	Quote-part	Montant	Montant
Charges indirectes de fonctionnement	48,82%	61 333 €	51,18%	64 292 €	125 625 €

4°) Ventilation des charges liées au renouvellement

La ventilation des dépenses d'investissement repose sur les éléments figurant dans le rapport de CLECT du 23 novembre 2015. Les dépenses d'investissement de gros œuvre et de matériel d'exploitation sont prises en compte. Les quote-part de la répartition correspondent à la répartition totale des investissements réalisés.

Les dépenses d'investissement liées au skate-park sont intégrées au lac.

	Piste de ski		Lac		TOTAL
	Quote-part	Montant	Quote-part	Montant	Montant
Investissements (ski + lac)	67,79%	183 633 €	32,21%	87 241 €	270 874 €
Investissements skate-park		0 €	100%	5 499 €	5 499 €
TOTAL		183 633 €		92 740 €	276 373 €

5°) Récapitulatif des charges liées au lac

L'évaluation du transfert de charges relatif aux dépenses du lac s'élève à 596 925 € et sont réparties comme suit :

Nature	Montant
Subvention d'équilibre	102 916 €
Charges directes de personnel	336 977 €
Charges indirectes de fonctionnement	64 292 €
Coût annualisé lié aux équipements	92 740 €
TOTAL	596 925 €

6°) Ajustement des charges de personnel

Un ajustement doit maintenant être opéré afin de tenir compte de la reprise effective du personnel par les deux collectivités.

A ce titre, la charge liée à un demi équivalent temps plein doit être retirée de cette évaluation car celle-ci est supportée par la Communauté d'Agglomération après le transfert.

	Montant
Total des charges liées au lac et au skate-park	596 925 €
Retenue des charges liées à ½ ETP	- 16 937 €
TOTAL	579 988 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 21

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

OBJET :

Approbation du rapport d'activités 2022 du Contrat de Ville sur la mise en oeuvre de la Politique de la Ville par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire, conformément à l'article 4 du décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015, dépose sur le Bureau, le rapport d'activités 2022, du Contrat de Ville sur la mise en oeuvre de la Politique de la Ville par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de bien vouloir délibérer.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le rapport d'activités 2022 du Contrat de Ville sur la mise en oeuvre de la Politique de la Ville par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com



Contrat de Ville

RAPPORT SUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
LA VILLE PAR LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

2022

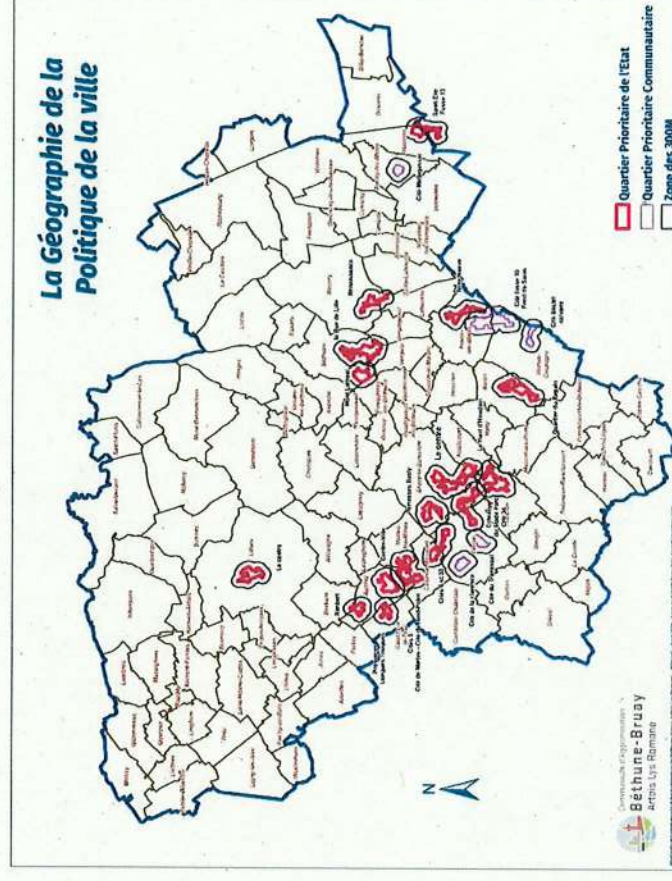
Version projet
Arrêtée au 27 juin 2023



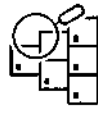
La politique de la Ville sur l'Agglomération

La Communauté d'Agglomération co-pilote avec l'Etat, la mise en œuvre de la **Politique de Ville**, une compétence obligatoire pour l'intercommunalité.

Le Contrat de Ville a été signé au printemps 2015. Cette formalisation du Contrat a été le point de déclenchement des actions dans l'ensemble des communes concernées, actions dont l'ambition vise à sortir des difficultés constatées, par une collaboration renforcée des partenaires, les habitants des quartiers fragiles . 16 communes, 21 quartiers concernés sur le territoire dont 16 quartiers reconnus par l'Etat.



La mise en
œuvre du
Contrat de Ville
en 2022



L'année 2022 marque le retour des interventions de proximité dans les quartiers prioritaires suite à l'impact de la crise sanitaire qui a accentué la précarité économique et sociale des populations les plus vulnérables.

La programmation du Contrat de Ville Année 2022

La programmation prévisionnelle 2022 a représenté un montant total de **5 955 899 €** de dépenses cumulées au profit des QPV.

Sur les **171 projets déposés**, **132 actions** ont été soutenues au titre des crédits de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT.

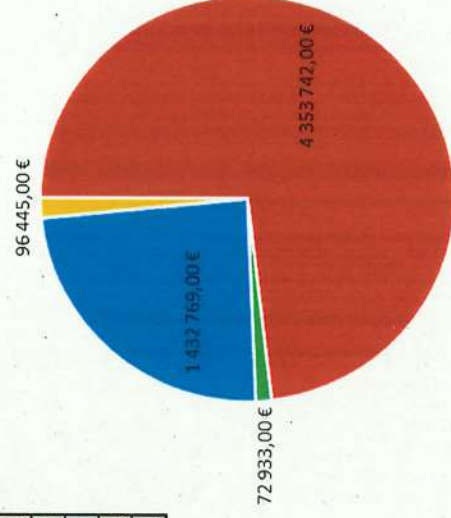
Les thématiques relevant du pilier cohésion sociale (réussite éducative, santé, lien social, ...) mobilisent **73%** des crédits de la programmation.

Programmation 2022

Répartition financière par pilier

Répartition financière par pilier du Contrat de Ville - programmation 2022

PILIER DU CONTRAT DE VILLE	CONTRIBUTIONS	TAUX
COHESION SOCIALE	4 353 742,00 €	73,1
CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN	72 933,00 €	1,2
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 432 769,00 €	24,1
PILOTAGE, QUALIFICATION DES ACTEURS, EVALUATION	96 445,00 €	1,6
Total	5 955 889,00 €	100,0



- COHESION SOCIALE
- CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN
- EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- PILOTAGE, QUALIFICATION DES ACTEURS, EVALUATION

Le pilier « Cohésion Sociale » mobilise **73%** des crédits de la programmation annuelle.

Il représente **77 %** des crédits de l'Etat fléchés vers les quartiers prioritaires.

Programmation 2022

Répartition des crédits spécifiques

ANCT « BOP 147 » + « QE 2022 »	CONSEIL REGIONAL « fonctionnement »	CONSEIL REGIONAL « investissement »	CABBALR « Fonds de Cohésion Sociale »
1 714 733 € 167 778 €	154 314 €	177 972 €	97 918 €

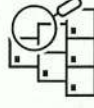
Sur un total engagé
de 5 955 889 €

39 % des crédits de la
programmation sont
des **crédits**
spécifiques
« Politique Ville »

TOTAL 2 312 715 €

Programmation 2022

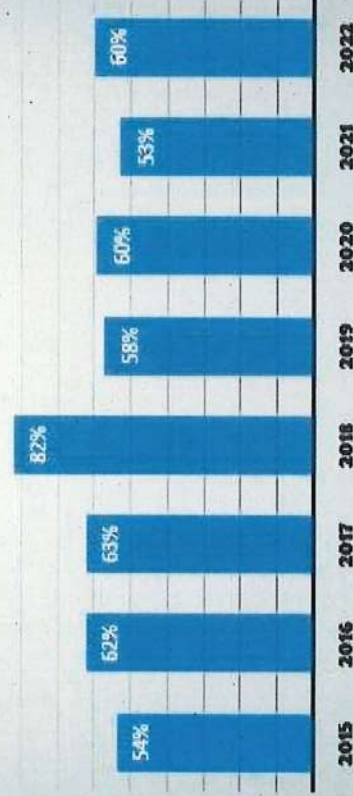
Mobilisation des opérateurs associatifs



Les effets de la crise sanitaire se font encore ressentir sur la programmation 2022, se traduisant par une baisse du nombre d'actions portées par les acteurs associatifs en 2022

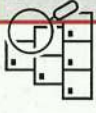
Année de programmation	Nombre de projets portés par les acteurs associatifs	COHESION SOCIALE	EMPLOI & ATTRACTIVITE ECONOMIQUE	CADRE DE VIE	PILOTAGE DU CONTRAT
2022	75	54	18	2	1
	%	72,0	24,0	2,7	1,3

Poids des acteurs associatifs dans les programmations annuelles



Répartition des projets associatifs par pilier du Contrat de Ville





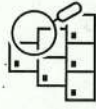
Le fonds de cohésion sociale de la Communauté d'Agglomération

Une enveloppe FCS de **97 918 €** de la CABBALR a permis de soutenir **31 projets** associatifs en faveur des habitants et acteurs des quartiers en 2022.

5 axes d'intervention pour ces crédits spécifiques :

- le soutien aux actions des conseils citoyens
- le déploiement d'une action à l'échelle intercommunale
- l'appui aux petites associations de quartier
- la qualification des acteurs des quartiers
- l'inclusion numérique

Soutien à la participation citoyenne			Soutien à la participation citoyenne		
Soutien à la participation citoyenne			Soutien à la participation citoyenne		
1	CONSEIL CITOYEN RENAISSANCE - BELVRY	"Les habitants acteurs de leur environnement et de leur patrimoine"	1	CONSEIL CITOYEN RENAISSANCE - BELVRY	2 000 €
2	CONSEIL CITOYEN RENAISSANCE - BELVRY	"De la création à la fête"	2	CONSEIL CITOYEN RENAISSANCE - BELVRY	2 000 €
3	CONSEIL CITOYEN TERRE NOUVE - NOULAK	"Réseau BACOTHOUCHE pas coulé"	3	CONSEIL CITOYEN TERRE NOUVE - NOULAK	2 000 €
4	CONSEIL CITOYEN LE REGAIN - BARLIN	"La jeunesse au cœur des quartiers"	4	CONSEIL CITOYEN LE REGAIN - BARLIN	1 250 €
5	CONSEIL CITOYEN LE REGAIN - BARLIN	"Lire en live"	5	CONSEIL CITOYEN LE REGAIN - BARLIN	1 000 €
TOTAL 1			TOTAL 1		
8 250 €			8 250 €		
Soutien à la participation citoyenne			Soutien à la participation citoyenne		
6	COUR DE PREVENTION	"Cœur de Cité"	6	COUR DE PREVENTION	15 000 €
TOTAL 2			TOTAL 2		
15 000 €			15 000 €		
Soutien à la participation citoyenne			Soutien à la participation citoyenne		
7	BOOKCAFE	"Passer une soirée à la lecture"	7	BOOKCAFE	2 000 €
8	ACTIONS ET SERVICES POUR UN Avenir SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADIC	"Energie Associatif"	8	ACTIONS ET SERVICES POUR UN Avenir SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADIC	500 €
9	ACTIONS ET SERVICES POUR UN Avenir SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADIC	"10 Séances thématiques d'information et d'animation à la Cité Saint Elie Fosse 13"	9	ACTIONS ET SERVICES POUR UN Avenir SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADIC	500 €
10	ACTIONS ET SERVICES POUR UN Avenir SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADIC	"Séminaire de lutte contre les discriminations"	10	ACTIONS ET SERVICES POUR UN Avenir SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADIC	500 €
11	ACTIONS ET SERVICES POUR UN Avenir SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADIC	"JEU XCL3"	11	ACTIONS ET SERVICES POUR UN Avenir SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADIC	500 €
12	APR LES PETITES CHANILLES HAIGNES	"Se réapproprier les lieux des écoles"	12	APR LES PETITES CHANILLES HAIGNES	600 €
13	APR LES GRANDES CHANILLES HAIGNES	"Espace pédagogique 'Maison Perret'"	13	APR LES GRANDES CHANILLES HAIGNES	2 000 €
14	DOYENHILLES	"Ateliers éco solidaire"	14	DOYENHILLES	1 000 €
15	UNE FAMILLE DE MAMANS HAIGNES LEZ LA BASSEE	"Festival Hillorem"	15	UNE FAMILLE DE MAMANS HAIGNES LEZ LA BASSEE	1 500 €
16	PAP VACANCES AUJOUR	"Chaque semaine"	16	PAP VACANCES AUJOUR	1 250 €
17	SECONDE DEPART HALLUCOURT	"L'été à la maison d'été, nous aussi"	17	SECONDE DEPART HALLUCOURT	1 000 €
18	PIRAMIDE AUJOUR	"Pyramide des sports"	18	PIRAMIDE AUJOUR	1 500 €
19	MELCHIO	"Dispositif P.A.A.L.E.S. : Pour l'Accès à une Nutrition Inductive, Ecologique, Régionale et Solidaire"	19	MELCHIO	1 000 €
20	ALUM	"Favoriser la citoyenneté en cœur de quartier"	20	ALUM	2 000 €
21	CARMELEON	"Qualité des enfants de Béthune, au Mont Libaire et Rue de Lille"	21	CARMELEON	2 000 €
22	APF MILLERUM	"Pour l'Accès à la vie des personnes handicapées"	22	APF MILLERUM	2 000 €
23	U.S. BRUAY	"Adaptation des quartiers via le foot"	23	U.S. BRUAY	2 000 €
24	TEAM PHOENIX FIGHTING	"Sport pour tous"	24	TEAM PHOENIX FIGHTING	1 000 €
25	COMPAGNIE ROUTOUE	"Les habitants arrivent en ville 1"	25	COMPAGNIE ROUTOUE	2 000 €
26	LYER DE RIGAU CONTRE LES INEGALITES	"Création d'un tiers lieu citoyen, solidaire et culturel" - Phase d'urgence	26	LYER DE RIGAU CONTRE LES INEGALITES	2 000 €
TOTAL 3			TOTAL 3		
26 850 €			26 850 €		
Soutien à la participation citoyenne			Soutien à la participation citoyenne		
27	JUSTE DU L'ENSEIGNEMENT DU PAS DE CAUS	"Lutte contre les discriminations"	27	JUSTE DU L'ENSEIGNEMENT DU PAS DE CAUS	5 000 €
28	LEGAT - DTEAL A EGAL	"Accompagnement et sensibilisation des associations et habitants du territoire de Centre de la ville de la CABBALR sur la lutte contre les discriminations"	28	LEGAT - DTEAL A EGAL	5 918 €
29	L'ETABLI - ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE	"Appui méthodologique à la participation citoyenne"	29	L'ETABLI - ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE	15 000 €
30	CLUB DES ENTREPRENEURS DE L.E.S.	"L.E.S., vers une nouvelle dynamique territoriale" - Phase 3	30	CLUB DES ENTREPRENEURS DE L.E.S.	6 500 €
TOTAL 4			TOTAL 4		
32 818 €			32 818 €		
Soutien à la participation citoyenne			Soutien à la participation citoyenne		
31	ASSOCIATION DIV AND YOU	"Qualification des acteurs numériques de la CABBALR" - Phase 2	31	ASSOCIATION DIV AND YOU	15 000 €
TOTAL 5			TOTAL 5		
15 000 €			15 000 €		



Les fonds de concours Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération

391 934 € ont été attribués à **7 communes** au titre du fonds concours spécifique « Politique de la Ville » en 2022 :

Houdain

Réhabilitation Préau Ecole Elby

Montant du Fonds de Concours

33 272 €

Auchel

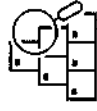
Aménagement multi accueil les Ptits Loups

70 000 €

Auchy les Mines

Acquisition et aménagement modulaire
centre de Loisirs cité 8

70 000 €



Les fonds de concours Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération

Calonne Ricouart

Aménagement Parc Calonnix

Montant du Fonds de Concours

58 662 €

Lillers

Requalification espaces publics

70 000 €

Noeux les Mines

Rénovation centre socio culturel Brassens

70 000 €

Haisnes

Rénovation chapelle Saint Elie

20 053 €

Les fonds de concours Nouveau Programme Renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération

Bruay-La-Buissière
Ilot Doyelle

Montant du Fonds de Concours
252 500 €



Communauté d'Agglomération

Bethune-Bruay
Artois Lys Romane

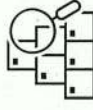
« Focus » Actions 2022



Focus 1

Les ateliers des petits champions

J'apprends à nager

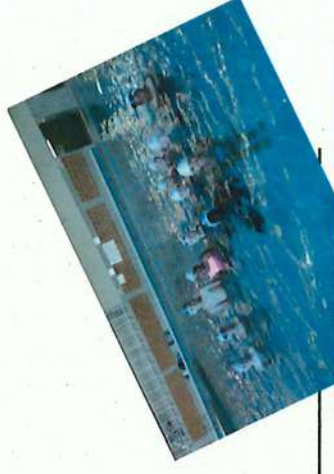


Opérateur : **CABBALR**



En s'appuyant sur le dispositif national de droit commun "J'APPRENDS A NAGER", l'objectif de cette action spécifique est d'augmenter le "taux de nageurs" des 6 à 12 ans issus des quartiers prioritaires du territoire.

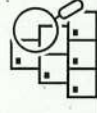
- 1/ Favoriser l'accès au plus grand nombre à la pratique d'activités aquatiques mais également nautiques en toute sécurité, dès le plus jeune âge
- 2/ Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive enregistrées sur le territoire
- 3/ Lutter contre la sédentarité des enfants issus des quartiers prioritaires du territoire
- 4/ Renforcer le lien parents-enfants via des ateliers d'éducation à l'alimentation



Focus 2

Jeunes' Event

Opérateur : AAE 62



L'évènement vise à organiser une journée permettant aux jeunes de découvrir les dispositifs dont ils peuvent bénéficier en termes d'insertion sociale et professionnelle mais également de faire de l'échange de pairs à pairs sur les initiatives locales portées par les jeunes du territoire.

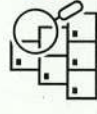
L'évènement a été organisé autour de 4 villages (des villages de l'engagement, de l'orientation, village bien être, village des bons plans : orientation, mobilité).

Enfin l'évènement jeunesse a permis de valoriser l'engagement et l'insertion des jeunes issus des quartiers « politique Ville » à travers le témoignage de 4 jeunes investis dans les quartiers prioritaires.



Focus 3

Cœur de cités – Psy de rue



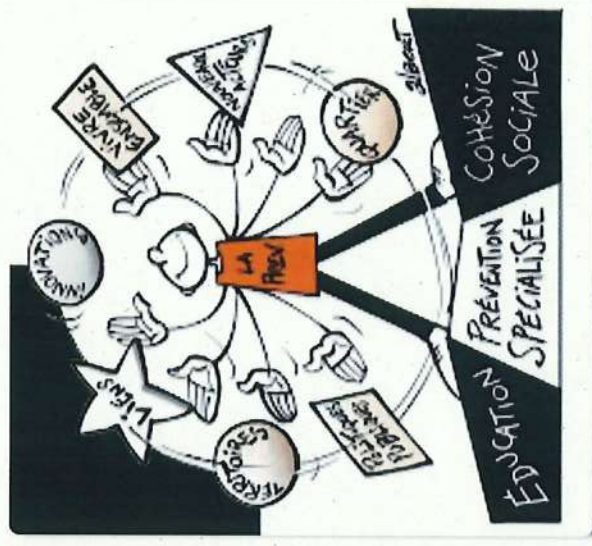
LA VIE
ACTIVE
Humaniste et Fraternelle

Opérateur : **Club de prévention La Vie Active**



Le club de prévention intervient sur les quartiers prioritaires de 4 communes (Bruay-La-Buissière, Houdain, Calonne-Ricouart et Marles-les-Mines) où les éducateurs, par une présence quotidienne, arrivent à être en lien avec un peu plus de 500 jeunes par an, âgés entre 11 et 25 ans. Un binôme d'éducateurs spécialisés a commencé également une nouvelle intervention sur la ville de Béthune par cette approche d'aller vers les jeunes au travers du travail de rue, gage d'une proximité et facteur facilitant la construction d'une relation éducative.

En 2022, pour tenter de répondre au mieux aux jeunes, une écoute psychologique des jeunes a été proposée par la présence d'un psychologue de rue.



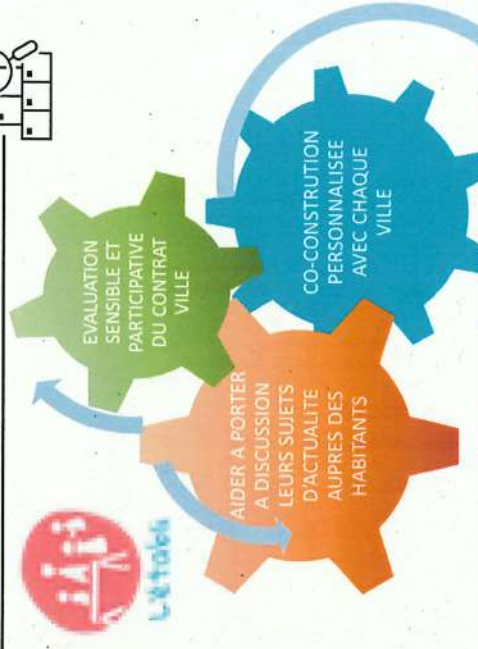
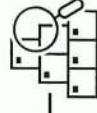
Focus 4

Appui méthodologique à la participation citoyenne

Opérateur : L'association ETABLI

L'appropriation du quartier par les habitants est l'une des grandes priorités du Contrat de Ville de la CABBALR.

Ainsi, en complémentarité de l'accompagnement des conseils citoyens et acteurs de la participation citoyenne en QPV, l'ÉTABLI apporte en 2022 un appui méthodologique à la participation citoyenne auprès 5 communes volontaires (**Houdain, Marles-les-Mines, Haisnes-lès-La Bassée, Auchel, Divion**) afin de les accompagner dans la réalisation de diagnostics participatifs et d'apporter une évaluation sensible (« ressentie ») de la Politique de la Ville par les habitants des quartiers, utile pour l'élaboration du nouveau contrat de ville en 2023.



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Programme National de Renouvellement Urbain



Le Programme National de Renouvellement Urbain

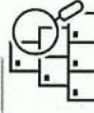
Le Mont-Liébaud à Béthune / Le Centre à Bruay



Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Le 3 octobre 2022 s'est tenue la 2^{ème} revue de projets du NPNRU qui concerne les quartiers du **Mont-Liébaud à Béthune** et **Le Centre à Bruay-La-Buissière**. Sous pilotage CABBALR aux côtés de l'Etat, elle a rassemblé les communes et partenaires du programme.

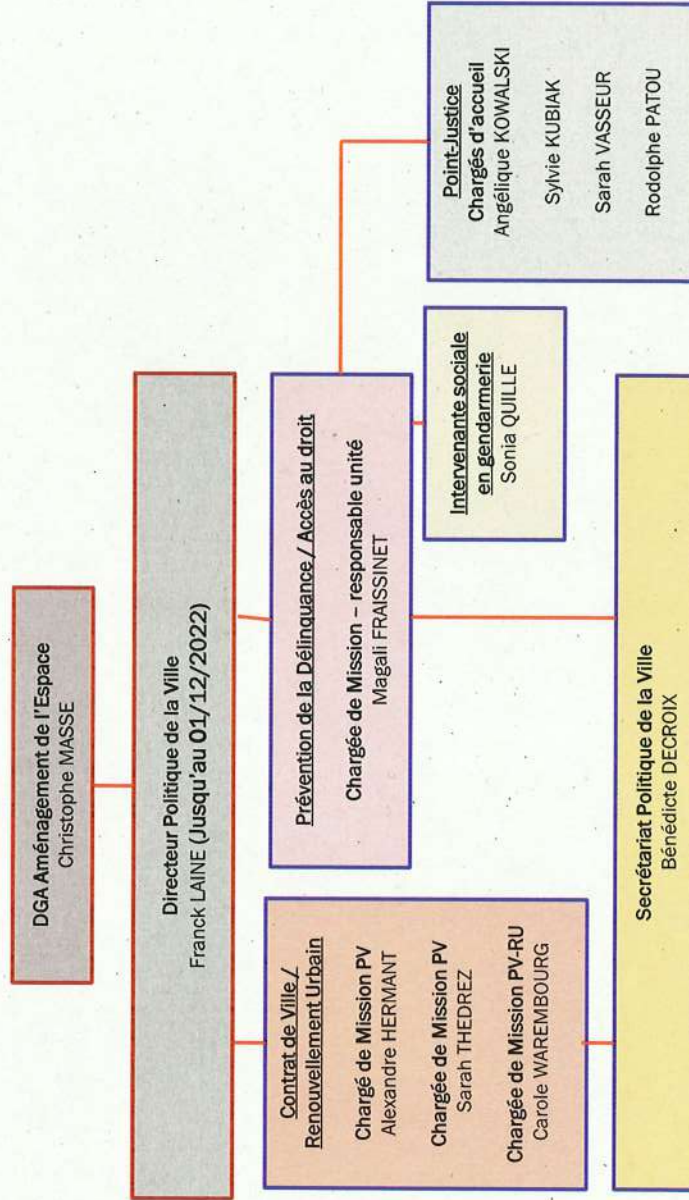
Le **déploiement opérationnel** se poursuit avec différentes maîtrises d'ouvrage : construction par l'ANCT de l'équipement commercial boulevard des Etats-Unis à Béthune, requalification des 9, 11 et 13 bd de Luxembourg par PDCH à Béthune, finalisation du relogement par FOH et PDCH sur Bruay-La-Buissière, travaux de la place Cadot à Bruay-La-Buissière, finalisation du pré-programme de travaux du centre J.Monnet 1 par l'Agglomération...





Le service
« Politique de la
Ville » de
l'Agglomération

Organisation du service « Politique de la Ville » Communauté d'Agglomération





Alexandre HERMANT
Carole WAREMBOURG
Sarah THEDREZ



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Réalisation Communauté d'Agglomération de Bethune-Gruby. Artois Lys Romane -Service SIG - Mai 2021 - Source IGN BD Top 2013. Open Street Map

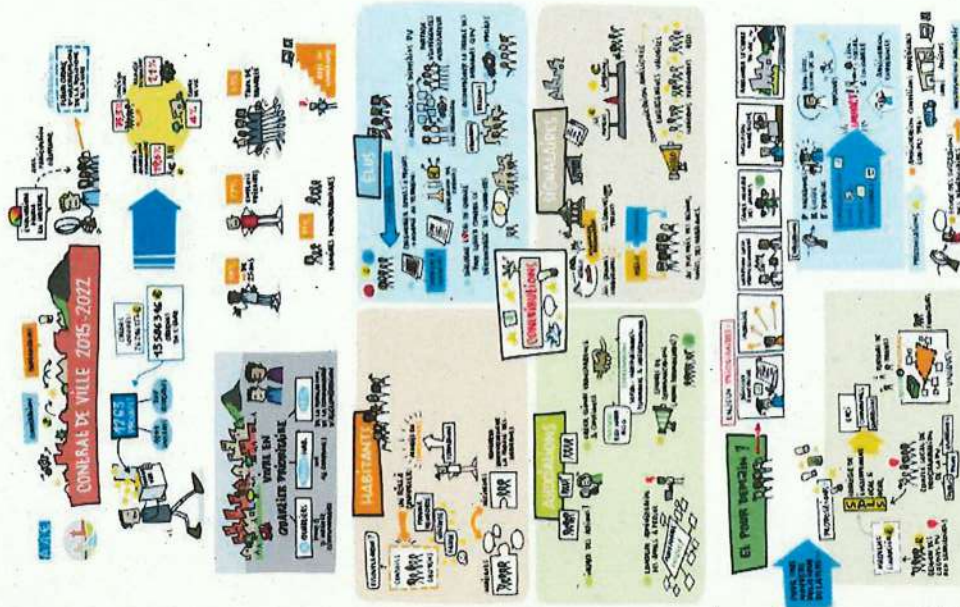
A top-down photograph of a wooden desk where several people's hands are clapping together in a circle. The hands are wearing various sleeves: a grey long-sleeved shirt, a dark grey sweater, and a blue and white checkered shirt. One person is wearing a black watch with a white face. On the desk, there are two laptops, a power strip with multiple outlets, a small white cup, a colorful striped cone, and some papers. The background is a plain wooden surface.

Evaluation du Contrat de Ville 2015 - 2022

Les enjeux pour demain ...?

Les futures priorités d'intervention issues du processus local d'évaluation

- Réussite éducative**
Favoriser l'éveil et l'ouverture d'esprit dès le plus jeune âge, en associant les parents et en soutenant des actions de soutien à la scolarité
- Mobilité**
Promouvoir toutes les formes de mobilité (psychique, physique, professionnelle, ouverture d'esprit...)
- Insertion socio-professionnelle**
Renforcer les compétences comportementales («soft skills»), remobilisation des publics et accompagnement dans un parcours de retour à l'emploi
- Santé mentale des jeunes**
Améliorer le bien-être-physique-mental dès le plus jeune âge
- Inclusion numérique**
Accompagnement des publics selon 3 niveaux: de l'aide numérique, à la médiation numérique, jusqu'à la formation qualifiante
- Améliorer le cadre de vie**
Chantiers participatifs avec les habitants des quartiers et projets d'investissement locaux



Crédit photo

Présentation du manifeste pour la politique de la ville de demain



Présentation du manifeste pour la politique de la ville de demain

Evaluation finale du contrat de ville



La contribution de l'Agglomération
Pour la Modernisation de la Politique de la
Ville
Un Manifeste – 10 propositions
Audition des conseillers du Ministre O.
Klein



1

Pour une approche différenciée de la Politique de la Ville : une stratégie de développement local et social (SDLS) territoriale déclinée dans les quartiers

- Projet de territoire SDLS > projet de ville > projet de quartier avec ses propres priorités « mesurables »
- Un cadre contractuel à l'échelon intercommunal avec une déclinaison stratégique et opérationnelle locale: « jusqu'au quartier »

2

Une maquette financière adossée à la SDLS

- Un engagement prévisionnel des financeurs sur toute la période de la contractualisation (qui se traduit par une mobilisation ajustée des crédits annuellement)

3

Une gestion déléguée totale ou partielle des crédits spécifiques...

- Les fonds spécifiques Politique de la Ville gérés et programmés au niveau local sous le contrôle d'une autorité de gestion (représentant ANCT dans le département...)
- Des équipes techniques adaptées dans les territoires > des chargés de mission « développeurs » et des gestionnaires administratifs et financiers au titre de la gestion déléguée
- Un réseau technique d'appui formalisé et évolutif des partenaires co-financeurs : délégués du Préfet, chargés de mission de la Région, du Département, de la CAF...

4

... confiée à un comité d'action local de la politique de la ville

- Acteurs publics et acteurs privés – forces vives des quartiers – réunis dans une gouvernance opérationnelle et collaborative > « Comité de Programmation » des crédits Politique de la Ville avec une formalisation de la représentation des habitants
- Comité garant de la cohérence et pertinence des actions proposées avec la SDLS > performance mesurable des actions (approche « qualité »)
- Possibilité de programmer des projets financièrement plusieurs fois dans l'année > un soutien au projet lorsque celui-ci est prêt à être engagé!

5

Un dossier unique et une plateforme commune pour les porteurs de projets et les financeurs

- Un dossier unique proposé aux opérateurs « partagé » par les co-financeurs (Etat, Région, Département, CAF, EPCI, Villes...)
- Une plate-forme de dépôt des demandes de subvention commune aux porteurs de projet et à l'ensemble des co-financeurs (facilitatrice de la co-instruction)
- Des conventions pluriannuelles à généraliser (CPO) pour les actions dites structurantes ou exemplaires à déployer sur plusieurs quartiers



Evaluation finale du contrat de ville



La contribution de l'Agglomération
Pour la Modernisation de la Politique de la
Ville
Un Manifeste – 10 propositions
Audition des conseillers du Ministre O.
Klein



6 Adapter le « droit commun » puis attribuer des moyens spécifiques

- Adapter les politiques publiques de droit commun à la réalité de la « géographie prioritaire »
- Garantir l'accès aux services essentiels et l'accès au droit – logement, santé... aux habitants des quartiers (développement des point-justice...)
- Permettre aux institutions de mieux travailler ensemble dans un format « Cité » favorisant le déclassement des administrations, politiques et dispositifs pour une intervention « sans couture »
- Partager les données et instaurer une gestion dynamique de la data pour un regard « objectif » sur les quartiers permettant une agilité dans l'adaptation des politiques et mesures associées



7 Conforter les pratiques du « aller vers »

- Des éducateurs dans les quartiers – des clubs de prévention – travaillant dans « la proximité » pour identifier les invisibles, aller au devant des publics en difficulté et les remobiliser dans des parcours « sur mesure »
- Des associations « chefs de file » identifiées dans les quartiers pour une action coordonnée des opérateurs auprès des habitants (ancrage local, recrutement local, relation de confiance, occupation de l'espace public...)
- Des dispositifs mobiles pour une offre de services publics et/ou marchands « à la porte » des habitants



8 Promouvoir la réussite des habitants des quartiers

- Soutenir les initiatives citoyennes (individuelle et collective)
- Encourager l'entrepreneuriat (fabrique à initiatives et accompagnement consolidé à la création d'activité)
- Créer un parcours global d'accompagnement des jeunes (de l'enfance à la fin de l'adolescence) et un plan pour le public féminin (épanouissement, sport, présence dans l'espace public, esprit d'entreprendre...)
- Développer une communication qui met en lumière les réussites, les rend accessibles et qui valorise la politique de la ville dans son ensemble auprès des habitants et des acteurs prêts à s'investir dans les quartiers



9 Intégrer un volet « Investissement » pour améliorer le cadre de vie des habitants et accélérer les transitions (climat, énergie...)

- Soutenir les projets d'équipement des communes et EPCI répondant aux attentes de la population
- Requalifier / aménager les espaces publics (îlots de fraîcheur, jeux, espaces sportifs ouverts...)
- Renouveler le soutien à l'adaptation du parc résidentiel (soutien aux bailleurs pour la création – rénovation, transition énergétique des logements...)



10 Impliquer plus amplement le secteur privé - les entreprises - les fondations - les acteurs de l'ESS - dans la transformation sociale, économique et urbaine des quartiers

- Mettre au point de nouvelles façons « d'agir » pour améliorer la qualité de vie des habitants (coup de pouce financier aux projets d'habitants, dons...) pour lutter contre l'échec scolaire et favoriser l'accès à l'emploi (immersions, parrainages, coaching, contrats ciblés...)
- Favoriser la rencontre entre collectifs d'habitants, monde de l'entreprise et acteurs de l'ESS (découverte, échanges, actions collectives, actions leviers...)



Perspectives...

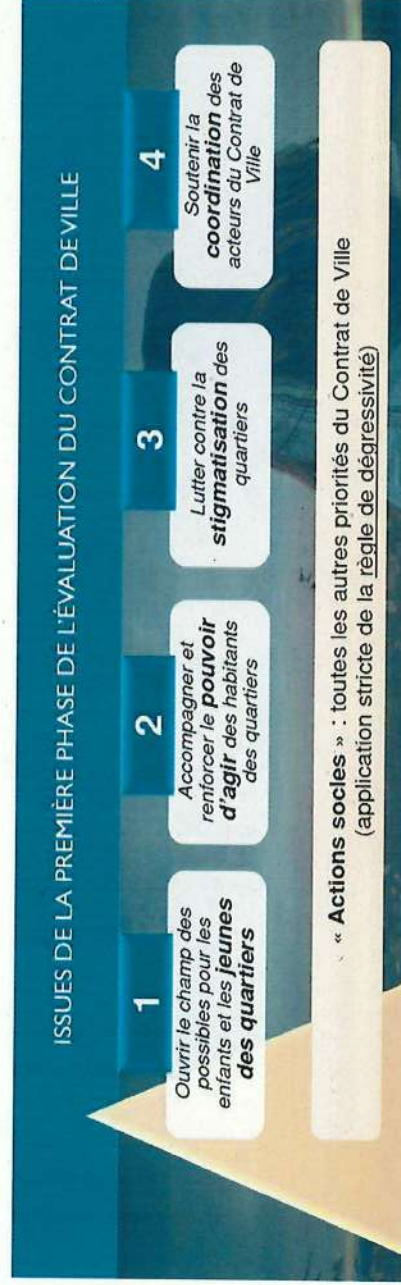
Perspectives...

Avec une année 2022 post crise sanitaire, les dynamiques sociales dans les quartiers sont revenues. Les priorités d'intervention dans les quartiers prioritaires actées en comité de pilotage annuel pour 2023 sont issues des premières conclusions des travaux de l'évaluation finale du contrat de ville.

PRIORITES D'INTERVENTION 2023



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane



Le Contrat de Ville (et mesures associées) est prorogé **jusqu'au 31 décembre 2023**.

2023 sera l'année de l'élaboration du nouveau contrat de ville 2024/2030 > élus, associations, partenaires, et les habitants des quartiers prioritaires seront associés à la construction et la définition de nouvelles orientations pour la politique de la Ville de demain...



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Avis Communes et Conseils Citoyens

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 22

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

OBJET :

Acceptation de la subvention du département du Pas-de-Calais dans le cadre du projet «modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire 2023».

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de rénovation et mise aux normes des sanitaires de l'école Saint Exupéry.

Le département du Pas-de-Calais, par une délibération en date du 12 juin 2023, a décidé d'attribuer à la commune, une subvention de 10 654 euros, pour un budget total éligible de 63 534, 25 €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour accepter la subvention de 10 654 euros accordée par le département, au titre de l'appel à projets «modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire 2023.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la subvention de 10 654 euros accordée par le département, au titre de l'appel à projets «modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire 2023.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230907-DCM07092023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 23

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

OBJET :

**Renouvellement de
l'adhésion du service Jeunesse
et de l'EAJE (Etablissement
d'Accueil du Jeune Enfant)
à la plate-forme ressources
«Gamins Exceptionnels».**

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 14 du 19 mai 2021 autorisant l'adhésion du service jeunesse et de l'EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant), à la plate-forme «Gamins Exceptionnels». L'adhésion a été renouvelée pour 2022 par délibération du 13 avril 2022.

Il précise que cette plate-forme vise à favoriser l'inclusion de tout enfant porteur d'un handicap reconnu ou non par la MDPH, au sein des structures et services de droit commun et en particulier les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), des Relais Assistante Maternelle (RAM) et les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le renouvellement de l'adhésion à l'Association «Gamins Exceptionnels» pour 2023, pour le service Jeunesse et de l'EAJE, soit une cotisation totale de 160 euros (80 euros par structure).

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de renouveler l'adhésion à l'Association «Gamins Exceptionnels» pour 2023, pour le service Jeunesse et de l'EAJE, soit une cotisation totale de 160 euros (80 euros par structure).

Les crédits nécessaires seront inscrits aux articles dédiés du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230907-DCM07092023



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 24

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

OBJET :

**Extension du périmètre
du «Permis de Louer»,
à compter du 1er janvier
2024.**

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Vu la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové « ALUR » créant la possibilité d'instaurer le « Permis de Louer » ou « Autorisation Préalable de Mise en Location » (APML),

Vu le décret n°2016-1790 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

Vu la délibération n°2021/CC053 du Conseil Communautaire de la CABBALR en date du 13 avril 2021 relative à l'appel à manifestation d'intérêt visant la création de nouveaux périmètres d'application du permis de louer,

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2021 relative à la première extension du permis de louer,

Vu la délibération n°2023/CC117 du Conseil Communautaire de la CABBALR en date du 27 juin 2023 relative à l'autorisation préalable avant mise en location dite « permis de louer » - extension du périmètre,

Le dispositif « permis de louer » a été mis en place par la CABBALR. Il vise à identifier et résorber l'habitat indigne en soumettant toute nouvelle mise en location par un bailleur privé à la délivrance préalable d'une autorisation. Il est actuellement mis en place sur 19 communes de la CABBALR.

La commune de Nœux-les-Mines a expérimenté le permis de louer dès sa mise en place au 1er janvier 2021. Dans un premier temps, le dispositif a été mis en place sur une partie de la rue Nationale (du n°2 au n°488bis et du n°1 au n°57). Au regard de l'efficacité du dispositif, et par soucis de cohérence, la ville a dans un second temps souhaité étendre le périmètre du « permis de louer » à l'ensemble de la rue Nationale (du n°1 au n°507 et du n°2 au n°488bis).

Dans un courrier en date du 7 mars 2023, la commune a répondu favorablement à l'appel à candidatures lancé par la CABBALR visant de nouveau à étendre le périmètre du « permis de louer ». La présente délibération vise donc à valider un nouveau périmètre du « permis de louer » qui s'appliquerait aux rues suivantes à compter du 1er janvier 2024 :

- rue Nationale
- rue Léon Blum (y compris l'Impasse Saint Pierre)
- rue Basse

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Une communication appropriée et coordonnée sera mise en place par la commune et la CABBALR pour informer les propriétaires bailleurs nouvellement soumis au dispositif.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation :

- d'étendre le périmètre d'application du dispositif « permis de louer » à la rue Léon Blum, l'Impasse Saint Pierre et la rue Basse,
- de signer les pièces afférentes à ce dispositif.

Après Avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à étendre le périmètre d'application du dispositif « permis de louer », à compter du 1er janvier 2024, à la rue Léon Blum, l'Impasse Saint Pierre et la rue Basse, et l'autorise à signer les pièces afférentes à ce dispositif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire

S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230907-DCH07092023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Acquisition de parcelles,
Rue Bugeaud,
propriété de la SA d'HLM
Maisons&Cités.**

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 25

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Vu les articles L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La présente délibération vise à valider le principe d'acquisition des parcelles cadastrées section AR n° 598 et AR n° 603, situées rue du Maréchal Bugeaud, d'une surface de 745 m², propriété de la SA d'HLM Maisons&Cités, estimées à 15 000 euros par les Domaines, au prix de 13 500 euros (marge d'appréciation de 10 %).

Le notaire désigné pour finaliser cette vente est Maître BOULNOIS à Noeux-les-Mines ; il est convenu que la ville supportera les frais de notaire et les frais de géomètre.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal :

- la validation du principe de rachat des parcelles cadastrées AR n° 598 et AR n° 603, situées rue du Maréchal Bugeaud, d'une superficie de 745 m² pour la somme de 13 500 euros.
- l'autorisation de signer les pièces afférentes à cette acquisition.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le principe de rachat des parcelles cadastrées AR n° 598 et AR n° 603, situées rue du Maréchal Bugeaud, d'une superficie de 745 m² pour la somme de 13 500 euros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette acquisition.

Les crédits nécessaires seront prélevés au Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230907-DCN07092023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pièce annexe à la délibération N° 25
du Conseil Municipal du 7 septembre 2023

7302 - SD



FINANCES PUBLIQUES



Direction Générale des Finances Publiques

Le 23 janvier 2023

Direction départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais

Pôle d'évaluations domaniales

Immeuble Foch

5, rue du Docteur Brassart

62034 ARRAS Cedex

téléphone : 03 21 23 68 00

mél. : ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Pas-de-Calais

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Franck DANNELY

Courriel : franck.dannely@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 06 68 62 74 80

Monsieur le Directeur
MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM

Réf DS: 10821307

Réf OSE : 2022-62617-91856

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr

Nature du bien :

Terrain cadastré AR 598 603

Adresse du bien :

Rue Béharelle à Noeux les Mines

Valeur :

15 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %
(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230907-DCN07092023

1 - CONSULTANT

MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM

affaire suivie par : Laurence Bilin

2 - DATES

de consultation :	08/12/2022
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	15/12/2022
du dossier complet :	23/01/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☒
Acquisition :	amiable ☐ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

Cession du terrain cadastré AR 598 603 à la commune de Noeux les Mines pour création d'un parking

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
NOEUX LES MINES	AR 598	RUE BEHARELLE	665 M²	terrain
NOEUX LES MINES	AR 603	RUE BEHARELLE	80 M²	terrain
TOTAL			745 M²	

Informations littérales relatives aux parcelles

Référence :	617 000 AR 0598
Contenance :	665 m ²
Contenance PCI :	692 m ²
Adresse :	- RUE BEHARELLE 62290 NOEUX LES MINES
Nom du propriétaire :	MAISONS ET CITES SOCIETE ANONYME D'HLM
Prénom du propriétaire :	-
Date de naissance :	-

Référence :	617 000 AR 0603
Contenance :	80 m ²
Contenance PCI :	85 m ²
Adresse :	- BD MAISTRE 62290 NOEUX LES MINES
Nom du propriétaire :	MAISONS ET CITES SOCIETE ANONYME D'HLM

Ces 2 parcelles forment une unité foncière de 745 m² en nature de terrain herbeux bordant la rue du Marechal Bugeaud

Bande de 9 à 10 m de large sur plus de 70 m de profondeur avec déclivité



5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Maisons et Cités

5.2. Conditions d'occupation

Libre d'occupation

6 - URBANISME

Zone UB au PLU de Noeux les Mines

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

Méthode comparative

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

date	adresse	cad	surf	prix	€/ M2
05/04/22	hersin	AM 221	663	20000	30
22/10/2021	hersin	Am 749	626	14500	23
09/09/2021	NOEUX	Ah 1589	128	2500	20
01/04/2021	noeux rue beharelle	Ak 563	66	2500	38
18/02/2021	NOEUX rue jaures	Al 658	628	15000	24
moyenne					27
medianne					24

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Compte tenu de la configuration peu avantageuse de ce terrain (faible largeur, déclivité), l'étude de marché a été orientée sur les terrains à bâtir ou terrains dépendant de bâti de faible valeur.

Au vu de cette étude, on appliquera une valeur de 20 €/ m² aux 745 m². On obtient ainsi 14900€ arrondi à 15 000 €

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 15 000 €.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 13 500 € HT.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

ET

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et
 REÇU EN PREFECTURE prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux
 Le 18/09/2023 après des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

10/02/2023 15:33:20
ap data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA | BRGM, DDTM, DREAL | Ea 0



Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 27

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

OBJET :

**Vente définitive du lot
n°20, lotissement Voltaire,
à M. et Mme Romain
BILLERET.**

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par des délibérations antérieures, des budgets annexes pour création de lotissements et financement de ceux-ci par le budget principal ont été adoptés.

Considérant le coût de revient du lotissement Voltaire (acquisition, études, travaux),

Considérant que les services fiscaux ont été interrogés pour formaliser un avis sur la valeur des lots du lotissement Voltaire, rue Voltaire,

Considérant que la démarche de la commune, au travers de ses lotissements, est de proposer des lots à bâtir afin de répondre à un objectif du Programme Local de l'Habitat qui est de rééquilibrer son taux de propriétaires,

Considérant que cet objectif ne saurait être rempli en gagnant de l'argent dans le cadre de ces opérations d'urbanisme, lesquelles doivent être au moins équilibrées.

Considérant que le permis d'aménager du lotissement ayant été accepté, il est possible de déroger au principe d'interdiction des ventes et locations avant réalisation des travaux,

Vu la publicité effectuée par la ville sur son site internet et les délibérations antérieures relayées par voie de presse,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 12 avril 2023, prévoyant une marge d'appréciation de 10%, fixant la valeur du m² à 92 euros HT, il est proposé :

- De céder le lot n° 20 d'une surface de 841 m², à Monsieur et Madame Romain BILLERET, demeurant 60, Rue Jean Jaurès à NOEUX-les-MINES 62290,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un compromis de vente d'une durée maximale de 18 mois et sous condition suspensive de financement, puis l'acte authentique de réitération au prix de 105 125 euros TTC, acte authentique qui sera rédigé par Maître Eric Lassue, Notaire à Noeux-les-Mines, et dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

La signature de l'acte authentique est conditionnée à la fin des travaux de viabilisation et d'achèvement de la première tranche dans la mesure où le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur peut autoriser le lotisseur, sur sa demande, à différer l'exécution des travaux de finition du lotissement afin d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments. Ces travaux ne peuvent porter que sur le revêtement définitif des voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendant de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites.

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Cette autorisation est subordonnée à l'engagement du lotisseur de terminer les travaux de finition dans les délais fixés par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur et sauf si le lotisseur est une collectivité publique, à la consignation à cette fin d'une somme équivalente au coût de ces travaux fixé par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur, ou à la production d'une garantie d'achèvement de ces travaux.

Après de la Commission des finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de céder le lot n°20 d'une surface de 841 m², à Monsieur et Madame Romain BILLERET, demeurant 60, Rue Jean Jaurès à NOEUX-les-MINES 62290.

- Décide de suivre l'avis des services fiscaux en date du 12 avril 2023, prévoyant une marge d'appréciation de 10%, fixant la valeur du m² à 92 euros HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un compromis de vente d'une durée maximale de 18 mois et sous condition suspensive de financement, puis l'acte authentique de réitération au prix de 105 125 euros TTC, acte authentique qui sera rédigé par Maître Eric Lassue, Notaire à Noeux-les-Mines, et dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

La signature de l'acte authentique est conditionnée à la fin des travaux de viabilisation et d'achèvement de la première tranche dans la mesure où le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur peut autoriser le lotisseur, sur sa demande, à différer l'exécution des travaux de finition du lotissement afin d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments. Ces travaux ne peuvent porter que sur le revêtement définitif des voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendant de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites.

Cette autorisation est subordonnée à l'engagement du lotisseur de terminer les travaux de finition dans les délais fixés par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur et sauf si le lotisseur est une collectivité publique, à la consignation à cette fin d'une somme équivalente au coût de ces travaux fixé par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur, ou à la production d'une garantie d'achèvement de ces travaux.

Les crédits seront inscrits au budget Lotissement «Voltaire».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire

S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230907-DCH07092023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais

Pôle d'évaluation domaniale

5 rue du Docteur Brassart
62034 Arras cedex

téléphone : 03 21 23 68 00

mél. : ddflp62.pole-evaluation@dgflp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Sébastien PIECHOWIAK

Courriel : sebastien.piechowiak@dgflp.finances.gouv.fr

Téléphone : 03 21 64 47 01

Réf DS: 11475488

Réf OSE 2023-62617-11866

Le **12 AVR. 2023**

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Pas-de-Calais

à

COMMUNE DE NOEUX LES MINES

MAIRIE

101 RUE NATIONALE

62290 NOEUX-LES-MINES

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr

Nature du bien :

Lotissement communal de 25 lots libres de constructeurs

Adresse du bien :

Rue Voltaire 62290 Noeux-les-Mines

Valeur :

1 632 172 € (soit 92 €/m²), hors taxes et hors frais assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

Il est rappelé aux consultants que cet avis de valeur ne leur interdit pas de réaliser une cession à un prix plus élevé ou une acquisition (ou une prise à bail) à un prix plus bas.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent, à condition de pouvoir le justifier, s'écarter de la valeur de ce présent avis pour céder à un prix inférieur ou acheter (ou prendre à bail) à un prix supérieur.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 16/09/2023

Application agréée E-legifrance

1 - SERVICE CONSULTANT

Service consultant : Commune de Noeux les Mines

affaire suivie par : M David HABOURDIN

2 - DATE

de consultation : 13/02/2023

de délai négocié :

de visite: 08/03/2023

de dossier en état :

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☒
Acquisition :	amiable ☐ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

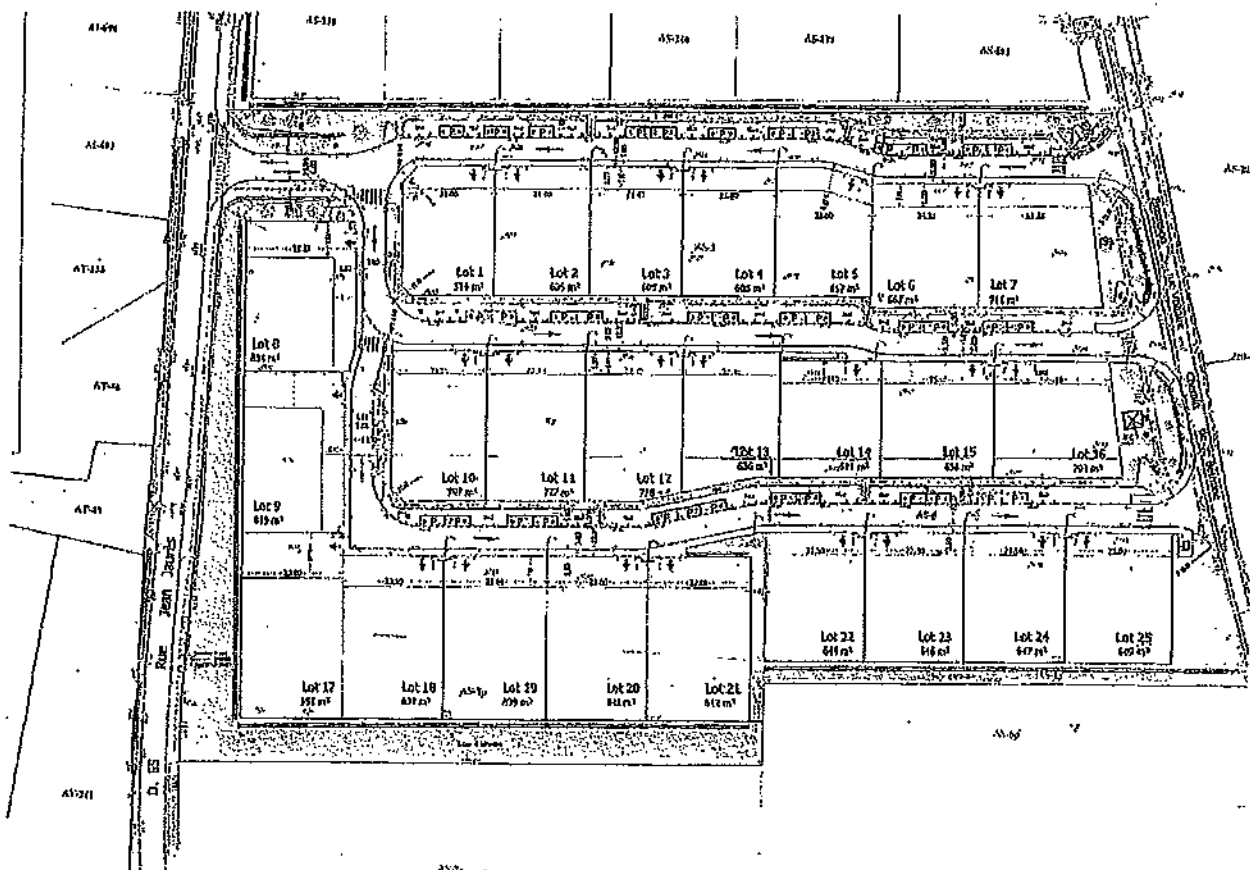
Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

Demande d'estimation de 25 lots plein sud viabilisés avec pistes cyclables et voiries larges vendus avec droit à construire à la carte (à chaque vente de lots). Surface de plancher de 4 999 m² pour le lotissement, soit une moyenne de 200 m² constructibles par lot.

Prix envisagés 90 euros HT/m².

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine



4.4. Surfaces du bâti

Néant

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Commune de Noeux-les-Mines

5.2. Conditions d'occupation

Acquisition ou Cession libre d'occupation.

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles

Zone AU du PLU de Noeux-les-mines ; zone d'extension de l'urbanisation à vocation mixte

VRD : Oui

6.2. Date de référence et règles applicables

Sans objet

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Création d'un lotissement à proximité du collège Anatole FRANCE et du lycée polyvalent d'Artois

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

4.3. Références Cadastres

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

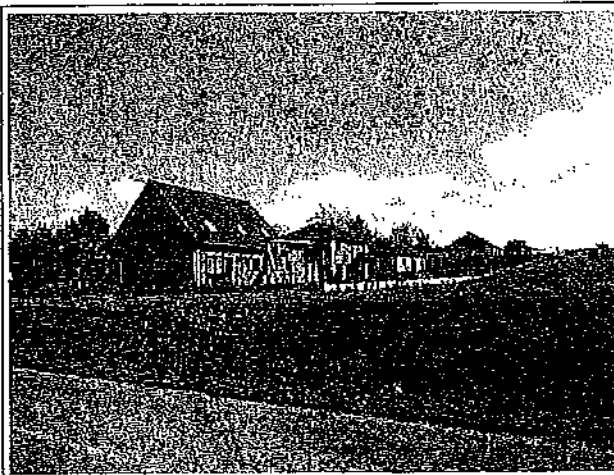
Commune	Parcelle	Adresse/Lieu-dit	Superficie	Nature réelle
NŒUX-LES-MINES	AS n°3	CANTON DU HAUTVERSAN	16184 m ²	Terres agricoles
NŒUX-LES-MINES	AS n°4	CANTON DU HAUTVERSAN	5349 m ²	Terres agricoles
NŒUX-LES-MINES	AS n°5	CANTON DU HAUTVERSAN	4564 m ²	Terres agricoles
NŒUX-LES-MINES	AS n°6	CANTON DU HAUTVERSAN	3620 m ²	Terres agricoles
NŒUX-LES-MINES	AS n°288	CANTON DU HAUTVERSAN	7619 m ²	Terres agricoles

4.3. Descriptif

Demande d'estimation de 25 lots plein sud viabilisés avec pistes cyclables et voiries larges vendus avec droit à construire à la carte (à chaque vente de lots).



Vu rue Jean Jaurès



7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

Application de la méthode par comparaison :

Dès lors qu'il s'agit de rechercher à quel prix pourrait se négocier un immeuble s'il était mis en vente, cette méthode est sans conteste la mieux appropriée, puisqu'elle s'appuie sur les données réelles du marché immobilier.

Elle consiste, en effet, à apprécier la valeur vénale du bien à l'aide de termes de comparaison constitués par les ventes portant sur des immeubles identiques ou tout au moins similaires.

C'est la méthode la plus couramment employée par l'administration et par les experts privés et les juridictions qui ont à connaître des problèmes touchant à la valeur des Immeubles.

Sa mise en œuvre suppose une étude de marché destinée à recenser les ventes les plus significatives que l'on a coutume d'appeler « termes de comparaison » et qui doivent permettre de procéder à l'évaluation proprement dite du bien dont la valeur est recherchée.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR : MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

8.1.1. Sources et critères de recherche – Termes de référence

Une recherche de terrains à bâtir a été réalisée sur un secteur de 1 km autour de la parcelle à évaluer.

Ref. Cadastres	Commune	Adresse	Date mutation	Surface terrain (m²)	Prix total	Prix/m² HT
617//AH/1555// 617//AH/1571// 617//AH/1558// 617//AH/1562//	NOEUX LES MINES	RUE DE CALAIS	10/02/2020	432	37 250 €	86,23 €
617//AH/1567// 617//AH/1566//	NOEUX LES MINES	RUE DE CALAIS	12/07/2021	512	39 167 €	76,50 €
617//AH/1543//	NOEUX LES MINES	RUE DE GRENAY	10/11/2022	408	33 660 €	82,50 €
617//AI/656//	NOEUX LES MINES	RUE JEAN JAURES	07/12/2021	599	40 000 €	66,78 €
617//AI/657//	NOEUX LES MINES	RUE JEAN JAURES	16/01/2023	519	42 000 €	80,92 €
617//AI/737//	NOEUX LES MINES	RUE DU PARADIS	28/06/2022	407	37 444 €	92,00 €
617//AH/1570//	NOEUX LES MINES	RUE DES USINES	17/03/2021	363	37 254 €	102,63 €
					Moyenne	83,94 €
					Médiane	82,50 €

8.1.2. Autres sources

8.2. Analyse et arbitrage du service – valeurs retenues

La recherche des termes de comparaison a été limitée à la période du 10/02/2020 au 10/11/2022

La fourchette des prix observée varie de 66 à 102 € € du m² pour des terrains de lotissements viabilisés

Compte tenu de la création de ce nouveau lotissement, le choix sera fait de retenir le prix de 92 € /m² HT correspondant à la dernière transaction réalisée par la commune pour un terrain viabilisé.

Il s'ensuit l'évaluation de 1 632 172 € se décomposant de la manière suivante :

Lot n°	contenance en m²	Estimation
1	596	54 832 €
2	605	55 660 €
3	605	55 660 €
4	605	55 660 €
5	617	56 764 €
6	667	61 364 €
7	718	66 056 €
8	834	76 728 €
9	819	75 348 €
10	707	65 044 €
11	727	66 884 €
12	718	66 056 €
13	636	58 512 €
14	591	54 372 €
15	658	60 536 €
16	702	64 584 €
17	951	87 492 €
18	837	77 004 €
19	839	77 188 €
20	841	77 372 €
21	842	77 464 €
22	644	59 248 €
23	646	59 432 €
24	647	59 524 €
25	689	63 388 €
	17741	1 632 172 €

9- DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale des terrains est arbitrée à 1 632 172 € HT, soit 92 € HT/m². Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent vendre à un prix plus élevé / acquérir à un prix plus bas. Ils ont toutefois la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision motivée pour vendre à un prix plus bas / acquérir à un prix plus élevé.

La valeur vénale est exprimée hors taxe, hors droits et hors frais d'agence éventuellement applicables sauf si ces derniers sont à la charge du vendeur.

11 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

12 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

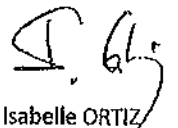
13 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,
La Directrice du pôle État, Stratégie et Ressources



Isabelle ORTIZ

Administratrice Générale des Finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux données des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/09/2023

Application agréée F-signature.com



Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 28

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Était absent : M. Antochewicz.

OBJET :

**Vente définitive du lot
n°21, lotissement Voltaire,
à Madame Marine MIETTE.**

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par des délibérations antérieures, des budgets annexes pour création de lotissements et financement de ceux-ci par le budget principal ont été adoptés.

Considérant le coût de revient du lotissement Voltaire (acquisition, études, travaux),

Considérant que les services fiscaux ont été interrogés pour formaliser un avis sur la valeur des lots du lotissement Voltaire, rue Voltaire,

Considérant que la démarche de la commune, au travers de ses lotissements, est de proposer des lots à bâtir afin de répondre à un objectif du Programme Local de l'Habitat qui est de rééquilibrer son taux de propriétaires,

Considérant que cet objectif ne saurait être rempli en gagnant de l'argent dans le cadre de ces opérations d'urbanisme, lesquelles doivent être au moins équilibrées.

Considérant que le permis d'aménager du lotissement ayant été accepté, il est possible de déroger au principe d'interdiction des ventes et locations avant réalisation des travaux,

Vu la publicité effectuée par la ville sur son site internet et les délibérations antérieures relayées par voie de presse,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 12 avril 2023, prévoyant une marge d'appréciation de 10%, fixant la valeur du m² à 92 euros HT, il est proposé :

- De céder le lot n°21 d'une surface de 842 m², à Madame Marine MIETTE, demeurant 23, Rue de l'Egalité à NOEUX-les-MINES 62290.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un compromis de vente d'une durée maximale de 18 mois et sous condition suspensive de financement, puis l'acte authentique de réitération au prix de 105 250 euros TTC, acte authentique qui sera rédigé par Maître Eric Lassue, Notaire à Noeux-les-Mines, et dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

La signature de l'acte authentique est conditionnée à la fin des travaux de viabilisation et d'achèvement de la première tranche dans la mesure où le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur peut autoriser le lotisseur, sur sa demande, à différer l'exécution des travaux de finition du lotissement afin d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments. Ces travaux ne peuvent porter que sur le revêtement définitif des voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendant de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites.

Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

Cette autorisation est subordonnée à l'engagement du lotisseur de terminer les travaux de finition dans les délais fixés par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur et sauf si le lotisseur est une collectivité publique, à la consignation à cette fin d'une somme équivalente au coût de ces travaux fixé par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur, ou à la production d'une garantie d'achèvement de ces travaux.

Après de la Commission des finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de céder le lot n°21 d'une surface de 842 m², à Madame Marine MIETTE, demeurant 23, Rue de l'Egalité à NOEUX-les-MINES 62290.

- Décide de suivre l'avis des services fiscaux en date du 12 avril 2023, prévoyant une marge d'appréciation de 10%, fixant la valeur du m² à 92 euros HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un compromis de vente d'une durée maximale de 18 mois et sous condition suspensive de financement, puis l'acte authentique de réitération au prix de 105 250 euros TTC, acte authentique qui sera rédigé par Maître Eric Lassue, Notaire à Noeux-les-Mines, et dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

La signature de l'acte authentique est conditionnée à la fin des travaux de viabilisation et d'achèvement de la première tranche dans la mesure où le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur peut autoriser le lotisseur, sur sa demande, à différer l'exécution des travaux de finition du lotissement afin d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments. Ces travaux ne peuvent porter que sur le revêtement définitif des voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendant de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites.

Cette autorisation est subordonnée à l'engagement du lotisseur de terminer les travaux de finition dans les délais fixés par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur et sauf si le lotisseur est une collectivité publique, à la consignation à cette fin d'une somme équivalente au coût de ces travaux fixé par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur, ou à la production d'une garantie d'achèvement de ces travaux.

Les crédits seront inscrits au budget Lotissement «Voltaire».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire

S. MARCELLAK





Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 29

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

OBJET :

**Vente définitive du lot
n°22, lotissement Voltaire,
à Monsieur et Madame
HARBONNIER.**

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par des délibérations antérieures, des budgets annexes pour création de lotissements et financement de ceux-ci par le budget principal ont été adoptés.

Considérant le coût de revient du lotissement Voltaire (acquisition, études, travaux),

Considérant que les services fiscaux ont été interrogés pour formaliser un avis sur la valeur des lots du lotissement Voltaire, rue Voltaire,

Considérant que la démarche de la commune, au travers de ses lotissements, est de proposer des lots à bâtir afin de répondre à un objectif du Programme Local de l'Habitat qui est de rééquilibrer son taux de propriétaires,

Considérant que cet objectif ne saurait être rempli en gagnant de l'argent dans le cadre de ces opérations d'urbanisme, lesquelles doivent être au moins équilibrées.

Considérant que le permis d'aménager du lotissement ayant été accepté, il est possible de déroger au principe d'interdiction des ventes et locations avant réalisation des travaux,

Vu la publicité effectuée par la ville sur son site internet et les délibérations antérieures relayées par voie de presse,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 12 avril 2023, prévoyant une marge d'appréciation de 10%, fixant la valeur du m² à 92 euros HT, il est proposé :

- De céder le lot n°22 d'une surface de 644 m², à Monsieur et Madame HARBONNIER, demeurant 7, Rue de la Distillerie à NOËUX-les-MINES 62290.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un compromis de vente d'une durée maximale de 18 mois et sous condition suspensive de financement, puis l'acte authentique de réitération au prix de 80 500 euros TTC, acte authentique qui sera rédigé par Maître Eric Lassue, Notaire à Noeux-les-Mines, et dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

La signature de l'acte authentique est conditionnée à la fin des travaux de viabilisation et d'achèvement de la première tranche dans la mesure où le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur peut autoriser le lotisseur, sur sa demande, à différer l'exécution des travaux de finition du lotissement afin d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments. Ces travaux ne peuvent porter que sur le revêtement définitif des voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendant de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites.

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

Cette autorisation est subordonnée à l'engagement du lotisseur de terminer les travaux de finition dans les délais fixés par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur et sauf si le lotisseur est une collectivité publique, à la consignation à cette fin d'une somme équivalente au coût de ces travaux fixé par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur, ou à la production d'une garantie d'achèvement de ces travaux.

Après de la Commission des finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de céder le lot n°22 d'une surface de 644 m², à Monsieur et Madame HARBONNIER, demeurant 7, Rue de la Distillerie à NOEUX-les-MINES 62290.

- Décide de suivre l'avis des services fiscaux en date du 12 avril 2023, prévoyant une marge d'appréciation de 10%, fixant la valeur du m² à 92 euros HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un compromis de vente d'une durée maximale de 18 mois et sous condition suspensive de financement, puis l'acte authentique de réitération au prix de 80 500 euros TTC, acte authentique qui sera rédigé par Maître Eric Lassue, Notaire à Noeux-les-Mines, et dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

La signature de l'acte authentique est conditionnée à la fin des travaux de viabilisation et d'achèvement de la première tranche dans la mesure où le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur peut autoriser le lotisseur, sur sa demande, à différer l'exécution des travaux de finition du lotissement afin d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments. Ces travaux ne peuvent porter que sur le revêtement définitif des voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendant de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites.

Cette autorisation est subordonnée à l'engagement du lotisseur de terminer les travaux de finition dans les délais fixés par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur et sauf si le lotisseur est une collectivité publique, à la consignation à cette fin d'une somme équivalente au coût de ces travaux fixé par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur, ou à la production d'une garantie d'achèvement de ces travaux.

Les crédits seront inscrits au budget Lotissement «Voltaire».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire

S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230907-DCN07092023



Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 30

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

OBJET :

**Vente définitive du lot
n°23, lotissement Voltaire,
à Mme LANCRY et M.
MICHALSKI.**

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par des délibérations antérieures, des budgets annexes pour création de lotissements et financement de ceux-ci par le budget principal ont été adoptés.

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**

Considérant le coût de revient du lotissement Voltaire (acquisition, études, travaux),

Considérant que les services fiscaux ont été interrogés pour formaliser un avis sur la valeur des lots du lotissement Voltaire, rue Voltaire,

Considérant que la démarche de la commune, au travers de ses lotissements, est de proposer des lots à bâtir afin de répondre à un objectif du Programme Local de l'Habitat qui est de rééquilibrer son taux de propriétaires,

Considérant que cet objectif ne saurait être rempli en gagnant de l'argent dans le cadre de ces opérations d'urbanisme, lesquelles doivent être au moins équilibrées.

Considérant que le permis d'aménager du lotissement ayant été accepté, il est possible de déroger au principe d'interdiction des ventes et locations avant réalisation des travaux,

Vu la publicité effectuée par la ville sur son site internet et les délibérations antérieures relayées par voie de presse,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 12 avril 2023, prévoyant une marge d'appréciation de 10%, fixant la valeur du m² à 92 euros HT, il est proposé :

- De céder le lot n°23 d'une surface de 646 m², à Madame Evelyne LANCRY et Monsieur Freddy MICHALSKI, demeurant 5, Rue Joliot Curie à NOEUX-les-MINES 62290.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un compromis de vente d'une durée maximale de 18 mois et sous condition suspensive de financement, puis l'acte authentique de réitération au prix de 80 750 euros TTC, acte authentique qui sera rédigé par Maître Eric Lassue, Notaire à Noeux-les-Mines, et dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

La signature de l'acte authentique est conditionnée à la fin des travaux de viabilisation et d'achèvement de la première tranche dans la mesure où le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur peut autoriser le lotisseur, sur sa demande, à différer l'exécution des travaux de finition du lotissement afin d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments. Ces travaux ne peuvent porter que sur le revêtement définitif des voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendant de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites.

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

Cette autorisation est subordonnée à l'engagement du lotisseur de terminer les travaux de finition dans les délais fixés par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur et sauf si le lotisseur est une collectivité publique, à la consignation à cette fin d'une somme équivalente au coût de ces travaux fixé par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur, ou à la production d'une garantie d'achèvement de ces travaux.

Après de la Commission des finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de le lot n°23 d'une surface de 646 m², à Madame Evelyne LANCERY et Monsieur Freddy MICHALSKI, demeurant 5, Rue Joliot Curie à NOEUX-les-MINES 62290.

- Décide de suivre l'avis des services fiscaux en date du 12 avril 2023, prévoyant une marge d'appréciation de 10%, fixant la valeur du m² à 92 euros HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un compromis de vente d'une durée maximale de 18 mois et sous condition suspensive de financement, puis l'acte authentique de réitération au prix de 80 750 euros TTC, acte authentique qui sera rédigé par Maître Eric Lassue, Notaire à Noeux-les-Mines, et dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

La signature de l'acte authentique est conditionnée à la fin des travaux de viabilisation et d'achèvement de la première tranche dans la mesure où le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur peut autoriser le lotisseur, sur sa demande, à différer l'exécution des travaux de finition du lotissement afin d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments. Ces travaux ne peuvent porter que sur le revêtement définitif des voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendant de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites.

Cette autorisation est subordonnée à l'engagement du lotisseur de terminer les travaux de finition dans les délais fixés par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur et sauf si le lotisseur est une collectivité publique, à la consignation à cette fin d'une somme équivalente au coût de ces travaux fixé par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur, ou à la production d'une garantie d'achèvement de ces travaux.

Les crédits seront inscrits au budget Lotissement «Voltaire».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire

S. MARCELLAK





Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 31

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

OBJET :

**Vente définitive du lot
n°24, lotissement Voltaire,
à Mme THIBAUT et M.
RAMON.**

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par des délibérations antérieures, des budgets annexes pour création de lotissements et financement de ceux-ci par le budget principal ont été adoptés.

Considérant le coût de revient du lotissement Voltaire (acquisition, études, travaux),

Considérant que les services fiscaux ont été interrogés pour formaliser un avis sur la valeur des lots du lotissement Voltaire, rue Voltaire,

Considérant que la démarche de la commune, au travers de ses lotissements, est de proposer des lots à bâtir afin de répondre à un objectif du Programme Local de l'Habitat qui est de rééquilibrer son taux de propriétaires,

Considérant que cet objectif ne saurait être rempli en gagnant de l'argent dans le cadre de ces opérations d'urbanisme, lesquelles doivent être au moins équilibrées.

Considérant que le permis d'aménager du lotissement ayant été accepté, il est possible de déroger au principe d'interdiction des ventes et locations avant réalisation des travaux,

Vu la publicité effectuée par la ville sur son site internet et les délibérations antérieures relayées par voie de presse,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 12 avril 2023, prévoyant une marge d'appréciation de 10%, fixant la valeur du m² à 92 euros HT, il est proposé :

- De céder le lot n°24 d'une surface de 647 m², à Madame THIBAUT et Monsieur RAMON, demeurant 6, Place du 8 mai 1945 à VENDIN-lez-BETHUNE 62232.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un compromis de vente d'une durée maximale de 18 mois et sous condition suspensive de financement, puis l'acte authentique de réitération au prix de 80 875 euros TTC, acte authentique qui sera rédigé par Maître Eric Lassue, Notaire à Noeux-les-Mines, et dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

La signature de l'acte authentique est conditionnée à la fin des travaux de viabilisation et d'achèvement de la première tranche dans la mesure où le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur peut autoriser le lotisseur, sur sa demande, à différer l'exécution des travaux de finition du lotissement afin d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments. Ces travaux ne peuvent porter que sur le revêtement définitif des voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendant de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites.

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Cette autorisation est subordonnée à l'engagement du lotisseur de terminer les travaux de finition dans les délais fixés par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur et sauf si le lotisseur est une collectivité publique, à la consignation à cette fin d'une somme équivalente au coût de ces travaux fixé par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur, ou à la production d'une garantie d'achèvement de ces travaux.

Après de la Commission des finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de céder le lot n°24 d'une surface de 647 m², à Madame THIBAUT et Monsieur RAMON, demeurant 6, Place du 8 mai 1945 à VENDIN-lez-BETHUNE 62232.

- Décide de suivre l'avis des services fiscaux en date du 12 avril 2023, prévoyant une marge d'appréciation de 10%, fixant la valeur du m² à 92 euros HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un compromis de vente d'une durée maximale de 18 mois et sous condition suspensive de financement, puis l'acte authentique de réitération au prix de 80 875 euros TTC, acte authentique qui sera rédigé par Maître Eric Lassue, Notaire à Noeux-les-Mines, et dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

La signature de l'acte authentique est conditionnée à la fin des travaux de viabilisation et d'achèvement de la première tranche dans la mesure où le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur peut autoriser le lotisseur, sur sa demande, à différer l'exécution des travaux de finition du lotissement afin d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments. Ces travaux ne peuvent porter que sur le revêtement définitif des voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendant de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites.

Cette autorisation est subordonnée à l'engagement du lotisseur de terminer les travaux de finition dans les délais fixés par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur et sauf si le lotisseur est une collectivité publique, à la consignation à cette fin d'une somme équivalente au coût de ces travaux fixé par le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur, ou à la production d'une garantie d'achèvement de ces travaux.

Les crédits seront inscrits au budget Lotissement «Voltaire».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire



S. MARCELLAK

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 32

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

OBJET :

**Dénomination de voiries :
lotissement communal
«Voltaire».**

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du permis d'aménager n° 062 617 22 00003 délivré le 22 juillet 2022, la commune a été autorisée à aménager un lotissement rue Jean Jaurès : le lotissement Voltaire.

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**

Il convient dès lors de déterminer le nom des rues qui desserviront les 25 lots.

Monsieur le Maire propose ainsi à l'assemblée les noms de :

- Rue des Bleuets
- Rue des Boutons d'Or
- Rue des Pâquerettes

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la proposition de Monsieur le Maire de nommer les rues qui desserviront les 25 lots du lotissement Voltaire, selon le plan annexé :

- Rue des Bleuets
- Rue des Boutons d'Or
- Rue des Pâquerettes

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230907-DCH07092023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Modification des horaires
collectifs et du
fonctionnement de la
crèche municipale.**

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023**

Le Maire,



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 33

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans la mesure où la modulation collective des horaires des services constitue une modification importante des conditions générales de fonctionnement et a une incidence sur la situation du personnel, celle-ci impose la consultation pour avis du comité social territorial.

Il appartient cependant à l'autorité territoriale, agissant en tant que chef de service, de déterminer dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment, le cas échéant, la délibération fixant la durée du travail des agents, et en fonction des besoins du service public, les horaires de travail et obligations de service des personnes placées sous son autorité.

Pour autant cette modification des horaires des agents de la crèche n'implique pas une modification de la durée annuelle de travail qui reste à 1607 heures pour les temps complets.

Ainsi il est proposé, à compter de l'entrée en vigueur de la délibération, la modification de l'organisation reprise dans le document annexe qui fait état du travail de concertation dont le fruit a été présenté au service en juin 2023.

Vu l'avis du comité social territorial en date du 06 septembre 2023,
Après de la Commission des finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte les modifications des horaires collectifs et du fonctionnement de la crèche municipale, telles que reprises dans le document joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230907-DCH07092023

Organisation rentrée 2023

Avant toute chose, nous souhaitons vous remercier pour votre participation à la boîte à idées que nous vous avons proposée en mai, afin de vous associer à la démarche que nous avons engagée suite à l'analyse participative du fonctionnement de la crèche, effectuée avec Colline Acepp.

Cette note de service reprend les idées recueillies et présente ce que nous avons envisagé pour la rentrée de 2023.

Les idées recueillies

Organisation des plannings

- Meilleure répartition du personnel en fonction des diplômes ;
- Heures uniformisées pour tous les services ;
- Postes fixes ; horaire de coupure pour les animatrices ;
- Les autres professionnels tournent sur les postes.

Organisation des services

- Chaque année, deux professionnelles changent de service avec les enfants ;
- Les deux autres restent et changent l'année suivante ;
- Préparer les changements de service des enfants par des immersions avant les vacances et portes ouvertes aux familles en dehors des temps d'accueil ;
- Nécessité constante d'une 5ème professionnelle chez les bébés ?
- Équilibrer les temps partiels sur les services ;
- Une équipe qui s'entend est une équipe qui fonctionne bien ;
- Si les services doivent être remaniés, il n'est pas nécessaire de conserver une professionnelle de l'ancienne équipe ; (plus de créativité et de nouvelles idées).
- Tous les professionnels sont polyvalents mais leurs compétences sont valorisées.

Pièce annexe à la délibération N°33
du Conseil Municipal du 07/09/2023



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230907-DCM07092023

Le rôle et la place de l'EJE

- EJE en plus, tournant dans les services pour mener des projets ; horaires de jour ;
- Intervention régulière de l'EJE dans tous les services ou switchs ;
- EJE en plus, pas dans un service.

MERCI A TOUTES !

Toutes vos idées sont intéressantes, nous les avons lues, nous les avons prises en compte dans le travail de réflexion que nous avons mené pour envisager une meilleure organisation de la crèche.

Toutes vos propositions n'ont pas été retenues, pour différentes raisons que nous pourrions vous partager à l'occasion.

L'organisation que nous vous proposons nous semble être la plus adaptée et correspondre au projet que nous portons.

Certaines propositions, comme l'itinérance ludique, la mixité des âges pourront être reprises dans une réflexion collective. Gardons en tête que ce sujet pourrait être amorcé dans le courant de l'année ou au plus tard l'année prochaine.

D'autres idées concernaient davantage des points d'attention à avoir ensemble, comme par exemple l'attachement excessif d'un enfant à l'adulte repère. Nous pourrions en reparler également pour mieux adapter nos pratiques collectives.

Nous vous remercions une fois encore pour votre participation et votre investissement dans la structure.

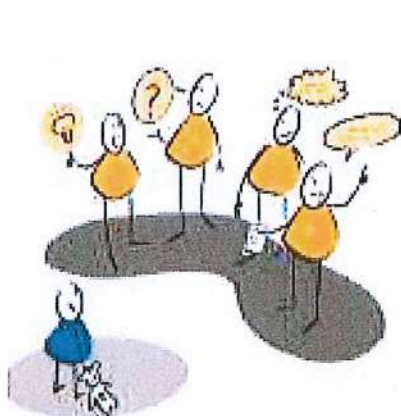
Ce que cela nous a inspiré et que nous vous proposons de mettre en œuvre à la rentrée de septembre

L'ensemble des décisions énoncées ci dessous, ont été prises, suite à vos remarques et idées et, en concertation avec l'élue et le DGS.

Ces décisions prennent sens au regard du projet éducatif que nous portons et qui prend appui sur la charte nationale d'accueil du jeune enfant.

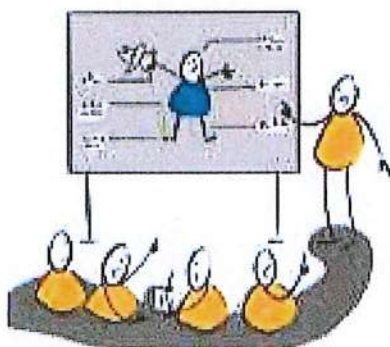
Il s'agit de repenser notre fonctionnement afin de garantir aux jeunes enfants que nous accueillons et à leurs parents, les conditions d'un accueil de qualité.

Nous rappelons également ce qui a été décidé et qui se met en œuvre peu à peu concernant le principe 9 et 10 de la charte nationale.



9

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.



10

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Nous avons programmé dès cette année 2023 :

- Des séances d'analyse de pratiques : 3 séances de 2 heures, elles se déroulent en dehors des horaires d'ouverture de la crèche, hors de la présence des enfants. Ces séances permettent à chaque professionnel de prendre du recul sur sa pratique, en équipe. Ces heures sont des heures de travail, récupérables.
- Des réunions de crèche trimestrielles ; ces réunions visent à informer le personnel, à organiser ou évaluer certains projets sur l'année. Elles se déroulent en soirée, après la fermeture de la crèche en présence de tout le personnel, du DGS et de l' élu, elles sont récupérables.
- Des réunions mensuelles par service : elles se déroulent en présence du personnel présent dans le service concerné et ont pour objectifs de transmettre des informations et / ou aborder des problématiques liées à l'équipe, à l'enfant, ou à sa famille. Elles ont lieu chaque première semaine du mois sur le temps du midi.
- Des réunions inter-services : elles ont lieu ponctuellement avec un représentant de chaque unité, afin de préparer concrètement la mise en place de projets (fête de la musique, spectacle de Noël,...).
- Une journée pédagogique : elle est organisée chaque année au retour des vacances d'été. Elle permet au personnel de préparer la reprise et en demi-journée de suivre une formation commune.

Concernant l'organisation des équipes, planning, horaires, nous avons envisagé des changements dès la rentrée de septembre 2023. Ces changements, nous les mènerons ensemble, nous ferons un point en début d'année 2024 afin d'en regarder les effets, sur la qualité de l'accueil et la qualité de vie et les conditions de travail de l'ensemble de l'équipe.

- 1- Le poste de direction sera présent sur des horaires en journée, afin de donner plus de repères aux familles et aux équipes et de faciliter l'organisation du travail.
- 2- Le poste de l'EJE sera mis à profit sur l'ensemble des services, non plus sur un seul service, afin de la positionner comme professionnelle ressource pour toutes les unités. Les horaires de travail de l'EJE seront sur un poste de jour 9h/16h30 avec certaines variantes en fonction des événements. Nous travaillerons ensemble sur ce nouveau mode de fonctionnement.
- 3- L'équipe des bébés sera composée de 4 professionnels. Nous serons attentifs ensemble à ce changement et à ce que cela pourrait générer.
- 4- Nous avons envisagé une meilleure répartition des profils professionnels (Auxiliaire, CAP,..), afin d'avoir une complémentarité des compétences au sein de chacun des services.
- 5- Nous avons acté la présence d'au moins un professionnel de catégorie 1, auxiliaire de puériculture dans chaque service aux horaires d'ouverture et de fermeture de crèche, afin d'être en conformité avec le décret.
- 6- Nous uniformisons les horaires des animatrices 8h/12h30-14h30/17h30, afin d'optimiser le travail en lien avec l'EJE. Elles assureront le lien entre l'EJE et les auxiliaires (encadrement éducatif et pédagogique). Ce changement d'horaire entraînera le passage à 37h30 avec récupération des heures de Sabine CALESSE, Sarah LEZALA et Joanna VERHAEGHE.
- 7- Nous uniformisons les horaires au sein de la crèche, et non en fonction des services : matin 7h/14h30, jour 9h/16h30, après-midi 11h/18h30.

Voici comment cela se traduira dans la composition des équipes à la rentrée 2023 :

Service des Canailles :

- Magali FACQUEUR, auxiliaire de puériculture ;
- Cindy CREUS, auxiliaire de puériculture ;
- Anne-Sophie DHOTELLE, CAP AEPE ;
- Sarah LEZALA, animatrice.

Service des Fripounets :

- Laëtitia TROMSKI, auxiliaire de puériculture, à 80% ;
- Sabrina WESTRELIN, CAP AEPE ;
- Sophie DESMARETZ, CAP AEPE ;
- Louisa IAMRANEN, animatrice.

Service des loups :

- Céline BOURRE, auxiliaire de puériculture, à 80% ;
- Cindy LECOMTE, auxiliaire de puériculture, à 80% ;
- Joanna VERHAEGHE, CAP AEPE, à 50% ;
- Armelle HALOZAR, infirmière ;
- Fanny DUFOUR, CAP AEPE.

Service des pirates :

- Paméla LEROUX, auxiliaire de puériculture ;
- Emily SALA, auxiliaire de puériculture, à 80% ;
- Orlane GALLET, CAP AEPE ;
- Sabine CALESSE, animatrice.

Stéphanie Lannoy continuera le remplacement des agents en temps partiel ; Caroline Courbois et Sara Yahiaoui tourneront sur les services pour assurer les remplacements pour CA, RTT et formations.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur le sujet en cas de besoin.

M MARCELLAK,
Maire de Noeux-les-Mines

Mme MANIEZ,
Directrice de l'EAJE

89 DE-062-216206177-20230907-DCI07092023



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Convention
d'occupation du domaine
public : antenne relais
Stade Tisserand - TOTEM
France.**

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 34

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2121-1 à L.2122-3 et L.2125-1 à L.2125-6,

Considérant que les occupations du domaine public communal, temporaires ou permanentes doivent être soumises à la perception d'une redevance,

La société TOTEM envisage de remplacer l'antenne relais existante sur le stade Tisserand par une nouvelle antenne-relais sur une partie de la parcelle cadastrée AL 366 appartenant au domaine public de la commune (enceinte du stade Tisserand). Cette nouvelle antenne-relais permettra l'accueil de l'opérateur Free Mobile.

La présente délibération vise donc à approuver les dispositions de la convention de mise à disposition jointe en annexe.

Sont notamment précisés :

- le montant de la redevance annuelle pour cette occupation du domaine public qui s'élèvera à 5 098.94 euros, augmentée annuellement de 1% , pour la location d'une surface totale de 70.35 m².
- la durée du bail qui prendra effet à compter du 9 novembre 2023 sera de 12 ans. Au-delà de ce terme, elle sera tacitement prorogée par périodes successives de 6 ans.

Il convient de rappeler que le projet présenté par la société TOTEM doit faire l'objet d'une déclaration préalable. La validité de la présente convention est conditionnée à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal :

- la validation du principe de la convention et du montant de la redevance,
- l'autorisation de signer les pièces afférentes à cette convention.

.../...

Après Avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le principe de la convention d'occupation du domaine public par la société TOTEM sur une partie de la parcelle cadastrée AL 366 pour le remplacement d'une antenne relais existante, qui permettra d'accueillir un nouvel opérateur,
- Valide le montant de la redevance annuelle pour cette occupation du domaine public qui s'élèvera à 5 098.94 euros, augmentée annuellement de 1% , pour la location d'une surface totale de 70.35 m². La durée du bail qui prendra effet à compter du 9 novembre 2023 sera de 12 ans. Au-delà de ce terme, elle sera tacitement prorogée par périodes successives de 6 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette convention.

Les recettes seront inscrites au Budget Principal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire

S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée F.legalite.com

99_DE-062-216206177-20230907-DCM07092023

	BAIL PORTANT MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN	FRA06200208 NOEUX_LES_MINES_CENTRE
---	--	---------------------------------------

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune COMMUNE DES NOEUX LES MINES, sise en l'hôtel de ville situé, 101 RUE NATIONALE 62290 NOEUX LES MINES,

Représentée par **Serge Marcellak**, en qualité de Maire, dûment habilité aux fins de signatures des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, reçue à la Préfecture le jointe en annexe des présentes.

Ci-après dénommé le Bailleur

ET

TOTEM France, Société par actions simplifiées au capital de 416 518 500 Euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 833 460 918, dont le siège social est sis au 132 avenue de Stalingrad 94800 VILLEJUIF

Représentée par **Madame Aurélie AUTIER** en sa qualité de Directrice du Patrimoine de TOTEM France agissant au nom de TOTEM France.

Ci-après désignée TOTEM France

Ci-après désignés ensemble "Les parties"

Pièce annexe à la délibération N°36
du Conseil Municipal du 7 Septembre 2023

Exposé

Le Bailleur a conclu avec la société Orange, à laquelle la société TOTEM France vient aux droits dans l'exécution et les obligations du contrat un bail le 9 Novembre 2016 ayant pour objet l'hébergement d'Équipement Techniques sur l'immeuble dont le Bailleur déclare être le propriétaire.

Il est stipulé entre les parties que celles-ci agiront de bonne foi et avec une parfaite loyauté pendant la durée du présent bail et de ses renouvellements éventuels. Ainsi, le Bailleur observera un comportement impartial et équitable à l'égard de TOTEM France.

Dans ce contexte, les Parties sont convenues de résilier par anticipation ce bail à compter du 8 Novembre 2023.

Cela étant exposé les Parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE I – OBJET DU BAIL

Le présent bail a pour objet de préciser les nouvelles conditions dans lesquelles le Bailleur loue à TOTEM France, qui l'accepte, l'emplacement technique défini à l'Article II afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des Équipements Techniques (« L'Emplacement »).

Par « Équipements Techniques », il convient d'entendre l'ensemble des matériels composant une station relais, à savoir notamment et selon la configuration des lieux, un pylône ou mats supports d'antennes, des antennes, des câbles et chemins de câbles, un éventuel local technique, des coffrets et armoires techniques, le tout relié aux réseaux électriques et de communications électroniques. Lesdits Équipements Techniques pouvant appartenir soit à TOTEM France, soit à des tiers, notamment à des opérateurs de communications électroniques ci-après dénommés (« Occupants »).

ARTICLE II – EMPLACEMENTS MIS A DISPOSITION

II.1 – Désignation de l'emplacement

L'Emplacement mis à disposition tel que décrit à l'annexe I, sis **Rue Pierre Guillon Terrain nu près du stade N:50°28'26.9 / E:2°40'11.7 62290 NOEUX LES MINES** (Référence cadastrale : Feuille : 000 - Section : AL - Parcelle : 366) se compose d'une surface de 70,35 m² environ.

Par ailleurs, le Bailleur veillera à permettre le stationnement d'un véhicule technique à proximité.

II.2 – Propriété

Toutes les infrastructures et tous les Equipements installés sur les emplacements loués ne seront pas la propriété du Bailleur.

En conséquence, le Bailleur n'aura à assumer aucune charge, réparation et imposition afférente aux dits Equipements Techniques.

II.3 – Conditions de l'autorisation

Afin d'accéder à l'Emplacement mis à disposition, le Bailleur autorise TOTEM France, ainsi que ses Occupants à utiliser le cas échéant un chemin d'accès pour les véhicules et engins d'intervention.

TOTEM France ou les Occupants et leurs préposés, leurs sous-traitants, ainsi que toute entreprise appelée à intervenir à leurs demandes, auront, en tout temps, libre accès aux équipements leur appartenant pour les besoins de la maintenance et de l'entretien des éléments d'infrastructures leur appartenant et pour procéder aux modifications et/ou extensions jugées utiles.

TOTEM France pourra accueillir librement sur les emplacements loués tous Equipements et tous occupants, dans le respect de la réglementation en vigueur, cette condition constituant un élément essentiel et déterminant sans lequel TOTEM France ne signerait pas le présent bail.

Par « Equipements », il convient d'entendre l'ensemble des matériels, à savoir notamment et selon la configuration des lieux, un pylône ou mats support(s) d'antennes, des antennes, des câbles et chemins de câbles, un éventuel local technique, des coffrets et armoires techniques, le tout relié aux réseaux électriques et de communications électroniques.

À ce titre, le Bailleur autorise TOTEM France et les occupants à raccorder entre eux par câbles les différents Equipements de télécommunications susvisées notamment aux réseaux d'énergie et de communication électroniques. Le Bailleur autorise également le passage sur sa parcelle des différents réseaux nécessaires à l'exploitation.

Le Bailleur concède à TOTEM France toute autorisation d'accès et de passage pendant toute la durée du bail afin de permettre à TOTEM France et à ses Occupants, l'accès à l'Emplacement pour les besoins de son exploitation, de son entretien et de la jouissance des Equipements Techniques.

Le Bailleur concède, dans le cadre des dispositions de l'article 682 et suivants du Code Civil et dans les conditions définies par le présent bail, à TOTEM France qui accepte à titre de servitude continue et/ou discontinue et apparente, un droit de passage pour les représentants de TOTEM France et ses Occupants.

Il est précisé que le présent bail n'est pas soumis aux dispositions relatives aux baux commerciaux.

Enfin, le Bailleur s'engage à fournir à TOTEM France l'ensemble des pièces référencées à l'Annexe II (liste des pièces à fournir).

Accès à toute heure du jour et de la nuit en contactant les services d'astreinte de la commune au 06 88 20 02 02 avec une prévenance de 48h ouvrés en cas d'intervention courante

II.4 – Travaux d'aménagement

Le Bailleur accepte que TOTEM France réalise ou laisse réaliser, dans les lieux loués, les travaux d'aménagement nécessaires à leur activité et les travaux éventuels de modification sur les surfaces louées nécessaires à la réalisation desdits travaux d'aménagement.

II.5 – Modification des Equipements

Les Equipements implantés pourront faire l'objet de toutes modifications et / ou extensions que TOTEM France jugera utiles, dès lors que celles-ci ne modifieront pas les surfaces louées par le bail

Il est expressément convenu entre les parties que toutes modifications et / ou extensions modifiant les surfaces louées seront soumises au Bailleur pour accord. Elles seront effectuées aux frais de TOTEM France.

Cependant, le Bailleur s'engage d'ores et déjà à faire ses meilleurs efforts pour mettre à disposition de TOTEM France de nouveaux emplacements si ces modifications et / ou extensions le nécessitaient.

II.6 – État des lieux

Un état des lieux de sortie sera dressé contradictoirement par les parties lors de la restitution des lieux loués.

II.7 – Amiante

Le Bailleur déclare et garantit que les Equipements Techniques de TOTEM France sont situés dans un immeuble qui n'est pas soumis à la réglementation applicable en matière de protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et notamment les dispositions des articles R. 1334-14 à R. 1334-22 du Code de la Santé Publique.

ARTICLE III – DATE ENTRÉE EN VIGUEUR

Le bail entrera en vigueur à compter du 9 Novembre 2023.

ARTICLE IV – DURÉE

D'un commun accord, les Parties conviennent de résilier par anticipation le bail en date du 9 Novembre 2016 à compter de la date de prise d'effet des présentes.

Le bail est consenti pour une durée de 12 (douze) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Au-delà de ce terme, elle sera tacitement prorogée par périodes successives de 6 (six) ans, sauf congé donné par l'une des Parties, notifié à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception et respectant un préavis de 24 (vingt-quatre) mois avant la date anniversaire du bail.

ARTICLE V – RÉSILIATION

Le bail pourra être résilié à l'initiative du Bailleur en cas de non-paiement des loyers aux échéances, après mise en demeure adressée, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse de TOTEM France indiquée à l'Article « Election de domicile », et restée sans effet pendant un délai de 2 (deux) mois à compter de la date de sa réception.

Le bail pourra être résilié de plein droit à l'initiative de TOTEM France moyennant un préavis de 3 (trois) mois envoyé par lettre recommandée avec avis de réception au Bailleur dans les cas suivants :

- Refus, retrait ou annulation des autorisations administratives nécessaires à l'activité de TOTEM France et/ou à l'implantation d'Equipements
- Absence d'équipements techniques d'opérateur mobile et/ou d'occupant
- Arrêt de l'exploitation des Equipements.
- En cas de cas de force majeure temporaire, l'exécution des obligations des Parties en vertu du présent bail sera suspendue sauf à ce que ce retard ne justifie la résolution du bail par les Parties.

En cas de résiliation pour les motifs visés au présent article, TOTEM France ne sera redevable que du loyer en cours, sans autre indemnisation.

ARTICLE VI – RESPONSABILITÉ – ASSURANCES

Chaque Partie au présent bail supportera la charge des dommages corporels et matériels qui lui sont directement imputables et susceptibles d'être causés à l'autre Partie, à l'exclusion de tout autre type de dommage.

TOTEM France remettra à première demande l'attestation correspondante au Bailleur.

ARTICLE VII – AUTORISATIONS

TOTEM France fait son affaire personnelle de l'obtention des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'exploitation du site.

A cet effet, le Bailleur s'engage à fournir à TOTEM France, dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la demande de ce dernier, tout document écrit qui serait nécessaire au dépôt des demandes d'autorisation ci-dessus mentionnées.

Le Bailleur donne dès à présent son accord à TOTEM France pour que ce dernier effectue les démarches liées à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'installation et à toute évolution des Equipements.

En cas de refus ou de retrait des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'implantation et à l'exploitation des Equipements Techniques visés par les présentes, TOTEM France pourra soulever la résolution de plein droit du présent bail en le notifiant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ARTICLE VIII – DROIT DE PRÉFÉRENCE/OPPOSABILITE AUX FUTURS ACQUEREURS

En cas de projet de mutation à titre onéreux, ou également à titre gratuit, vente amiable, vente judiciaire, apport en société, fusion, échange, dation en paiement, cession de titres, cession d'usufruit ou cession de droits personnels portant sur l'Emplacement, objet du présent bail, visé à l'article II et suivant le plan joint, le Bailleur s'oblige à en informer TOTEM France par courrier recommandé avec avis de réception et à lui communiquer les conditions notamment de prix fixées pour le projet ci-dessus pour que TOTEM France puisse exercer, le cas échéant, son droit de préférence, conformément aux termes de l'article 1123 du Code civil.

Le Bailleur s'engage à informer préalablement le futur acquéreur de l'existence dudit droit de préférence.

A réception du courrier visé à l'alinéa 1^{er}, TOTEM France disposera d'un délai de 1 (un) mois pour faire connaître sa réponse au Bailleur par lettre recommandée avec avis de réception. En cas d'acceptation, l'accord donné par TOTEM France vaudra promesse synallagmatique de cession.

Le Bailleur s'engage à informer sous huitaine le futur acquéreur de la volonté de la société TOTEM France de s'en prévaloir conformément à l'alinéa 2 de l'article 1123 du code civil.

À défaut de réponse au courrier visé à l'alinéa 1^{er} dans le délai d'un mois, le silence gardé par TOTEM France vaut renonciation à exercer son droit de préférence.

En cas de renonciation par TOTEM France à exercer son droit de préférence suivi d'un changement de Bailleur, TOTEM France conservera le bénéfice de son droit de préférence en cas de nouveau projet de mutation à titre onéreux, ou également à titre gratuit, vente amiable, vente judiciaire, apport en société, fusion, échange, dation en paiement, cession de titres, cession d'usufruit ou cession de droits personnels portant sur l'Emplacement, objet du présent bail, visé à l'article II et suivant le plan joint.

Dans le cas de mutation à titre onéreux, ou également à titre gratuit, vente amiable, vente judiciaire, apport en société, fusion, échange, dation en paiement, cession de titres, cession d'usufruit ou cession de droits personnels au profit d'un tiers, le présent bail sera opposable aux acquéreurs éventuels de la parcelle conformément aux dispositions de l'article 1743 du Code civil.

ARTICLE IX – SOUS-LOCATION

TOTEM France est autorisée à sous-louer, librement à un tiers, les lieux mis à sa disposition.

ARTICLE X – CESSION DU CONTRAT

Le Bailleur s'interdit de céder à toute personne physique ou morale le présent bail sans l'accord écrit et préalable de TOTEM France.

TOTEM France s'interdit de céder à toute personne physique ou morale le bail sans l'accord du Bailleur. Par dérogation à ce qui précède, TOTEM France pourra céder librement le bail à toute société contrôlée ou qui contrôle TOTEM France, au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

ARTICLE XI – ENTRETIEN – RÉPARATIONS**XI.1 – Sur les emplacements mis à disposition**

TOTEM France s'engage à maintenir les lieux loués en bon état d'entretien pendant toute la durée du présent bail.

A l'expiration du bail, TOTEM France fait son affaire personnelle de la reprise de tous les Equipements et remet le terrain en bon état d'entretien locatif compte tenu d'un usage et d'un entretien normal.

XI.2 – Sur les Equipements

TOTEM France devra entretenir les Equipements et/ou s'assurer de l'entretien des Equipements par ses occupants dans les règles de l'art, à ses frais et sous sa seule responsabilité, de manière qu'aucun trouble de jouissance ne soit apporté au Bailleur.

ARTICLE XII – JOUISSANCE ET OCCUPATION DU BIEN

TOTEM France ou les occupants et leurs préposés, leurs sous-traitants, ainsi que toute entreprise appelée à intervenir à leurs demandes, auront, en tout temps, libre accès aux Equipements leur appartenant pour les besoins de la maintenance et de l'entretien des éléments d'infrastructures leur appartenant et pour procéder aux modifications et/ou extensions jugées utiles.

À cet effet, le Bailleur déclare que l'Emplacement visé à l'Article II « EMBLEMMENT MIS A DISPOSITION » est libre de toute location ou occupation et garantit à TOTEM France une jouissance paisible dudit Emplacement tout au long de l'exécution du présent bail.

Le Bailleur veillera, au sein de ses propriétés, à ce que pendant toute la durée du présent bail, l'espace faisant face au Point Haut et l'accès à l'Emplacement mis à disposition soit dégagé pour permettre à TOTEM France d'utiliser paisiblement et au mieux de ses capacités les emplacements.

Pendant la durée du présent bail, le Bailleur s'interdit de perturber, même indirectement, l'activité de TOTEM France et des occupants hébergés sur les infrastructures.

Le Bailleur donne dès à présent son accord pour que TOTEM France réalise toutes les démarches et travaux relatifs à la mise en place et à l'évolution des différents réseaux (téléphonie, fibre optique, électrique, eau, etc.). L'accord du Bailleur s'applique sur la ou les parcelles dont il est Bailleur qui desservent l'objet des présentes.

Le Bailleur s'engage à n'effectuer aucun acte susceptible de nuire au fonctionnement, à la maintenance et à la conservation des équipements déployés sur la parcelle.

Le Bailleur donne son accord à TOTEM France pour que cette dernière effectue les démarches liées à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'installation et à toute évolution du site.

ARTICLE XIII – LOYER – MODALITÉS DE PAIEMENT**XIII.1 – Loyer**

Le présent bail est accepté moyennant un loyer annuel de 5 098,94 (cinq mille quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze centimes) Euros nets, toutes charges incluses, qui prendra effet à compter de la date d'entrée en vigueur.

De convention expresse entre les parties le loyer sera augmenté annuellement de 1 % (un pour cent). Cette révision interviendra de plein droit chaque année à la date anniversaire de la signature du bail, sur la base du loyer de l'année précédente.

Le Bailleur certifie à TOTEM France ne pas être assujetti à la TVA à la date de signature du présent bail et s'engage à informer TOTEM France de toute modification par lettre recommandée avec accusé de réception.

TOTEM France ayant déjà procédé au versement du loyer relatif à l'annuité en cours au titre du bail en date du 9 Novembre 2016 Les Parties conviennent que la première annuité sera calculée au prorata temporis pour la période annuelle courant à compter de la prise d'effet des présentes.

XIII.2 – Modalités de paiement

Le loyer est payable à terme à échoir à chaque date anniversaire du présent bail, sur présentation d'une facture, émise par TOTEM France pour le compte du Bailleur.

Le Bailleur dispose d'un délai de 30 (trente) jours, à compter de l'émission de la facture pour émettre des réserves par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'erreur ou d'omission du Preneur, celui-ci établira une facture rectificative qu'il adressera au Bailleur.

Le Bailleur donne mandat à TOTEM France pour établir la facture pour son compte.

ARTICLE XIV – CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties s'engage à tenir strictement confidentielles toutes les informations concernant l'autre Partie auxquelles elle pourrait avoir accès dans le cadre du présent bail, quel que soit le mode communication desdites informations.

Sauf autorisation préalable et écrite de TOTEM France, le Bailleur s'interdit notamment d'utiliser ou de divulguer, directement ou indirectement, pour son propre bénéfice ou non, à quelques tiers que ce soit, les informations qui lui seront transmises par TOTEM France, ou par les préposés de celles-ci à l'occasion de la négociation, de la conclusion, de l'exécution et/ou de la cessation des présentes.

Le Bailleur s'engage à respecter la présente obligation de confidentialité pendant un délai de 5 (cinq) ans à compter de la résiliation ou de la cessation du présent bail quel qu'en soit le motif.

A l'expiration du présent bail, pour quelque cause que ce soit, les Parties s'engagent à se restituer ou à détruire les informations qu'elles se seront communiquées.

ARTICLE XV – RESPONSABILITE SOCIALE

Le développement de la Société TOTEM France est fondé sur un ensemble de valeurs et de principes tels que figurant pour la Société TOTEM France dans sa Charte Déontologique et sa Politique Anticorruption.

Le Présent article traduit l'engagement des Parties à respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires nationales, européennes et internationales qui leurs sont applicables dans la conduite de leurs activités incluant notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les normes de l'Organisation Internationale du Travail, les directives de l'OCDE (notamment celles qui concernent la lutte contre la corruption), la « Loi Sapin II », le « US Foreign Corrupt Practices Act », le « UK Bribery Act », le Code pénal français relatif aux crimes et délits financiers et économiques, ainsi également que les règles relatives aux sanctions économiques internationales (embargos) pouvant être mises en œuvre, en application du chapitre VII de la charte des Nations Unies, par l'Union Européenne, les autorités et lois américaines (y compris OFAC), les autorités et les lois françaises, ou ne pas être inscrit sur des listes notamment la « Consolidated Travel Ban and Assets Freeze List » publiée par le Comité de sanctions des Nations Unies, la « Specially Designated Nationals and Blocked Persons list » conservée par l'OFAC, la « Asset Freeze Target List » conservée le Ministère des Finances du Royaume-Uni et la liste consolidée des personnes et entités soumises à des sanctions financières européennes (ci-après les « Règles »).

En cas de modification du cadre législatif et réglementaire ainsi que de décisions de justice qui auraient pour conséquence la violation par l'une des Parties des Règles, les Parties s'engagent à introduire sans délai les adaptations nécessaires au bail pour y remédier.

Les Parties s'engagent pour leur compte, et à obtenir de leurs actionnaires, dirigeants, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants et leurs représentants respectifs qu'ils s'engagent :

- à avoir mis en œuvre les moyens direct et indirect appropriés à la mise en œuvre effective et au maintien d'un programme de compliance afin de garantir le respect des Règles.
- à ce que (i) chacune des personnes visées au présent paragraphe et qui interviendront de façon directe ou indirecte de quelque façon que ce soit dans l'exécution du bail et (ii) l'ensemble des moyens directs ou indirects, technique, financier et opérationnel nécessaires à l'exécution des présentes qui auront été mis en œuvre par les Parties, respectent les Règles.

Afin de garantir le respect des Règles pendant toute la durée de la présente, les Parties s'engagent d'une part à faire droit à tout moment aux demandes de l'une des Parties tendant à obtenir de l'autre Partie l'ensemble des éléments justifiant de sa conformité aux Règles et d'autre part à informer l'autre Partie sans délai de tout manquement aux Règles commis par elle ou l'une quelconque des personnes visées au paragraphe précédent dont elle aurait connaissance, ainsi que des mesures correctives mises en place pour se conformer aux Règles.

En cas de non-respect par l'une des Parties des Règles et des engagements visés au présent article l'autre Partie pourra résilier le présent bail.

ARTICLE XVI – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

TOTEM France, en tant que Responsable de Traitement, met en œuvre des traitements de Données Personnelles afin de collecter, stocker, accéder et utiliser des informations relatives aux personnes concernées, et ce afin de simplifier les échanges et étapes de validation du présent bail.

Les personnes concernées par le présent traitement sont les cocontractants de TOTEM France et/ou leurs représentants.

Dans ce contexte, TOTEM France traite, en tout ou partie, les catégories de données suivantes :

- Données d'identification : Nom, prénom
- Données de contact : adresse postale, email, numéro de téléphone (fixe et mobile)
- Caractéristiques personnelles (état civil)
- Vie professionnelle (identité de la société le cas échéant)
- Données économiques et financières (IBAN/BIC)

La durée de conservation des données traitées est de 3 (trois) ans après la fin du présent bail. Les données peuvent exceptionnellement être conservées pour une durée plus longue afin de tenir compte des obligations légales incombant à TOTEM France.

L'ensemble des informations collectées est nécessaire au traitement des échanges et étapes de validation du présent bail par TOTEM France.

TOTEM France s'engage à ne pas procéder à d'autres opérations de traitement autres que celles définies aux présentes sur les Données personnelles confiées ou produites dans le cadre des prestations objet du bail.

Si les données nécessitent d'être transférées hors de l'Espace Economique Européen pour les besoins des échanges et étapes de validation, ou dans un pays dont la législation n'a pas été reconnue par la Commission européenne comme apportant un niveau de protection adéquat au sens de la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, TOTEM France prend les dispositions nécessaires avec ses sous-traitants et partenaires afin de garantir un niveau de protection adéquat, en toute conformité avec la réglementation applicable.

Ces informations sont destinées aux seules équipes de TOTEM France et de ses éventuels partenaires et sous-traitants en charge des opérations strictement nécessaires au traitement des échanges et étapes de validation du présent bail par TOTEM France.

TOTEM France s'assurera par ailleurs que tous ses employés, sous-traitants et prestataires fournissant des services en vertu du présent bail connaissent et respectent les règles relatives à la confidentialité et à la protection des données personnelles, et soient soumis à une obligation spécifique de confidentialité.

TOTEM France prend les mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger les données personnelles contre la destruction accidentelle ou illégale, la perte accidentelle, la modification, la divulgation ou l'accès non autorisés conformément aux lois applicables en matière de protection des données, et pour assurer la conservation, la disponibilité et l'intégrité de ces Données personnelles.

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Elles peuvent demander la portabilité de ces dernières et peuvent s'opposer aux traitements réalisés ou en demander la limitation dans les conditions définies par la réglementation en vigueur. Elles peuvent également émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de ces données après leur décès.

Pour l'exercice de leur droit, les personnes peuvent s'adresser à contact.bailleurs@totemtowers.com en accompagnant leur demande d'un justificatif d'identité.

ARTICLE XVII – PROCEDURE

Toutes les contestations qui pourront s'élever entre les Parties au sujet de l'application ou de l'interprétation du présent bail feront, au préalable, l'objet d'une tentative d'accord amiable.

En cas d'échec de celui-ci dans un délai de de 3 (trois) mois, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent bail pourra être porté devant le Tribunal territorialement compétent dans lequel est situé l'immeuble objet du présent bail.

ARTICLE XVIII – NULLITE RELATIVE

Si l'une ou plusieurs stipulations du présent bail sont tenues pour non valables ou déclarées telles, en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur fin et leur portée.

ARTICLE XIX – ÉLECTION DE DOMICILE

Le Bailleur élit domicile à l'adresse indiquée en tête des présentes.

TOTEM France élit domicile au 132 avenue de Stalingrad - 94800 - VILLEJUIF

En cas de changement de domicile, les Parties le notifieront par LRAR dans un délai de 15 (quinze) jours suivants ce changement.

L'ensemble des correspondances est alors adressé à l'adresse nouvelle communiquée.

Toute modification des présentes devra faire l'objet d'un avenant signé.

En 2 exemplaires originaux, dont 1 pour TOTEM France et 1 pour le Bailleur.

Pour le Bailleur

Pour TOTEM France

Fait à

Le

Serge Marcellak
Maire de COMMUNE DES NOEUX LES MINES

Fait à PORTET SUR GARONNE

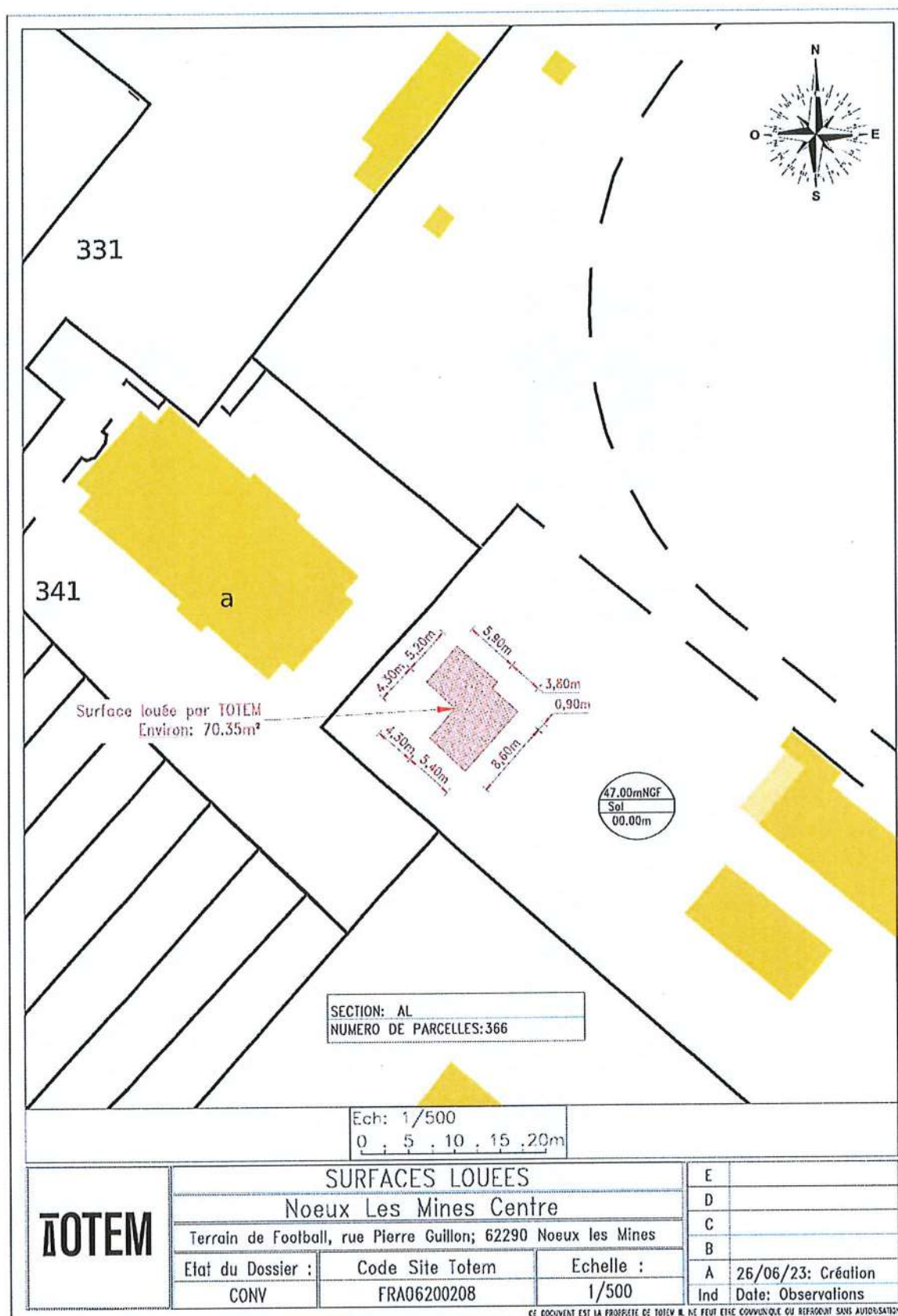
Le

Aurélie AUTIER
Directrice du Patrimoine de TOTEM France

LISTE DES ANNEXES

Annexe I : Plan des emplacements mis à disposition
Annexe II : Pièces justificatives à fournir par le bailleur
Annexe III : Contacts
Annexe IV : Annexes à joindre

ANNEXE I – PLAN DES EMPLACEMENTS MIS A DISPOSITION



ANNEXE II – PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR PAR LE BAILLEUR**Bail pour le site N° FRA06200208****Titulaire du contrat (Le Bailleur) :**

Commune de COMMUNE DES NOEUX LES MINES

Représenté(e)(s) par Serge Marcellak (Maire)

Mandataire ou représentant (le cas échéant) :

A la signature du contrat, afin de garantir le traitement des dossiers et des états dans les meilleurs délais, les pièces et informations suivantes sont indispensables.

Le Bailleur est :**Liste des pièces ou informations :**

personne morale non inscrite au RCS ou au répertoire des métiers

Numéro de SIRET (14 chiffres) :

216206177

Code APE (Activité Principale Exercée)

(4 chiffres et 1 lettre) :

8411Z

Indiquer :

une adresse e-mail pour les avis de virement (celle du mandataire le cas échéant) :

un numéro de téléphone :

ANNEXE III - CONTACTS

Coordonnées du Bailleur :

N° de téléphone : 03 21 61 38 00

Courriel :

Contact privilégié :

Coordonnées Service Patrimoine TOTEM France :

TOTEM France

Gestion Immobilière

1 avenue de la gare

31120 PORTET SUR GARONNE

N° de téléphone : 0801 907 893

Courriel : contact.bailleurs@totemtowers.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Proposition de création de
poste.**

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 35

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 20 du 9 juin 2023 relative au tableau des effectifs titulaires.

Il propose la création du poste suivant, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération :

Pour le service cohésion sociale : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet de 28 heures hebdomadaires, en charge de l'animation, du commerce, de l'accompagnement du CMJ, des associations et de la communication, à compter du 1er novembre 2023.

Ce poste est ouvert aux titulaires et aux contractuels de droit public en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, sur la base de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique. En effet, cet agent contractuel pourrait être recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum compte-tenu de la nature des fonctions très spécialisées et des besoins des services.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans (après respect des procédures de recrutement). Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent contractuel serait calculée par référence à la grille indiciaire du 1er échelon du grade de recrutement.

Vu l'avis du comité social territorial en date du 6 septembre 2023,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la création de poste suivante :

Pour le service cohésion sociale : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet de 28 heures hebdomadaires, en charge de l'animation, du commerce, de l'accompagnement du CMJ, des associations et de la communication, à compter du 1er novembre 2023.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

VILLE DE NOEUX LES MINES
TABLEAU DES EFFECTIFS TITULAIRES
Annexe à la délibération n° 35 du Conseil Municipal du 07/09/2023



FILIERES ET GRADES	Cat.	Ancien effectif budgétaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	
Directeur Général des Services		1	1	1	
Directeur Général Adjoint		2	2	1	
Directeur des Services Techniques		1	1	0	
Filière Administrative					
Attaché hors classe	A	1	1	0	
Attaché Principal	A	4	4	0	
Attaché	A	6	6	4	
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2	2	1	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	1	0	
Rédacteur	B	3	3	2	
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	C	5	5	4	
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	7	8 (dont 1 TNC)	4	Création au 01/11/2023 1 poste à TNC 28h hebdomadaire
Adjoint administratif	C	6	6	4	
Filière Technique					
Ingénieur Principal	A	1	1	0	
Ingénieur	A	1	1	0	
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1	0	
Technicien Principal de 2ème classe	B	1	1	0	
Technicien	B	1	1	0	
Agent de maîtrise Principal	C	10	10	5	
Agent de maîtrise	C	12	12	8	
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	2	2	2	
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	30	30	25	
Adjoint technique	C	43 (dont 11 TNC)	43 (dont 11 TNC)	34 (dont 8 TNC)	
Filière Sociale					
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1	1	
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	1	

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée F.legalite.com

VILLE DE NOEUX LES MINES
TABLEAU DES EFFECTIFS TITULAIRES
Annexe à la délibération n° 35 du Conseil Municipal du 07/09/2023



FILIERES ET GRADES	Cat.	Ancien effectif budgétaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	
ASEM Principal de 2ème classe	C	3	3	2	
Agent social Principal de 1ère classe	C	2	2	2	
Agent social Principal de 2ème classe	C	2	2	0	
Agent social	C	6	6	2	
Filière Médico-Sociale					
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1	1	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	7	7	5	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	6	6	6	
Auxiliaire de soins Principal de 1ère classe	C	1	1	0	
Filière Culturelle					
Bibliothécaire Principal	A	1	1	0	
Bibliothécaire	A	1	1	0	
Filière Animation					
Animateur Principal de 1ère classe	B	1	1	1	
Animateur Principal de 2ème classe	B	1	1	1	
Animateur	B	3	3	2	
Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	C	2	2	2	
Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	C	18	18	14	
Adjoint d'animation	C	13 (dont 8 TNC)	13 (dont 8 TNC)	10 (dont 8 TNC)	
Filière Police					
Chef de service de Police Municipale Principal de 1ère classe	B	1	1	1	
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	C	2	2	0	
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	2	2	1	

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 36

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

OBJET :

**Recrutement d'agents non
titulaires, de remplacement
de congés et de formation.**

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale autorise la création de postes pour répondre à des besoins temporaires. Il précise que des agents contractuels territoriaux peuvent occuper des emplois permanents des collectivités pour assurer le remplacement d'agents public.

Il propose au Conseil Municipal de recruter pour l'année 2023, en tant que de besoins, des agents contractuels.

SERVICE CRECHE :

-1 agent social contractuel ou 1 auxiliaire de puériculture de classe supérieur contractuel (en fonction du diplôme) à temps complet :

☐ Du 12 au 15 octobre 2023

-1 agent social contractuel ou 1 auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe contractuel (en fonction du diplôme) à temps complet :

☐ Du 2 au 8 octobre 2023

-1 agent social contractuel ou 1 auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe contractuel (en fonction du diplôme) à temps complet :

☐ Du 9 au 10 octobre 2023

-1 agent social contractuel ou 1 auxiliaire de puériculture de classe supérieur contractuel (en fonction du diplôme) à temps complet :

☐ Du 4 au 10 octobre 2023

-1 adjoint d'animation contractuel à temps complet.

☐ Du 16 au 17 octobre 2023

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents non titulaires de remplacement de congés et de formations pour les services de la crèche, aux dates et selon les conditions susmentionnées. Les crédits nécessaires seront prélevés aux articles et fonctions dédiés, du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 37

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

OBJET :

**Sivom de la Communauté
du Béthunois : adhésion
de la commune de
Saint-en-Gohelle.**

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Ville de Sains-en-Gohelle a sollicité son adhésion au Sivom de la Communauté du Béthunois, par délibération en date du 9 juin 2023 et de transférer le bloc de compétences «Solidarité-Santé» : restauration collective

Le Comité Syndical du Sivom de la Communauté du Béthunois, lors de sa séance en date du 28 juin 2023, a accepté cette adhésion qui doit prendre effet au 1er septembre 2023.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette adhésion.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Sains-en-Gohelle, au Sivom de la Communauté du Béthunois, à compter du 1er septembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230907-DCH07092023



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 38

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'association «Bourse du Livres» du Lycée Léo Lagrange de Bully les Mines permet aux élèves de disposer, contre une contribution financière d'un montant de 20 €, d'ouvrages, de pochettes nécessaires à des travaux pratiques et de licences numériques pour l'année scolaire.

Dix élèves noeuxois fréquentent cet établissement.

L'association sollicite l'attribution d'une subvention communale afin de contribuer à la pérennité de son action et permettre le renouvellement des collections.

Le montant proposé pour la participation de la commune est de 20 euros par élève.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 euros à l'association «Bourse du Livre» du Lycée Léo Lagrange de Bully les Mines, subvention à déduire de la cotisation versée par les parents des dix élèves noeuxois, au titre de l'exercice 2023.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET :

**Demande de subvention
association «Bourse du
Livre» Lycée Professionnel
Léo Lagrange de Bully les
Mines.**

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 39

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Etait absent : M. Antochewicz.

OBJET :

**Garantie d'Emprunt :
association Secours
Populaire Français, comité
de Noeux-les-Mines ;
modification du nom de
l'organisme prêteur.**

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 6 du 9 juin 2023, accordant sa garantie d'emprunt pour la vente d'un bâtiment à vocation économique, rue Lavoisier, au Secours Populaire Français, comité de Noeux-les-Mines.

Le Crédit du Nord, organisme prêteur, ayant fusionné avec la Société Générale, il convient donc de reprendre une délibération en modifiant le nom de l'organisme prêteur. Les autres termes de la délibération resteront inchangés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la Ville, à hauteur de 357 000 euros (soit 89, 25 %) pour le remboursement de cet emprunt.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins la procuration de Monsieur Gayot qui ne pouvait pas prendre part à ce vote,

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de NOEUX-LES-MINES accorde sa garantie à hauteur de 357 000 euros (soit 89, 25 %) pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 400000, 00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de SG Crédit du Nord.
Ce Prêt est destiné à financer l'acquisition d'un ensemble immobilier situé Rue Lavoisier, ainsi que la réalisation de travaux

Article 2 : Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Ligne du prêt : prêt à taux fixe
Montant : 400 000 euros
Durée totale du préfinancement : 180 mois
Périodicité des échéances : annuelle
Taux d'intérêt nominal : 4, 16 % hors assurances

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Commission d'étude et de montage : 400 euros (hors frais de timbrage et de prise de garantie)

Garanties : caution de la ville de Noeux-les-Mines à hauteur de 357 000 euros.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple à SG Crédit du Nord, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La garantie est accordée pour la durée totale du prêt.

Article 5 : Le Conseil Municipal accorde sa garantie au Contrat de Prêt qui sera passé entre SG Crédit du Nord et l'Emprunteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230907-DCH07092023